

60 millions de consommateurs

INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

Essai

Laine, noir, couleurs

Des lessives spéciales décevantes



Enquête

ALIMENTATION
LES PROFITEURS DE L'INFLATION

Pratique



Aides à la rénovation
Jouez les chasseurs de primes

Étude

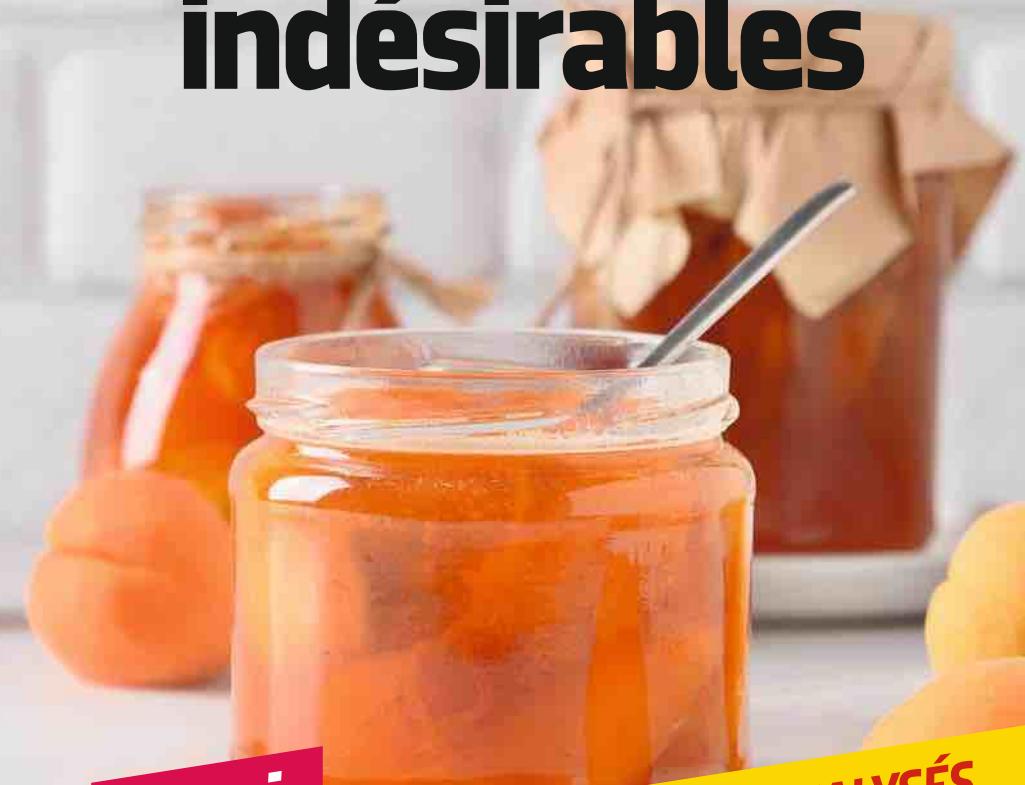
ATTENTION AUX ANTIALLERGIQUES !

Médicaments, compléments alimentaires



CONFITURES

Des pesticides indésirables



Essai

40 PRODUITS FRAISE ET ABRICOT ANALYSÉS

- 15 molécules détectées
- Des concentrations en fruit très inégales



QUI SOMMES-NOUS ?

60 Millions de consommateurs et son site 60millions-mag.com sont édités par l'Institut national de la consommation (INC) ; établissement public à caractère industriel et commercial dont l'une des principales missions est de « regrouper, produire, analyser et diffuser des informations, études, enquêtes et essais » (art L. 822-2 du code de la consommation).



NOS VALEURS

INDÉPENDANCE

Nous n'acceptons aucune publicité et tous les produits testés sont achetés par nos soins, de manière anonyme, comme tout consommateur.

EXPERTISE

Nos journalistes-enquêteurs travaillent en étroite collaboration avec les ingénieurs, les juristes et les économistes de l'INC pour une information fouillée et experte.

PROXIMITÉ

Le réseau 60, c'est plusieurs milliers de contacts par mois : messages des lecteurs, des abonnés à notre page Facebook, à nos fils Twitter, les contributions au forum. Des échanges qui enrichissent nos contenus en continu.

Essais mode d'emploi

Tous les tests de produits réalisés par notre centre d'essais comparatifs répondent à des cahiers des charges complets, définis par les ingénieurs de l'INC, qui s'appuient sur la norme des essais comparatifs NF X 50-005. Ces essais ont pour but de comparer objectivement les produits (qui ont tous été achetés de manière anonyme) et, le cas échéant, de révéler les risques pour la santé ou la sécurité. Les informations publiées, en particulier essais comparatifs et études, ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation commerciale ou publicitaire. Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation de l'INC.

Dans les coulisses de 60



1



2



3

Les « spécialistes » en test

Au banc d'essai, des lessives pour linge délicat (laine et soie), linge noir ou foncé et pour les couleurs. La tenue des couleurs **1** et la préservation du noir **2** ont été évaluées après vingt lavages à 40 °C. Pour les linges délicats, le feutrage de la laine a été quantifié après une épreuve de six lavages successifs à 30 °C **3**. L'efficacité de nettoyage et le respect du linge ont été évalués sur six matières de tissus, après lavage avec un programme court et un essorage adapté.



RETRouvez-nous sur nos comptes Facebook et Instagram où vous pouvez désormais suivre nos vidéos d'actu et entrer dans les coulisses de « 60 ». Quid de la nourriture à base de poudre de grillons, du salon de l'agriculture. De quoi voir et apprendre.

LES FROMAGES FERMERS EN QUESTION

On ne touche pas à un fleuron du patrimoine culinaire français sans faire réagir. L'article, sur notre site [60millions-mag](http://60millions-mag.com), consacré au risque pour les fromages fermiers de pouvoir bientôt être affinés hors de la ferme, et donc faire le lit des gros groupes industriels, ne vous a pas laissés indifférents. C'est l'un des plus partagés ces dernières semaines sur nos réseaux sociaux.



ÉDITORIAL



J. DULEY

SYLVIE METZELARD
Rédactrice en chef

Déconfits par les confitures

Sur les tables du petit déjeuner et des goûters, elles ont un peu perdu de leur superbe, doublées par les pâtes à tartiner. Il n'empêche ! Avec quatre kilos dévorés par foyer, chaque année en France, nous figurons encore à la deuxième place des pays européens les plus gros consommateurs de confiture. Juste derrière l'Allemagne. Nos préférences ? La fraise et l'abricot qui s'étalent toujours très largement sur les linéaires des magasins.

Curieux de vérifier les contenus de ces gourmandises en pot si tentantes, nous avons testé en laboratoire une cinquantaine de références et passé

en revue l'étiquetage de chacune. Comme très souvent, malheureusement (rappelez-vous récemment les thés et tisanes, les cafés en dosette ou les croissants), nous avons retrouvé beaucoup de traces de pesticides. La bagatelle de quinze molécules différentes d'insecticides et de fongicides dont deux interdites dans l'Union européenne. Des traces, nous rétorquera-t-on encore, ce ne sont pas des seuils tolérés dépassés. Il n'em-

pêche que l'on ne sait pas où mènent toutes ces traces invisibles qui se cumulent dans notre alimentation.

En revanche, ces analyses montrent que certaines marques en sont exemptes. C'est bien que l'on peut parvenir à y arriver. Il est vrai que les bons élèves relèvent essentiellement du bio. Heureusement d'ailleurs ! Mais un bio qui, avec l'inflation galopante, a pris du plomb dans l'aile. Les rayons confitures en pâtissent d'autant plus que l'on pense souvent que la cuisson des fruits fait disparaître les résidus de pesticides. Ces analyses montrent bien qu'il n'en est rien. Il est passé le temps de laisser confire les illusions. Industriels, faites comme nous, exigez plus ! ●



Nous avons retrouvé la bagatelle de quinze molécules d'insecticides et de fongicides, dont deux interdites dans l'UE.



RESTONS CONNECTÉS !



60millions-mag.com

- Pour puiser davantage d'infos conso au quotidien
- Un forum pour vous exprimer
- Les rappels de produits à connaître



/60millions deconsommateurs

Pour suivre, partager les travaux de «60», réagir à des infos insolites, partager une expérience...



@60millions

Le fil du consommateur averti.

@alerte_rappel60

Pour être prévenu tout de suite des gros rappels de produits.

60
millions
de consommateurs

MENSUEL ÉDITÉ
PAR L'INSTITUT
NATIONAL DE LA
CONSUMMATION
(Établissement public
à caractère industriel et commercial),
Le Polaris, 76, av. Pierre
Brossolette, CS 10037
92241 Malakoff Cedex
Tél. : 01 45 66 20 20
www.inc-conso.fr

Directeur de la publication :

Philippe Laval

Rédactrice en chef :

Sylvie Metzelard

Rédacteurs en chef adjoints :

Hervé Cabibbo (mensuel)

Sophie Coisne (hors-série)

Elodie Toustou (Web)

Secrétaire générale
de la rédaction :

Martine Fédor

Rédaction :

CHEF DE RÉDACTION :

Patricia Chaiopoulos, Adrian
de San Isidoro, Fanny Guibert,
Lionel Maugain, Amine Meslem
(hors-série), Adélaïde Robert

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION :

Bertrand Loiseaux et Mireille Fenwick
(premiers secrétaires de rédaction),

Cécile Demainly

MAQUETTE : Valérie Lefevre

(première rédactrice graphiste)

RESPONSABLE PHOTO :

Céline Dercœux

SITE INTERNET :

www.60millions-mag.com

Matthieu Crocq (éditeur Web),

Laura Hendrix (rédactrice),

Brigitte Glass (relations avec les
internautes) redactionweb@inc60.fr

Diffusion :

William Tétrel (responsable),

Gilles Taillandier (adjoint),

Valérie Proust (assistante)

Relations presse :

Anne-Juliette Reissier-Algrain,
Tél. : 01 45 66 20 35

Chef du centre d'essais comparatifs :

Christian de Thuin

Cheffe du service juridique, économique
et de la documentation :

Patricia Foucher

Contact dépositaires, diffuseurs
et réassorteurs : Promévente,

Tél. : 01 42 36 80 84

Service abonnements : 60 Millions
de consommateurs, CS90006,
59718 LILLE CEDEX 9 Tél. : 09 69 322 983

TARIFS DES ABONNEMENTS ANNUELS

11 numéros mensuels + Spécial impôts :

49 € ; étranger : 62,50 €.

11 mensuels + Spécial Impôts +

7 hors-séries : 83 € ; étranger : 108 €

Photogravure : Key Graphic

Impression : groupe Maury

Imprimé sur papier : Leipa Mag Plus Matt



Origine du papier :

Schwedt/Oder, Allemagne

Taux de fibres recyclées : 100 % recyclées

Eutrophisation : 0,002 kg/tonne

Distribué par : MLP

Dépôt légal : mars 2023

Commission paritaire : 0927 K 89330

ISSN : 1267-8066

Ce numéro comporte un encart

d'abonnement sur une partie du tirage.



Carton rouge

Respirateurs Philips n'a pas livré tous ses clients

Le constat

Philips aurait remplacé 96 % des respirateurs rappelés... le 18 juin 2021.

Le problème

Le remplacement devait être achevé fin décembre. Les chiffres sont sujets à caution.

La conséquence

Des patients continuent, dans l'angoisse, leur traitement avec des appareils défectueux.

C'était il y a presque deux ans. Philips procérait au rappel mondial de différents appareils de ventilation. Leur mousse insonorisante pouvait se dégrader en particules susceptibles d'être inhalées ou ingérées et émettre des composés organiques volatils (COV).

DES CHIFFRES FLUCTUANTS

Mais Philips devait d'abord remplacer les appareils, l'arrêt de leur emploi étant jugé plus risqué. Très vite, la situation a dérapé : partenaires et patients mal informés, capacités de production insuffisantes, engagements repoussés... « Nous sommes très insatisfaits de la manière dont ils se sont comportés », commente l'Agence nationale de sécurité des produits de santé (ANSM). Même la décision de police sanitaire (lire encadré ci-dessous) n'a pas été respectée.

Au 31 décembre 2022, Philips aurait ainsi remplacé 301 520 appareils en France, soit 96 % des appareils « concernés éligibles ». Des chiffres fluctuants : en juin 2021, il était question de changer 370 000 appareils de pression positive continue, sans compter les ventilateurs avec ou sans support de vie. Puis, après août 2022, l'objectif tombait à 336 000 appareils. Et fin décembre, 98 % des produits devaient être remplacés... Interrogé, Philips n'a pas pu apporter d'explications dans le délai imparti. Une personne aurait pu mais elle n'était « plus présente dans l'entreprise ».

Au moins 12 563 patients seraient donc toujours en attente d'un appareil de rechange, tandis que ceux dotés des modèles Trilogy100 et Trilogy200 ne feraient l'objet, selon France Assos Santé, d'aucun plan de remplacement. Et les patients ne bénéficient pas d'une information loyale et complète sur les risques d'émission de COV, de cancer, etc., insiste l'association. Sur la base d'une étude intermédiaire à cinq ans, Philips a conclu à l'absence de risque supplémentaire de cancer par rapport aux appareils d'autres fabricants.

LA FABRIQUE DU DOUTE

Un comité de suivi indépendant a, lui, jugé que... rien ne permettait de conclure. « Tout cela contribue à la fabrique du doute », commente Yann Mazens, de France Assos Santé. « Pour comprendre le niveau de tension entre les parties prenantes, il faut voir que le compte-rendu de la dernière réunion de décembre n'est toujours pas publié » [fin février, NDLR].

Les patients attendent désormais que l'ANSM passe aux sanctions et impose le remplacement par des appareils concurrents. « Mais nous avons bien conscience qu'une décision de sanction contre un mastodonte comme Philips dépasse le seul cadre de l'Agence et relève du gouvernement », précise Yann Mazens. Fin février, l'ANSM était juste en mesure d'annoncer une nouvelle convocation de Philips « sous peu ». ■

ADÉLAÏDE ROBERT



Extrait de la décision de police sanitaire (ANSM) du 09/02/2022 :
 « Philips est tenue d'assurer le remplacement [...] selon le calendrier suivant : [...] 75 % en juin 2022 et 100 % en décembre 2022, [et] de mettre en place une étude épidémiologique indépendante visant à objectiver le risque de cancer potentiellement induit par l'exposition aux équipements de ventilation défectueux ».



SOMMAIRE

N° 590 / AVRIL 2023

DIRE / RÉAGIR / REVENIR

- Le regard de «60» sur l'actualité de la consommation** p.6
 Les supermarchés climato-immobilistes p.6
 Biens et services : Le *low cost* rebute moins p.7

À la une

Antiallergiques

- Des produits parfois risqués p.8
 Pollens : Le climat aggrave les cas d'allergies p.14

ALIMENTATION & SANTÉ

- Toutes les infos sur la nutrition, les problématiques de santé, la beauté** p.16

- Essai**
 Confitures : Sans pesticides, c'est mieux ! p.19

- Zoom**
 Transferts hospitaliers :
 Qui doit prendre en charge les frais ? p.25

- Enquête**
 Interférences : Implants cardiaques,
 quel matériel éviter p.26

- Enquête**
 Agroalimentaire : Les aliments industriels
 sont-ils bien contrôlés ? p.28

EQUIPEMENT & LOISIRS

- Toutes les infos sur l'équipement de la maison, le high-tech, les transports et les loisirs** p.32

- Essai**
 Lessives spéciales : Un bilan mitigé p.35
Enquête
 E-commerce : Un marchand peut en cacher un autre p.42
Enquête
 Automobile : Le retrofit électrique patine depuis trois ans p.46

ARGENT & LOGEMENT

- Toutes les infos sur la gestion de vos dépenses, votre habitation et vos droits de consommateur** p.48

- Enquête**
 Alimentation : Qui profite de l'inflation ? p.50
Pratique
 Travaux et services : Jamais sans devis p.54
Pratique
 Rénovation énergétique :
 Jouez les chasseurs de primes p.58

- RÉSEAU 60**
Courriers, courriels,
 Vos coups de gueule, vos questions,
 nos réponses p. 62

- La flèche de Madame 60**
 Risotto à 1 € p.66

- 60 secondes pour retenir l'essentiel** p.67

Retrouvez-nous
 chaque samedi
 dans "franceinfo: conso"

à 15h50, 17h50 et 21h20 sur **franceinfo:**
 radio . web . tv canal 27

Vous voulez vous abonner : voir page 41

Vous recherchez un article
 ou un ancien numéro :
 voir page 57
 ou www.60millions-mag.com

Le programme des émissions
 Consomag diffusées sur France 2,
 France 3, France 4, France 5
 et France Info : voir page 34

DIRE RÉAGIR REVENIR

LE REGARD DE «60» SUR L'ACTUALITÉ DE LA CONSOMMATION

PAR HERVÉ CABIBBO, PATRICIA CHAIROPOULOS, LAURA HENDRIKX, ADÉLAÏDE ROBERT, ADRIAN DE SAN ISIDORO

Mauvais élèves

Les supermarchés, climato-immobilistes

Qu'en est-il des efforts de nos supermarchés pour proposer une alimentation durable ? C'est ce que le Réseau action climat a cherché à mesurer dans une vaste étude, passant les huit principales enseignes (Auchan, Carrefour, Casino, E.Leclerc, Lidl, Intermarché, Monoprix et Super U) au crible d'une quarantaine d'indicateurs, répartis en trois familles : transparence des enseignes sur leurs efforts et impacts environnementaux ; engagements et plans d'action ; promotion pour une alimentation durable.



Aucune enseigne ne décroche la moyenne, les notes allant de 9/20 pour Carrefour à 6/20 pour E.Leclerc. En cause, la place prépondérante que les supermarchés donnent à la viande et aux produits laitiers industriels – pourvoyeurs reconnus de gaz à effet de serre – via les promotions, les publicités, les offres en rayon faites au détriment des produits plus végétaux ou plus durables. L'organisation pointe aussi les pouvoirs publics dont « l'action en matière d'alimentation est insuffisante et parfois contraire aux enjeux de la transition ». ●

Poivron breveté

Les ONG voient rouge

Le 16 février, l'Office européen des brevets (OEB) a rejeté le recours déposé en 2014 par 32 organisations contre un brevet délivré à la firme suisse Syngenta un an plus tôt. « Le géant des semences revendique la résistance d'un poivron aux mouches blanches comme son invention, alors que cette propriété n'a été obtenue que par croisement d'un poivron jamaïcain sauvage avec un poivron commercial, fustigent les ONG suisses Public Eye, ProSpecieRara et Swissaid. La décision de l'Office européen des brevets encourage les grands groupes semenciers dans la privatisation de la biodiversité. » Elles rappellent qu'en 2017, l'OEB confirmait l'interdiction du brevetage de plantes issues d'une sélection sans organisme génétiquement modifié (OGM), mais que « les grands groupes semenciers n'hésitent pas à exploiter les failles juridiques pour breveter ». ●



Nouvelles règles

Flamme verte s'impose en région

Les indicateurs de la qualité de l'air de la région Auvergne-Rhône-Alpes démontrent que le secteur résidentiel génère près des deux tiers des particules fines de la région, loin devant le secteur industriel. Ainsi, à partir du 1^{er} avril, dans le cadre d'un nouveau plan de protection

de l'atmosphère (PPA), seuls les appareils de chauffage au bois labellisés Flamme verte pourront être installés dans les agglomérations lyonnaise et grenobloise. Des dispositifs à très bon rendement énergétique et peu génératrices de polluants atmosphériques. Dix fois moins qu'une cheminée à foyer ouvert. Concrètement, une cheminée à foyer ouvert ne pourra plus être utilisée dans la métropole de Lyon, ce qui représente 167 communes des départements du Rhône, de l'Isère et de l'Ain. ●



Biens et services Le low cost rebute moins



Une étude dévoile l'intérêt plutôt décomplexé des Européens pour les biens et services très peu chers, qui limitent l'érosion du pouvoir d'achat. En France, cet enthousiasme est un peu plus mesuré.

Près de 74 % des Européens estiment qu'acheter des articles ou services à bas coût, dits low cost, n'est pas dévalorisant. C'est ce que révèle le rapport 2023 de l'observatoire Cetelem, qui a interrogé 14 200 personnes dans quinze pays du Vieux Continent, dont la France. « Il y a vingt ans, les magasins low cost étaient surtout réservés aux personnes qui n'avaient pas les moyens, analyse Flavien Neuvy, directeur de l'observatoire Cetelem. Aujourd'hui, acheter ces produits, c'est acheter malin, y compris pour les classes moyennes et supérieures. »

LES SECTEURS PLÉBISCITÉS

Dans le détail, les Européens consomment avant tout ces produits et services low cost dans les secteurs de l'alimentation, de l'habillement, de la téléphonie mobile et des transports (bus et trains). L'aérien avec ses célèbres compagnies à bas coût arrive "seulement" au milieu du tableau.

Sans surprise, il s'agit, pour 42 % des sondés, de gagner en pouvoir d'achat. Et aussi, pour un quart d'entre eux, parce que ces produits présentent un bon rapport qualité-prix.

LA FRANCE À LA TRAÎNE

Les Européens interrogées attribuent une note moyenne de satisfaction de 6,8/10 aux produits low cost, évaluation qui passe à 6,6/10 pour les Français. Par ailleurs, ces derniers, à 70 %, sont un peu moins nombreux que la moyenne des Européens (74 %) à juger qu'acheter à bas prix n'est pas dévalorisant.

« Dans l'Hexagone, l'implantation massive et historique d'importants distributeurs comme E.Leclerc ou Carrefour freine un peu l'essor du low cost », éclaire Flavien Neuvy. Pour autant, 37 % des Français sondés disent vouloir consommer davantage de produits très bon marché dans les années futures et, plus de la moitié d'entre eux, vouloir en acheter autant qu'aujourd'hui. ● A. S. I.

Anti-douleur Effets cumulés

Antarène codéine associe deux anti-douleurs : l'ibuprofène et la codéine. Et leurs effets indésirables s'additionnent... Dans un contexte d'abus ou de dépendance mais aussi de prise prolongée, des cas graves et parfois mortels de toxicité rénale, gastro-intestinale ou métabolique ont été notifiés. L'Agence européenne du médicament a donc demandé l'ajout d'une mise en garde sur la notice. Pas de quoi redorer le blason d'une spécialité dont l'intérêt est contesté face à l'association paracétamol+codéine ou ibuprofène seul. ●

Tout numérique La SNCF annonce la fin du compostage

3 000 bornes de compostage vont progressivement disparaître des gares cette année. Raisons invoquées par la SNCF : le coût de maintenance non négligeable des machines et l'adoption massive du numérique. Selon l'entreprise ferroviaire, plus de 96 % des billets achetés sont aujourd'hui dématérialisés. Si vous détenez un billet TGV cartonné, il faudra, en l'absence de bornes, le présenter au chef de bord sur le quai ou juste après la montée dans le train. Pour les TER, pas besoin de composter depuis le 1^{er} janvier 2022 : le contrôle du billet par un agent suffit. Bon à savoir : il sera toujours possible de composter son billet avant d'embarquer dans un Transilien dont les lignes, exception notable, ne sont pas concernées par cette suppression. ●



Antiallergiques

Des produits parfois risqués

À LA UNE

De nombreux antiallergiques sont disponibles sans ordonnance en pharmacie. Des médicaments, des compléments alimentaires, des dispositifs médicaux... avec une efficacité, des risques et une qualité d'étiquetage très variables !

Au printemps, les officines mettent souvent en tête de gondole les antiallergiques. Les pollens sont de sortie et le rhume des foins bat son plein : il s'agit de contrer éternuements, écoulement nasal et conjonctivite. Médicaments, compléments alimentaires, dispositifs médicaux, par voie locale ou générale, associés, ou non... L'offre est pléthorique. Afin d'y voir un peu plus clair sur sa qualité, nous avons comparé 22 produits disponibles sans ordon-

L'offre est pléthorique pour contrer le rhume des foins.

nance (voir ci-dessous) : 11 à prise orale, 7 pour le nez et 4 pour les yeux.

Les produits à prise orale les plus vendus sont des médicaments antihistaminiques. Ils contrent les effets de l'histamine, la principale molécule impliquée dans l'allergie. Ce sont ceux dont le niveau de preuves d'efficacité est le plus important. Ils sont d'autant plus efficaces qu'ils sont initiés tôt, avant l'apparition des premiers symp-

tômes, au tout début de l'exposition à l'allergène. Ceux que nous avons retenus font partie des plus commercialisés. En tête Humex Allergie loratadine et Zyrtecset (cétirizine) qui sont à préférer à l'antihistaminique de première génération Polaramine (maléate de dexchlorphéniramine) car ils génèrent moins d'effets secondaires (somnolence, vertiges, sécheresse de la bouche...).

DES PRINCIPES ACTIFS À DIFFÉRENTES « SAUCES »

► La loratadine et la cétirizine sont produites par d'autres fabricants :

(Arrow Conseil, Sandoz Conseil, Teva Santé Conseil...). Mais si le principe actif est identique, ce n'est pas forcément le cas des excipients. Ceux qui veulent éviter le dioxyde de titane, contenu dans l'enrobage de certains comprimés, ou le lactose (tous deux présents dans Zyrtecset, Humex Allergie cétirizine, Reactine, Cétirizine Sandoz Conseil...) pourront se reporter sur Alairgix ou Drill Allergie cétirizine, par exemple. L'étiquetage présente parfois des curiosi-

Comment nous avons procédé

LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

- Nous avons comparé 22 produits d'automédication (sans ordonnance) vendus en pharmacie avec l'indication, explicite ou non, de rhinite et/ou de conjonctivite allergique.
- Nous avons pris les références représentatives de différents statuts (médicaments,

compléments alimentaires et dispositifs médicaux) et thérapeutiques (homéopathie, phytothérapie, gemmothérapie, probiotiques...), les plus vendues entre avril et septembre 2022 sur un panel de 8 842 pharmacies (source : Ospharm).

- En nous basant sur l'état des connaissances, et ce qui a été publié, nous avons noté l'efficacité des produits, les risques et les contre-indications ainsi que la qualité de l'étiquetage et des informations mises à disposition des consommateurs.



tés : Humex Allergie indique la loratadine à partir de 12 ans contre 6 ans pour Mylan Conseil...

Par ailleurs, les principes actifs vendus en automédication ont souvent des formes analogues sur prescription (sous marque Arrow, Sandoz, Teva Santé...).

La différence ? Le prix des médicaments d'automédication est libre et non remboursable : celui de Zyrtecset était compris, d'après la coopérative Osparm, entre 2,68 € et 6,70 € au printemps 2022. Le prix de la cétirizine sur prescription est, lui, soit fixe (3,24 €, remboursable), soit libre (non remboursable), suivant



les présentations. Autre différence : en automédication, les plaquettes sont limitées à sept comprimés bien que le traitement ait souvent besoin d'être prolongé sur plusieurs semaines.

DES MARQUES JOUENT SUR LES MOTS

► **Suivent de nombreux produits dont les preuves d'efficacité sont faibles :** les médicaments homéopathiques Rhinallergy ou Oligosol (qui présentent peu de risques), ainsi que des compléments alimentaires. Les médicaments doivent démontrer un bon rapport bénéfices/risques afin d'obtenir une autorisation de mise

sur le marché (AMM). Les compléments alimentaires, eux, nécessitent une simple déclaration auprès de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Et ne peuvent revendiquer aucun effet thérapeutique.

C'est la raison pour laquelle les marques n'affichent aucune indication sur l'emballage mais jouent sur la proximité de sens « Allergem », « Allerus », le visuel (le pollen de fleur de pissenlit pour Polaramine ou le produit d'Harmony Dietetics Nutri-Cosmétiques [HDNC]) ou un mot évocateur (« désagréments ou problèmes saisonniers » pour Imuxesal et Arkogélules Plantain). À l'inverse, sur les sites marchands, les descriptifs

Les résultats de notre étude

Voie orale

- Très bon
- Bon
- Passable
- Mauvais
- Très mauvais

- Principes actifs mis en avant

- Présentation

- Fourchette de prix

- Statut

- Avertissements*

- Qualité de l'information

- Tolérance/effets secondaires

- Efficacité

AVIS GÉNÉRAL



UCB Pharma
Zyrtecset



Urgo
Humex allergie



Bayer
Polaramine



Boiron
Rhinallergy



Labcatal
Oligosol



Arkopharma
Arkogélules
Plantain

Cétirizine 10 mg

Loratadine 10 mg

Maléate de dexchlorphéniramine 2 mg

Allium cepa, Ambrosia artemisiaefolia...**

Manganèse, cuivre

Plantain

Comprimés

Comprimés

Comprimés

Comprimés à sucer

Ampoules

Gélules

2,68 € - 6,70 €

2,69 € - 6,90 €

3,70 € - 8,04 €

4,29 € - 7,15 €

7,99 € - 15,81 €

6,95 € - 13,90 €

Médicament

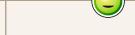
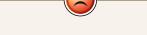
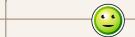
Médicament

Médicament

Médicament

Médicament

Complément alimentaire



Avis médical pour femmes enceintes



Interdit pendant l'allaitement



Vigilance pour les personnes âgées



Vigilance au volant, niveau 1



Vigilance au volant, niveau 2



Interdit aux femmes enceintes

n'ont rien d'équivoque. Le produit de HDNC est « particulièrement préconisé pour soulager les états allergiques, les éternuements, les yeux larmoyants et les démangeaisons », indique le site Belvibio.

DES RISQUES PAS TOUJOURS NOTIFIÉS

➤ Malgré une image inoffensive, ces compléments alimentaires présentent des risques, pas toujours notifiés ! C'est le cas des produits contenant de la propolis, de la gelée royale ou du miel (Polanine et Allargem dans notre sélection) : ils sont déconseillés aux personnes allergiques aux pollens. L'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) l'a rappelé en 2018 : les produits de la ruche peuvent contenir des pollens et donc susciter des allergies. De son

côté, Imuxesal, seul représentant d'une catégorie qui fait l'objet d'un nombre croissant d'études (les probiotiques), ne met pas en garde contre le risque de surdosage en vitamine D, en cas de prise associée à d'autres produits en contenant.

Les informations sont plus superficielles concernant les compléments alimentaires : pas de notice dans le produit HDNC (et pas d'indication du nom du produit sur le blister des gélules) ; pas d'indication claire d'âge sur Allerus... avec pourtant 35 % de volume d'alcool.

➤ Pour agir au niveau du nez, on trouve des médicaments (avec AMM) mais aussi des dispositifs médicaux (avec marquage CE), qui peuvent être associés aux produits oraux. En tête, Humex Rhume des foins, un spray à base de bêclométasone. Ce corticoïde

3 questions à



FLORE KURIHARA
Allergo-dermatologue
à Paris

Quand faut-il consulter un médecin ?

FLORE KURIHARA : Lorsque les symptômes sont sévères et impactent la qualité de vie, en cas d'asthme ou si les traitements d'automédication s'avèrent insuffisants ou mal tolérés. Il faut éliminer les diagnostics différentiels, c'est-à-dire une autre cause qui aurait les mêmes symptômes.

De quels autres traitements dispose-t-on ?

F. K. : Un allergologue peut proposer un traitement de désensibilisation (immunothérapie) qui, lui, traite la cause, pas le symptôme. Le traitement ne doit pas être instauré chez une femme enceinte mais peut être poursuivi s'il a été initié antérieurement et il peut être proposé chez l'enfant à partir de 5 ans. Le principe est d'éduquer le système immunitaire à ne plus réagir à l'allergène en administrant une petite quantité de celui-ci tous les jours pendant au moins trois ans. Il faut pour cela identifier l'allergène, à l'aide d'un prick test ou d'un dosage sanguin d'immunoglobuline E (IgE).

Quels bénéfices en attendre à long terme ?

F. K. : L'immunothérapie a une efficacité prolongée, même après arrêt, avec une amélioration de la qualité de vie, et au prix d'effets indésirables locaux modérés. Dans certains cas (allergies aux pollens et aux acariens), cela permet aussi de prévenir l'apparition de l'asthme lorsque le traitement est instauré au stade de la rhinite allergique.

| Santé verte Polanine | | | | | |
|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Andrographis | | | | | |
| Comprimés | | | | | |
| 7,39 € - 12,68 € | 9,49 € - 14,30 € | 11,20 € - 15,40 € | | 14,50 € - 20,90 € | 19,90 € |
| Complément alimentaire |
| - de 12 ans | - de 12 ans | - de 12 ans | | - de 12 ans | - de 3 ans |
| | | | | | |

*Ce tableau n'indique pas l'ensemble des contre-indications mais uniquement les conditions d'emploi suivant des profils d'utilisateurs (enfants, femmes enceintes ou allaitantes, personnes âgées, conducteurs).** Euphrasia officinalis, Histaminum muriaticum, Sabadilla, Solidago Virga Aurea.

représente le traitement de première intention de la rhinite allergique, également efficace sur les symptômes oculaires et plus encore que les anti-histaminiques en comprimé sur le nez bouché. Ses défauts : irritations, saignements de nez... et exceptionnellement des troubles graves, en cas de forte dose ou de durée prolongée. À réservier plutôt aux symptômes importants et préférer Cromorhinol pour des formes modérées.

PRUDENCE AVEC LES HUILES ESSENTIELLES

Le dispositif médical Stérimar est, lui aussi, un très bon complément : très bien toléré et sans risques, il permet d'éliminer les allergènes et de limiter l'irritation en fluidifiant le mucus. Quant au dispositif innovant de photothérapie UVA et infrarouge Humer Stop allergie, lancé l'an dernier, il est

À ne pas utiliser en cas d'allergies aux huiles essentielles.

sans effets secondaires ni interactions. Mais les données d'efficacité disponibles sont celles du fabricant : il serait plus efficace sur l'écoulement nasal et les éternuements, mais agirait peu sur l'obstruction nasale.

En queue de peloton, Allergoforce de Pranarôm, autorisé chez la femme enceinte mais qu'il vaut mieux déconseiller, et les capsules Perubore inhalation. Ces produits contiennent beaucoup d'huiles essentielles : outre une suspicion d'effet perturbateur endocrinien pour certaines, il existe un risque d'allergie, notamment d'eczéma de contact sur le visage après inhalation. La formulation réglementaire « Ne pas utiliser en cas d'allergies aux huiles essentielles », mériterait d'être étendue aux personnes avec antécé-

dents de réaction à des molécules parfumées car la plupart des réactions aux huiles essentielles surviennent chez ces personnes. Point positif pour Perubore : la mise en garde de ne pas avaler les capsules est bien affichée.



Les résultats de notre étude

Voie nasale

- Très bon
- Bon
- Passable
- Mauvais
- Très mauvais

| | |
|---------------------------------|----------------------------|
| • Principes actifs mis en avant | Humex Rhume des foins |
| • Présentation | Béclométasone 50 mcg Spray |
| • Fourchette de prix | 5,89 € - 10,50 € |
| • Statut | Médicament |
| • Avertissements* | - de 12 ans |
| • Qualité de l'information | |
| • Tolérance/effets secondaires | |
| • Efficacité | |

AVIS GÉNÉRAL



Interdit aux enfants



Avis médical pour femmes enceintes



Interdit aux femmes enceintes



Vigilance pour les personnes âgées



Interdit pendant l'allaitement



Vigilance au volant, niveau 1



Bausch+Lomb
Cromorhinol
Cromoglycate de sodium 2 %



Fumouze
Stérimar Nez allergique
Manganèse



Urgo
Humer Stop allergie
Photothérapie



Pranarôm
Allergoforce
Huiles essentielles de tanaisie, matricaire, camomille noble et poivre noir

7,70 € - 11,40 €

Dispositif médical

Dispositif médical



- de 6 ans



- de 3 ans

7,70 € - 11,40 €

Dispositif médical

Dispositif médical



7,70 € - 11,40 €



- de 3 ans

7,70 € - 11,40 €

Dispositif médical

Dispositif médical



7,70 € - 11,40 €



- de 3 ans

7,70 € - 11,40 €

Dispositif médical

Dispositif médical

*Ce tableau n'indique pas l'ensemble profils d'utilisateurs (enfants, femmes revendiquent pas l'indication de rhinite

Les résultats de notre étude

PHOTOS PRODUITS : F. PONCELET / ©GD

Voie oculaire

- Très bon
- Bon
- Passable
- Mauvais
- Très mauvais

- Principes actifs mis en avant
- Présentation
- Fourchette de prix
- Statut
- Avertissements*



Thea
Naabak
Acide N-acétyl aspartyl glutamique 4,9 %
Collyre
4,98 € - 6,41 €
Médicament



- Qualité de l'information
- Tolérance/effets secondaires
- Efficacité

AVIS GÉNÉRAL

- de 4 ans



Bausch+Lomb
Bloxallergie spray
Ectoin
Spray ou collyre
5,92 € - 10,20 €
Dispositif médical



Bausch+Lomb
Levofree
Lévocabastine 0,05 %
Collyre
3,37 € - 6,99 €
Médicament



- de 6 ans



Urgo
Humex conjonctivite allergique
Cromoglicate de sodium 2 %
Collyre
3,99 € - 6,50 €
Médicament



- de 15 ans

*Ce tableau n'indique pas l'ensemble des contre-indications mais uniquement les conditions d'emploi suivant des profils d'utilisateurs (enfants, femmes enceintes ou allaitantes, personnes âgées, conducteurs).



Interdit aux enfants



Avis médical pour femmes enceintes



Non recommandé pendant l'allaitement



Vigilance au volant, niveau 1



Mayoly Spindler
Perubore inhalation

Huiles essentielles de lavande, de thym rouge et de romarin, thymol

Capsules pour inhalation par vapeur

2,99 € - 10,89 €

Médicament



- de 12 ans



Vicks**
Inhaler

Camphre racémique et lévomenthol

Tampon imprégné pour inhalation

2,49 € - 7,90 €

Médicament



- de 12 ans

Quant à l'Inhaler de Vicks, c'est un outsider. Il est indiqué pour la rhinite et non la rhinite allergique, pour laquelle il est inadapté. La durée d'utilisation, qui ne doit pas dépasser trois jours, ne cadre pas avec la durée des symptômes.

DES MESURES PRÉVENTIVES SIMPLES

S'il figure ici, c'est parce qu'il occupe la cinquième place des médicaments d'automédication les plus vendus pour la rhinite entre avril et septembre 2022 (source Ospharm), ce qui suggère un probable recours inapproprié dans le cas de rhinites allergiques. Procter & Gamble Health rappelle que son rapport bénéfices/risques est favorable, justifiant sa vente libre. « Nos consommateurs peuvent donc [l']utiliser en toute confiance s'ils le font conformément à [son] indication, aux instructions figurant sur la notice et aux conseils du pharmacien ». Mais l'indication ne semble

pas respectée. Le pharmacien délivre parfois le produit sans conseils. Et la notice est inaccessible avant achat. Il est juste précisé « pour les plus de 12 ans ». Rien n'est mentionné concernant les restrictions pour les femmes enceintes et allaitantes ou le risque de convulsions lié aux terpènes.

Enfin, les produits oculaires. Ils reposent sur des actifs variés et complètent utilement un traitement par voie nasale ou orale. Bloxallergie, qui existe en spray et collyre, est moins efficace qu'un corticoïde nasal mais reste intéressant en cas de contre-indications, avec un effet frais apaisant en le gardant au frigo ! Il reste, bien sûr, la batterie de mesures préventives permettant de limiter l'exposition à l'allergène : se laver les cheveux avant d'aller dormir, aérer les pièces avant le lever et après le coucher du soleil, jardiner avec masque et lunettes de protection.●

ADÉLAÏDE ROBERT

Expertise technique : VÉRONICA DUCHÈNE

des contre-indications mais uniquement les conditions d'emploi suivant des enceintes ou allaitantes, personnes âgées, conducteurs). **La marque ne allergique.

Pollens Le climat aggrave les cas d'allergies

Le profond bouleversement climatique que nous connaissons n'est pas sans conséquence sur notre santé : les allergiques aux pollens doivent se préparer à des printemps de plus en plus compliqués.

L'année 2022 a été la plus chaude jamais enregistrée en France depuis le début des relevés en 1900. Une année jalonnée d'événements climatiques extrêmes et qui s'est conclue par un réveillon de la Saint-Sylvestre aux températures, elles aussi, record ! Avec des conséquences directes sur la végétation, et donc pour les personnes allergiques.

DES SAISONS POLLINIQUES PLUS PRÉCOCES

D'ailleurs, dès la mi-janvier, le Réseau national de surveillance aérobiologique (RNRA) plaçait six départements de la région Grand Est en alerte rouge aux pollens. En cause, des températures « exceptionnellement » douces qui favorisent la floraison des noisetiers. Pour Météo France, la situation exceptionnelle de 2022 pourrait devenir la norme autour de 2050 si nous ne réduisons pas drastiquement nos émissions de gaz à effets de serre. Alors, à quoi doivent se préparer ceux qui éternuent, reniflent et ont les yeux et la gorge qui démangent à chaque printemps ?

Premièrement, les saisons polliniques démarrent plus tôt et durent en moyenne plus long-

La floraison du frêne : un mois d'avance en vingt ans.



temps, car le développement des végétaux est directement lié à la température.

DES NUANCES LOCALES IMPORTANTES

« Si l'on prend, par exemple, le bouleau, qui est l'une des espèces végétales les plus allergisantes : dans les années 1970, le début de floraison se situait autour du 15 avril. Désormais, elle intervient plus tôt autour du 15 mars, soit un mois de plus en quarante ans », explique Samuel Monnier, ingénieur au RNRA.

Pour le frêne, c'est aussi un mois de plus mais en à peine vingt ans, et pour les graminées et l'ambroisie, l'avance serait plutôt de 2,5 jours par décennie. Mais ce phénomène s'observe avec des nuances locales importantes : « Pour bon nombre d'espèces, la tendance à une plus grande précocité de la pollinisation serait surtout marquée au cœur des îlots de chaleur urbains, alors qu'elle s'atténuerait en périphérie des villes et s'annulerait, si elle ne s'inverse pas, en rase campagne », écrivait ainsi l'ingénieur dans une étude, publiée en 2012, dans la Revue



des maladies respiratoires. Enfin, si le début de saison pollinique intervient plus tôt, la fin reste sensiblement la même et parfois même accuse un léger retard avec le temps, selon les espèces.

L'IMPACT DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Sur la totalité du continent européen, le réseau international des jardins botaniques a calculé qu'au cours des cinquante dernières années, toutes espèces confondues, la période exposant à des allergies aux pollens s'est allongée de 10,8 jours.

Deuxièmement, les quantités de pollens dans l'air sont plus importantes. À chaque fois que les conditions climatiques se réchauffent, la productivité pollinique augmente, même si la tendance est plus marquée



pour les arbres que pour les herbacées (comme l'ambroisie). « En trente ans, la concentration dans l'air de pollen de bouleau a augmenté de 20 %, déclare Samuel Monnier. Donc les symptômes d'allergies respiratoires sont potentiellement plus importants. »

Des exceptions existent : « Une baisse relative de la concentration en pollens de graminées est observée dans certaines villes », ajoute-t-il, notamment à cause de la réduction des surfaces herbacées et probablement de l'impact de la pollution atmosphérique.

Enfin, et ce ne sont pas les effets les moins inquiétants, il faut envisager « que les grains de pollens, à quantité équivalente, soient plus allergisants, mais les recherches sur ce thème

**Demain,
les pollens
seront sans
doute plus
allergisants.**

débutent », signale l'ingénieur. Pour l'ambroisie par exemple, la teneur du pollen en protéine allergisante (de type Amb a 1) augmenterait de 30 à 50 % avec un réchauffement de 3,5 °C selon une étude américaine de 2005.

DES MESURES POUR CONTRER SES EFFETS

Il faut aussi redouter une synergie dangereuse avec la pollution atmosphérique : « D'une part, les particules fines fragilisent les voies respiratoires et les rendent plus perméables aux allergènes et, d'autre part, les polluants attaquent les grains de pollens qui libèrent plus facilement leurs protéines allergisantes. »

Enfin, en dehors de ses implications dans le bouleversement climatique, un taux de CO₂ plus important dans l'atmosphère aurait aussi

À retenir

- Il existe des traitements par voie orale ou locale, combinables, différentes versions commerciales d'un même principe actif, avec des excipients différents.
- Le traitement antihistaminique en comprimé est à prendre dès le début de la saison pollinique, avant même les symptômes, et tout au long de la saison.
- Les médicaments d'automédication ont un prix libre. La plupart ont une version sur prescription, remboursable.
- Attention aux produits à base d'huiles essentielles si vous êtes allergique à des molécules parfumées. Et aux produits de la ruche (propolis, miel, gelée royale) si vous êtes allergique aux pollens !
- Tenez-vous informé via le bulletin hebdomadaire du Réseau national de surveillance aérobiologique (RNRA) ou en créant vos alertes polliniques (par type de pollens et départements) sur pollens.fr ou l'application gratuite Alertes Pollens (disponible sur Play Store et Apple Store).

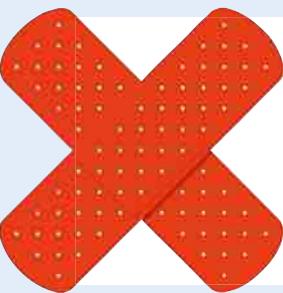
pour conséquences d'augmenter la quantité des pollens et leur pouvoir allergène. Ainsi, « toutes les évolutions vont dans le même sens, celui d'une aggravation des symptômes d'allergies respiratoires et d'une augmentation de leur durée, surtout pour celles survenant en début de printemps », résume Samuel Monnier.

Pour contrer ces effets, et puisque le ralentissement du changement climatique ne semble pas d'actualité, toutes les mesures de prévention sont bonnes à prendre : renforcement de la surveillance de la qualité aérobiologique, lutte contre les plantes allergènes, planification des plantations en milieu urbain, contrôle de la qualité de l'air intérieur, facilitation de l'accès aux soins, renforcement de l'éducation thérapeutique des patients. •

ÉMILIE GILLET

ALIMENTATION & SANTÉ

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS D'EXPERT
par PATRICIA CHAIROPOULOS ET ADÉLAÏDE ROBERT AVEC ÉMILIE GILLET



6,6 millions d'euros

C'est l'amende imposée au groupe Urgo pour manquement massif à la loi anti-cadeaux. Urgo a offert plus de 55 millions d'euros de cadeaux à des pharmaciens, d'après une enquête de la Répression des fraudes. Près de 40 % des pharmaciens d'officine seraient concernés.

Question
Santé ?

La réponse de l'expert
Pr David Jacobi
Professeur de
nutrition à l'Institut
du thorax (Nantes
Université)

Est-il mauvais de sauter régulièrement un repas ?

EN SOI, sauter un repas n'est pas un réel problème car notre corps s'adapte pour jeûner quelques heures. C'est plus problématique quand il s'agit d'un acte volontaire régulier, par exemple pour essayer de perdre du poids. Les recherches révèlent un risque de surcompensation : on saute le déjeuner et on grignote pour tenir jusqu'au dîner, le plus souvent des aliments gras et sucrés. Le faire régulièrement peut s'associer à des prises alimentaires compulsives : on se restreint, on craque, et on se restreint à nouveau. C'est délétère sur le long terme. Le fait de manger à heures régulières permet à l'organisme d'anticiper les repas, et de mieux contrôler les sensations de faim et de satiété. Par ailleurs, les recherches montrent que le fait d'ingérer des calories le matin est plus favorable pour la santé, avec un fonctionnement métabolique optimal.●

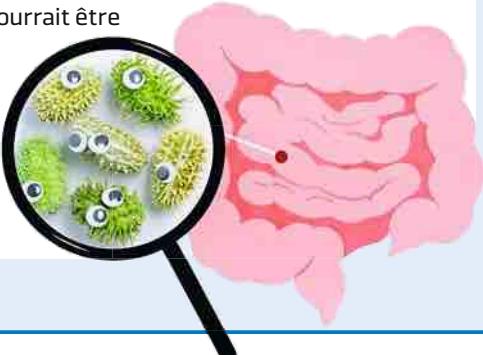
Néonicotinoïdes : fini les dérogations

Toxiques pour les abeilles, trois pesticides néonicotinoïdes sont interdits en Europe depuis 2018. Mais la France a déjà recouru, par deux fois, à des dérogations pour la filière betterave sucrière. Elle aurait fait de même pour 2023 si la Cour de justice de l'Union européenne, saisie par des associations de défense de l'environnement, n'avait pas mis son veto : via un arrêté publié le 19 janvier, elle interdit formellement aux États membres de contourner l'interdiction des semences traitées aux néonicotinoïdes. C'est dit.●

VU/LU

Une bactérie pour protéger le microbiote

Certains additifs de type émulsifiants, servant à améliorer la texture de nombreux produits transformés (crèmes glacées, gâteaux emballés, sauces...), sont reconnus altérer le microbiote intestinal. Une équipe de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) a identifié chez l'animal une bactérie naturellement présente dans l'intestin, qui permet de fortifier le microbiote et, ainsi, de contrecarrer les impacts délétères des émulsifiants. Nommée *Akkermansia muciniphila*, cette bactérie pourrait être utilisée en probiotique « pour maintenir la santé métabolique et intestinale contre les stress modernes tels que les agents émulsifiants, qui promeuvent l'inflammation intestinale chronique », selon l'un des auteurs de l'étude.●





Les volailles « plein air » battent de l'aile

La Commission européenne souhaite supprimer les mentions renseignant le consommateur sur le mode d'élevage des volailles. Exit « Élevé en plein air » ? Les éleveurs français s'en alarment, à raison.

La filière des volailles françaises est à nouveau en alerte. Après la mise en garde contre les importations massives de poulets du Brésil et d'Ukraine, il y a quelques mois, les éleveurs se voient aujourd'hui menacés par de nouvelles normes européennes, plus laxistes que celles en cours.

➤ Jusqu'à présent, l'étiquette précise le mode d'élevage

En rayon, on choisit son poulet selon le mode d'élevage, indiqué sur l'emballage. Cinq mentions sont autorisées, dûment définies dans un règlement européen de 1991 : « sortant à l'extérieur », « fermier, élevé en plein air », « fermier, élevé en liberté », « élevé à l'intérieur, système extensif » ou encore « alimenté avec X % de... ». Mais la Commission européenne, en pleine rénovation des normes de commercialisation, « prévoit de supprimer ces mentions permettant aux consommateurs d'identifier clairement la façon dont ont été élevées les volailles », s'indigne l'Interprofession française de la volaille de chair dans un communiqué de presse. Qui plus est, le risque de tromperie pointe son

bec. « Si elles deviennent facultatives, tout opérateur européen pourra mettre n'importe quelle allégation fantaisiste comme "poulet des champs", "poulet à l'air libre" ou "poulet de plein vent" alors qu'il s'agira d'une volaille standard, avec un accès à l'air libre seulement par une fenêtre », explique Benoît Drouin, vice-président du Syndicat national des labels avicoles de France.

➤ Des allégations fantaisistes pourraient fleurir

Les grands perdants seraient les producteurs de volailles bénéficiant d'un signe de qualité officiel, tels que le Label rouge, l'Appellation d'origine protégée (AOP) et le label Agriculture biologique. En France, ces volailles représentent 20 % de la production avicole. Or, face à des allégations évoquant le plein air, les consommateurs risquent de choisir un poulet moins cher mais n'ayant jamais mis une patte dehors. « La mention "plein air" doit être réservée à un animal élevé dehors, c'est la ligne rouge que la Commission européenne ne doit pas franchir », reprend Benoît Drouin. La décision devrait être publiée avant l'été. • P.C.

Le site ophtalmos.io mis KO pour un an

L'Assurance maladie et les professionnels de santé traquent les pratiques frauduleuses dans les centres de santé et sur la Toile. Ophtalmos.io vient ainsi d'être rendu inaccessible pour un an en France. Ce site aurait délivré des milliers d'ordonnances falsifiées de lunettes et lentilles de contact. Des magasins d'optique l'auraient conseillé, motivant une plainte contre X pour faux, usage de faux et complicité d'exercice illégal de la médecine. •



Piercing smiley : pas de quoi sourire

La mode du piercing du frein de la lèvre (ou « piercing smiley ») inquiète les professionnels de santé. La Fédération française d'orthodontie (FFO) met en garde sur les complications qu'il peut générer à force de frotter contre les dents et les gencives : rayure ou perte de l'email, rétraction de la gencive, déchaussement des dents... Il y a des normes à respecter pour améliorer la tolérance, rappelle la FFO : taille et forme, matériau... Mieux vaut prendre un avis médical lorsqu'un piercing buccal est envisagé. •

DES ASSOCIATIONS POUR VOUS DÉFENDRE

15 associations de consommateurs, régies par la loi de 1901, sont officiellement agréées pour représenter les consommateurs et défendre leurs intérêts. La plupart de leurs structures locales tiennent des permanences pour aider à résoudre les problèmes de consommation.

Pour le traitement de vos dossiers, une contribution à la vie de l'association pourra vous être demandée sous forme d'adhésion. Renseignez-vous au préalable. Pour connaître les coordonnées des associations les plus proches de chez vous, interrogez les mouvements nationaux ou le Centre technique régional de la consommation (CTRC) dont vous dépendez. Vous pouvez aussi consulter le site inc-conso.fr, rubrique Associations de consommateurs et trouver la plus proche de chez vous.

Les associations nationales

Membres du Conseil national de la consommation

Adeic (Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur)
27, rue des Tanneries, 75013 Paris
TÉL.: 01 44 53 73 93
E-MAIL : contact@adeic.fr
INTERNET : www.adeic.fr

Afoc (Association Force ouvrière consommateurs)
141, av. du Maine, 75014 Paris
TÉL.: 01 40 52 85 85
E-MAIL : afoc@afoc.net
INTERNET : www.afoc.net

ALLDC (Association Léo-Lagrange pour la défense des consommateurs)
150, rue des Poissonniers,
75883 Paris Cedex 18
TÉL. : 01 53 09 00 29
E-MAIL : consom@leolagrange.org
INTERNET : www.leolagrange-conso.org

CGL (Confédération générale du logement)
29, rue des Cascades,
75020 Paris
TÉL.: 01 40 54 60 80
E-MAIL : info@lacgl.fr
INTERNET : www.lacgl.fr

CLCV (Consommation, logement et cadre de vie)
59, bd Exelmans, 75016 Paris
TÉL.: 01 56 54 32 10
E-MAIL : clcv@clc.v.org
INTERNET : www.clcv.org

Cnafal (Conseil national des associations familiales laïques)
19, rue Robert-Schuman,
94270 Le Kremlin-Bicêtre
TÉL.: 09 71 16 59 05
E-MAIL : cnafal@cnafal.net
INTERNET : www.cnafal.org

CNAFC (Confédération nationale des associations familiales catholiques)
28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris
TÉL.: 01 48 78 82 74
E-MAIL : cnafc-conso@afc-france.org
INTERNET : www.afc-france.org

CNL (Confédération nationale du logement)
8, rue Mériel, BP 119,
93104 Montreuil Cedex
TÉL.: 01 48 57 04 64
E-MAIL : cnl@lacnl.com
INTERNET : www.lacnl.com

CSF (Confédération syndicale des familles)
53, rue Riquet, 75019 Paris
TÉL.: 01 44 89 86 80
E-MAIL : contact@la-csf.org
INTERNET : www.la-csf.org

Familles de France
28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris
TÉL.: 01 44 53 45 90
E-MAIL : conso@familles-de-france.org
INTERNET : www.familles-de-france.org

Familles Rurales
7, cité d'Antin, 75009 Paris
TÉL.: 01 44 91 88 88
E-MAIL : infos@famillesrurales.org
INTERNET : www.famillesrurales.org

Fnaut (Fédération nationale des associations d'usagers des transports)
32, rue Raymond-Losserand,
75014 Paris. TÉL.: 01 43 35 02 83
E-MAIL : contact@fnaut.fr
INTERNET : www.fnaut.fr

Indecosa-CGT (Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés-CGT)
263, rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex. TÉL.: 01 55 82 84 05
E-MAIL : indecosa@cgt.fr
INTERNET : [indecosa.fr](http://www.indecosa.fr)

UFC-Que Choisir
(Union fédérale des consommateurs-Que Choisir)
233, bd Voltaire, 75011 Paris
TÉL.: 01 43 48 55 48
INTERNET : www.quechoisir.org

Unaf (Union nationale des associations familiales)
28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris
TÉL.: 01 49 95 36 00
INTERNET : www.unaf.fr

Les centres techniques régionaux de la consommation

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CTRC Auvergne
17, rue Richepin,
63000 Clermont-Ferrand
TÉL.: 04 73 90 58 00
E-MAIL : u.r.o.c@wanadoo.fr

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Union des CTRC Bourgogne-Franche-Comté
2 rue des Corroyeurs, Boîte NN7,
21000 Dijon
Dijon : TÉL.: 03 80 74 42 02
E-MAIL : contact@ctrc-bourgogne.fr
Besançon : TÉL.: 03 81 83 46 85
E-MAIL : ctrc.fc@wanadoo.fr

BRETAGNE

Maison de la consommation et de l'environnement
48, boulevard Magenta,
35200 Rennes
TÉL.: 02 99 30 35 50
INTERNET : www.mce-info.org

CENTRE-VAL DE LOIRE

CTRC Centre Val de Loire
10, allée Jean Amrouche, 41000 Blois

TÉL.: 02 54 43 98 60
E-MAIL : cctrc.centre@wanadoo.fr

GRAND EST

Chambre de la Consommation d'Alsace et du Grand Est
7, rue de la brigade d'Alsace Lorraine,
BP 6, 67064 Strasbourg cedex
TÉL.: 03 88 15 42 42
E-MAIL : contact@cca.asso.fr
INTERNET : www.cca.asso.fr

HAUTS-DE-FRANCE

CTRC Hauts-de-France
6, bis, rue Dormagen,
59350 Saint André-lez-Lille
TÉL.: 03 20 42 26 60. E-MAIL :
uroc-hautsdefrance@orange.fr
INTERNET : www.uroc-hautsdefrance.fr

NORMANDIE

CTRC Normandie
Maison des solidarités,
51, quai de Juillet,
14000 Caen
TÉL.: 02 31 85 36 12
E-MAIL : cctrc@consonormandie.net
INTERNET : www.consonormandie.fr

NOUVELLE AQUITAINE

Siège social/accueil Union Union des CTRCE/ALPC en Nouvelle Aquitaine

Maison départementale des sports et de la vie associative,
153, rue David Johnston
33000 Bordeaux

TÉL.: 07 87 97 09 43
E-MAIL : accueil-unionctrce.alpc@outlook.fr

INTERNET : <https://www.unionctrce.alpc.fr/>

TWITTER : @CtrcALPC

FACEBOOK: Union des CTRCE en Nouvelle Aquitaine

Antenne Aquitaine-Bordeaux

153, rue David Johnston
33000 Bordeaux
E-MAIL : alpc.aquitaine@outlook.com

Antenne Aquitaine-Dax

33, avenue Saint-Vincent-de-Paul
40100 Dax
E-MAIL : alpc.sudaquitaine@outlook.com

Antenne Limousin

Rue Marcel Deprez, Parc d'activité IMHOTEP, Lot 5, bureau 4
87000 Limoges
E-MAIL : cctrc.alpc@outlook.com

Antenne Poitou-Charentes/Vendée
11, place des Templiers,
86000 Poitiers
E-MAIL : cctrc.poitoucharentes@wanadoo.fr

OCCITANIE

CTRC Occitanie
31, allée Léon Foucault,
Résidence Galilée,
34000 Montpellier
TÉL.: 04 67 65 04 59
E-MAIL : secretariat@ctrcoccitanie.fr
INTERNET : www.ctrcoccitanie.fr

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CTRC Provence-Alpes-Côte d'Azur
23, rue du Coq,
13001 Marseille
TÉL.: 04 91 50 27 94
E-MAIL : contact@ctrco-paca.org
INTERNET : www.ctrco-paca.org

Pour les départements d'outre-mer, référez-vous aux sites des associations nationales.

>>>

Confitures Sans pesticides, c'est mieux !

CENTRE D'ESSAIS
40 produits
testés





Vous les préférez riches en fruits, au sucre de canne, bio ou allégées ? Pour faciliter vos choix, la rédaction a passé au crible 40 confitures de fraises et d'abricots. Bilan : des compositions diverses et... des résidus de pesticides.

Filles rappellent les goûters de l'enfance. Les confitures sont l'art de conserver des fruits dans le sucre. D'où leur recette, a priori simple : des fruits et du sucre, en quantités comparables. Pourtant, au rayon confitures, les étiquettes sèment le doute. Au sucre de canne ou allégées ? Avec des fruits français ou bio ? Le choix est d'autant plus difficile que l'intitulé varie, entre confitures, prépa-

rations de fruits, gelées ou marmelades, sans que l'on sache bien ce qu'il recouvre. Quant aux prix, ils font visiblement le grand écart.

Pour y voir plus clair, nous avons acheté 40 pots de confitures parmi les plus courantes. Nous avons opté pour la fraise et l'abricot, les saveurs les plus vendues. Nous en avons analysé la composition et y avons



aussi recherché la présence de pesticides. Les résultats de nos tests révèlent la grande diversité des approches des fabricants... ainsi qu'une contamination très variable en pesticides.

UNE APPELLATION RÉGLEMENTÉE

➤ **La confiture est une tradition française bien installée.** Avec très exactement 146 637 tonnes produites en 2020, d'après la Fédération des industries d'aliments conservés (Fiac), la France figure parmi les leaders mondiaux dans le domaine, grâce à des marques au rayonnement international

☒ Les résultats de notre essai

Fraises

+++ Très bon 20 à 17
++ Bon 16,5 à 13
+ Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
--- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

| | U 65 % de fruits | Paysans d'ici Bio Fraise plein champ 60 % fruits | Jardin Bio étic 30 % de sucres en moins | Vergers des Alpilles Bio Confiture extra | Douceur du verger (E.Leclerc) | Andros Bio Sans résidus de pesticides | Auchan Confiture allégée | Lucien Georgelin Fraises et pommes | Paquito Bio (Intermarché) Au sucre de canne |
|---------------------------------|------------------|--|---|--|-------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|------------------------------------|---|
| • Quantité de fraise | 65 % | 60 % | 50 % | 55 % | 50 % | 50 % | 50 % | 45 % | 50 % |
| • Signe de qualité | - | Bio | Bio | Bio | - | Bio | - | - | Bio |
| • Origine des fruits | UE/non UE | France (Monts du Lyonnais) | UE/non UE | UE/non UE | Égypte, Espagne et/ou Maroc | UE/non UE | Non précisé | UE/non UE | UE/non UE |
| • Conditionnement | 300 g | 320 g | 320 g | 370 g | 370 g | 340 g | 340 g | 320 g | 360 g |
| • Prix | 1,73 € | 4,73 € | 3,60 € | 3,59 € | 1,99 € | 2,14 € | 1,39 € | 3,23 € | 2,12 € |
| • Prix au kilogramme | 5,75 € | 14,80 € | 11,25 € | 9,70 € | 5,40 € | 6,30 € | 4,10 € | 10,10 € | 5,90 € |
| Nutri-Score 2022 | C | D | C | D | D | D | C | C | D |
| Nutri-Score 2023 ⁽¹⁾ | D | D | D | D | D | D | D | D | D |
| Composition (40 %) | ++ | ++ | + | + | + | + | + | + | + |
| Pesticides (30 %) | +++ | +++ | +++ | +++ | +++ | +++ | +++ | +++ | +++ |
| Quantité de sucres (30 %) | + | - | - | - | - | - | - | - | - |
| NOTE GLOBALE (100 %) | 15/20 | 14/20 | 13,5/20 | 13,5/20 | 13/20 | 13/20 | 13/20 | 12,5/20 | 12,5/20 |

(1) Nouvel algorithme proposé par Santé publique France en cours de discussion à l'échelle européenne. (2) Un produit classé « insuffisant » ou « très insuffisant » sur le critère des pesticides ne peut être au maximum « qu'insuffisant »

comme Bonne Maman. Sur le territoire, le groupe Andros (confitures Andros et Bonne Maman) se taille la part du lion avec 41,7 % de parts de marché. Il est suivi par des marques de distributeur (34,7 %) et les gros acteurs régionaux (8,3 %) (chiffres IRI, 2021). Chaque foyer en déguste près de 4 kg par an, ce qui nous place au deuxième rang des plus gros consommateurs en Europe, derrière les Allemands.

➤ Mais qu'entend-on par confiture, exactement ? Selon le décret n° 85-872 du 14 août 1985, il s'agit du « mélange, porté à la consistance gélifiée appropriée de sucres, de pulpe et/ou de purée d'une ou de plusieurs espèces de fruits et d'eau ». Tous les fruits peuvent être utilisés : framboises,

pêches, figues... De plus, le décret considère la possibilité de faire des confitures avec une liste précise d'autres végétaux : tomates, tiges de rhubarbe, carottes, citrouilles, concombres, melons, pastèques et patates douces. Impossible, en revanche, d'appeler « confitures » des préparations à base d'oignons ou de courgettes !

➤ Quelle que soit leur nature, les fruits peuvent être issus, ou non, de l'agriculture biologique. Un choix stratégique, ne serait-ce que parce que le bio a, globalement, une meilleure image de marque. Pourtant, en 2021, les ventes de confitures bio, comme d'ailleurs la plupart des aliments bio, ont subi une forte baisse ●●●

Les ventes du bio ont baissé par rapport au conventionnel.

a, globalement, une meilleure image de marque. Pourtant, en 2021, les ventes de confitures bio, comme d'ailleurs la plupart des aliments bio, ont subi une forte baisse ●●●

Comment nous avons procédé

LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

Nous avons testé 20 références de confiture de fraises et 20 d'abricots.

• Nos analyses en laboratoire ont porté sur 600 pesticides, que nous avons dosés.

Plusieurs paramètres ont fait baisser les notes : nombre de pesticides détectés, concentration totale en pesticides, niveau de nocivité estimé. La présence de pesticides interdits d'utilisation a été sanctionnée par des notes sous la moyenne.

• Notre expertise des étiquettes a porté sur la composition, les allégations, les additifs et les données nutritionnelles. Nous avons valorisé les produits les plus riches en fruit et à la composition la plus simple.

• La quantité de sucre a été estimée, le Nutri-Score a été calculé à titre informatif, en prenant en compte l'algorithme en vigueur en 2022 ainsi que 2023, encore en discussion.

| Comparatif des confitures de fraises et d'abricots | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|-------------|--------------------------------------|-------------|-----------------------------|-------------|--|-------------|--|-------------|------------------------------------|-------------|-------------------------------|-------------|------------------------------------|-------------|----------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|--------|---|------------|
| Andros Confiture extra Fraises | | Carrefour Original Confiture fraises | | Franprix La confiture extra | | Gerblé Fraise Sans sucres ajoutés, riche en fibres | | Bonne Maman Intense Confiture moins sucrée | | Les 4 Saisons Fraise de Plougastel | | Tamara (Aldi) Confiture extra | | Confipote La fraise 65 % de fruits | | Monoprix 30 % de sucres en moins | | Les Confituriers des Hauts-de-France | | Reflets de France (Carrefour) Fraises de Dordogne | |
| Présentation | Prix | Présentation | Prix | Présentation | Prix | Présentation | Prix | Présentation | Prix | Présentation | Prix | Présentation | Prix | Présentation | Prix | Présentation | Prix | Présentation | Prix | Présentation | Prix |
| Jar | 45 % | Jar | 50 % | Jar | 50 % | Jar | 42 % | Jar | 67 % | Jar | 65 % | Jar | 50 % | Jar | 68,5 % | Jar | 50 % | Jar | 52 % | Jar | 56 % |
| - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Non précisé | Non précisé | Non précisé | Non précisé | Non précisé | Non précisé | France (Bretagne) | Non précisé | Non précisé | Non précisé | Non précisé | Non précisé | Non précisé | Non précisé | Non précisé | Non précisé | France | France | France | France | (Dordogne) | (Dordogne) |
| 1 kg | 370 g | 370 g | 320 g | 335 g | 400 g | 370 g | 350 g | 340 g | 310 g | 340 g | 370 g | 350 g | 4,05 € | 5,10 € | 4,70 € | 9,35 € | 8,30 € | 2,90 € | 2,69 € | 3,25 g | 3,25 g |
| 3,89 € | 0,99 € | 1,55 € | 2,95 € | 2,25 € | 4,55 € | 1,49 € | 1,79 € | 1,59 € | 2,90 € | 1,59 € | 1,49 € | 1,79 € | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 3,90 € | 2,70 € | 4,20 € | 9,20 € | 6,70 € | 11,40 € | 4,05 € | 5,10 € | 4,70 € | 9,35 € | 8,30 € | 8,30 € | 8,30 € | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| D | D | D | A | C | D | D | D | C | C | D | D | D | D | D | D | D | D | D | D | C | |
| D | D | D | A | D | D | D | D | D | D | D | D | D | D | D | D | D | D | D | D | D | D |
| + | + | + | + | + | + | + | + | + | + | + | + | + | + | + | + | + | + | + | + | + | + |
| ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ |
| - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 12,5/20 | 12/20 | 12/20 | 12/20 | 12/20 | 12/20 | 12/20 | 11,5/20 | 11,5/20 | 11,5/20 | 11,5/20 | 11,5/20 | 11,5/20 | 11,5/20 | 11,5/20 | 11,5/20 | 11/20 | 9,5/20 ⁽²⁾ | 11/20 | 11/20 | 11/20 | 11/20 |

✓ Les résultats de notre essai

Abricots

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- /- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

| Quantité d'abricot | 65 % | 54 % | 60 % | 70 % | 55 % | 64 % | 65 % | 65 % | 50 % |
|---------------------------------|----------------|--------------|---------------------|--------------|-----------------|--------------|---------------------|--------------------|--------------|
| Signe de qualité | Bio | Bio | Bio | - | - | - | - | - | Bio |
| Origine des fruits | UE/non UE | UE/non UE | France (Roussillon) | Non précisé | France et Maroc | Non précisé | France (Roussillon) | France (Occitanie) | UE/non UE |
| Conditionnement | 300 g | 370 g | 375 g | 320 g | 370 g | 335 g | 325 g | 315 g | 360 g |
| Prix | 4,19 € | 3,59 € | 3,14 € | 3,35 € | 3,90 € | 1,99 € | 3,49 € | 2,39 € | 1,80 € |
| Prix au kilogramme | 13,95 € | 9,70 € | 8,35 € | 10,45 € | 10,55 € | 5,95 € | 10,75 € | 7,60 € | 5 € |
| Nutri-Score 2022 | C | D | D | C | D | C | C | C | D |
| Nutri-Score 2023 ⁽¹⁾ | D | D | D | C | D | D | D | D | D |
| Composition (40 %) | +++ | +++ | ++ | ++ | + | ++ | ++ | ++ | + |
| Pesticides (30 %) | +++ | +++ | +++ | ++ | +++ | ++ | ++ | ++ | +++ |
| Quantité de sucres (30 %) | - | - | - | + | -/- | + | - | - | - |
| NOTE GLOBALE (100 %) | 15,5/20 | 15/20 | 14/20 | 14/20 | 13,5/20 | 13/20 | 13/20 | 13/20 | 13/20 |

(1) Nouvel algorithme proposé par Santé publique France en cours de discussion à l'échelle européenne. (2) Un produit classé « insuffisant » ou « très insuffisant » sur le critère des pesticides ne peut être au maximum

••• au profit de leurs versions conventionnelles. Peut-être parce que l'on imagine que les pesticides disparaissent lors de la cuisson ? À tort... Nos analyses révèlent qu'ils sont toujours bel et bien présents !

AUCUN PESTICIDE DANS NOS RÉFÉRENCES BIO

► Nous avons, en effet, retrouvé 15 molécules d'insecticides ou de fongicides différentes dans 22 des 40 références analysées ! Ce sont les abricots les plus contaminés. Les fraises, cultivées le plus souvent hors-sol, bénéficient d'un environnement plus contrôlé. La confiture de fraises Reflets de France (marque de Carrefour) renferme malgré tout cinq fongicides ou insecticides. Pire : quatre pots d'abricots (Auchan, Confipote, Gerblé, Paquito) – écopant

BON À SAVOIR

La confiture est dite « extra » quand elle incorpore plus de 45 g de fruit (pour 100 g) et « allégée » pour une quantité de sucres inférieure à 30 % à celle d'un produit similaire. La quantité indiquée englobe le sucre ajouté et celui présent dans le fruit. La marmelade désigne une confiture d'agrumes (orange, pamplemousse, citron...) réalisée avec plus de 20 g de fruit pour 100 g de produit fini. Les gelées sont fabriquées à partir de jus (ou extraits aqueux) de fruits.

d'un « Très insuffisant » sur ce critère – contiennent deux pesticides interdits d'utilisation dans l'Union européenne en raison de leur nocivité. Il s'agit de la carbendazime et du thiophanate-méthyl. On retrouve également des traces de carbendazime dans la confiture d'abricots allégée Andros.

► Les quantités retrouvées sont « heureusement très faibles », tient à souligner Blandine Delbecque, responsable qualité chez Lucullus, propriétaire de la marque Confituriers des Hauts-de-France et dont la confiture de fraises renferme quatre pesticides autorisés. « Les doses constatées sont de cinq à dix fois inférieures à la limite maximale de résidus (LMR) imposée par la réglementation, précise-t-elle. On est tout juste au-dessus du seuil de quantification. »

► Même si ces pesticides ont potentiellement des effets toxiques (allergies, nocivité pour l'environnement, voire impacts sur la fertilité ou la santé du fœtus), tous se situent à des concentrations largement inférieures aux seuils réglementaires. La carbendazime, molécule interdite d'usage depuis 2014 en Europe, a été

| Bio Village Confiture extra | Bio Village Confiture extra | Bonne Maman Fruits choisis | Carrefour Classic -30 % de sucre | Andros Confiture extra | Lucien Georgelin Cuit aux pommes et au chaudron | Auchan La gourmande 65 % de fruits | Confipote L'abricot 65 % de fruits | Andros Abricot -30 % de sucre | Gerblé Sans sucres ajoutés, riche en fibres | Cora Confiture allégée | Paquito (Intermarché) Confiture extra |
|-----------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|---|-------------------------------|--|---|---|--------------------------------------|--|-------------------------------|--|
| 55 % Bio | 55 % | 50 % | 50 % | 45 % | 45 % | 65 % | 67,1 % | 50 % | 50 % | 50 % | 50 % |
| UE/non UE | Non précisé | Non précisé | Non précisé | UE/non UE | Non précisé | Non précisé | Non précisé | Non précisé | Non précisé | Non précisé | Non précisé |
| 370 g | 320 g | 340 g | 1kg | 320 g | 320 g | 350 g | 350 g | 320 g | 335 g | 370 g | |
| 1,92 € | 1,69 € | 1,15 € | 2,89 € | 1,62 € | 2,09 € | 1,59 € | 1,37 € | 2,95 € | 1,24 € | 1,25 € | |
| 5,20 € | 5,30 € | 3,40 € | 2,90 € | 5,05 € | 6,55 € | 4,55 € | 3,90 € | 9,20 € | 3,70 € | 3,40 € | |
| D | D | C | D | C | C | C | C | A | C | D | |
| D | D | D | D | D | D | C | C | A | D | D | |
| + | + | + | + | + | ++ | + | + | - | - | - | - |
| +++ | +++ | ++ | + | + | -- | -- | -- | - | + | - | - |
| - | - | + | - | - | + | + | - | +++ | - | - | - |
| 13/20 | 12,5/20 | 12,5/20 | 10,5/20 | 10/20 | 9,5/20⁽²⁾ | 9,5/20⁽²⁾ | 9,5/20⁽²⁾ | 9,5/20 | 9,5/20 | 9,5/20 | 7,5/20 |

« qu'insuffisant ».

PHOTOS PRODUITS : FABRICE PONCELET / www.60millionsdeconsommateurs.fr

dosée autour de 0,02 mg/kg, soit en deçà des 0,2 mg/kg autorisés dans l'Union européenne. Cela n'empêche pas sa présence d'être indésirable, et même inquiétante pour les consommateurs. Ceux qui souhaitent – à raison – éviter d'en ingérer, même des traces, peuvent opter pour les confitures bio. En effet, aucune des 10 références bio de notre panel ne recèle de pesticides.

LA LOI IMPOSE 55 % DE SUCRE

► **Qu'il soit issu de l'agriculture bio ou conventionnelle, le fruit reste très présent.** Et pour cause : pour avoir droit au nom de « confiture », la préparation doit avoir été réalisée avec au moins 35 g de fruits pour 100 g de produit fini (avec quelques exceptions autorisées pour des fruits

acides et concentrés, tels que les groseilles ou les fruits de la passion). Bon point, toutes nos références sont au-dessus de ce seuil, puisqu'elles contiennent entre 42 %, pour la préparation de fraises de Gerblé, et 70 % de fruits, pour la confiture d'abricots Léonce Blanc.

► **Pour qu'elle « prenne », la confiture doit aussi incorporer du sucre.** Hydrophile, il accapare les molécules d'eau du milieu et empêche qu'elles n'altèrent la gélification. Il prive aussi les bactéries de l'eau dont elles ont besoin pour se multiplier. Il garantit ainsi la bonne conservation du produit. Du reste, la loi impose que le taux de

sucre monte à 55 % dans le produit fini ; en deçà, il s'agit de confitures allégées ou de préparations de fruits. C'est le cas de la référence abricots bio Confiturelle, d'ailleurs en tête de notre tableau, avec seulement 47 % de sucre. Le fabricant a toutefois compensé le peu de sucre par un ajout de pectine (pour la consistance) et de jus de citron concentré (pour la conservation).

► **L'origine des fruits constitue un autre critère de choix.** Dommage que très peu de références tablent sur la production locale. Et cela, alors même que beaucoup d'entre elles, par leur appellation, se réclament du ter-



roir. Ainsi, la marque Verger des Alpilles indique, pour ses ingrédients, une provenance mixte (UE et non UE) et l'Abbaye de Sept-Fons utilise des abricots de France ou du Maroc. Quant à la marque Lucien Georgelin, elle pousse la duplicité jusqu'à afficher un drapeau français sur ses étiquettes... malgré une origine (au moins en partie) non européenne de ses fruits !

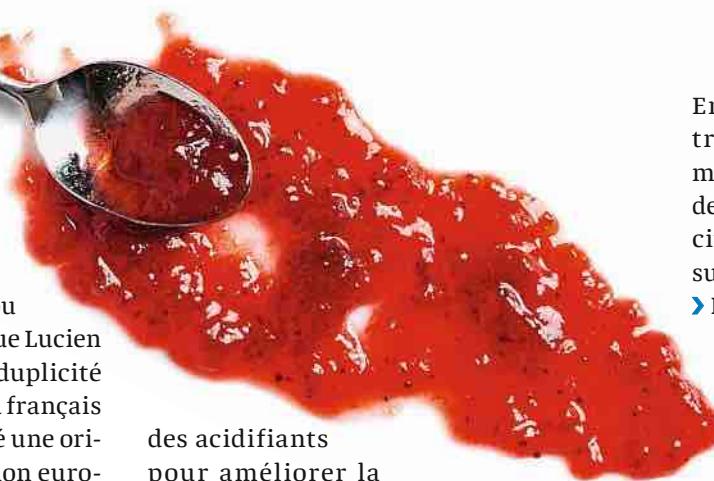
LES PRIX : DU SIMPLE AU QUINTUPLE

► Notons que Lucien Georgelin incorpore systématiquement des pommes dans ses recettes, sans l'afficher clairement sur les étiquettes. Sans doute un moyen d'améliorer la consistance du produit et de faire baisser son coût. Les pommes sont riches en pectines, des glucides aux propriétés gélifiantes. Dans notre panel, une seule référence ne contient que des fruits et du sucre (de canne) : la confiture d'abricots de Vergers des Alpilles. Les autres ajoutent des pectines et

des acidifiants pour améliorer la conservation (acide citrique, jus de citron concentré ou autre).

► Et c'est pire pour les confitures allégées en sucres. Certains fabricants ajoutent de l'eau, comme dans les références Andros, Auchan, Carrefour, Cora, Gerblé ; il faut dire que cet ingrédient leur permet à la fois de diluer la charge calorique et de diminuer le coût de fabrication...

► Pour compenser l'absence de sucre, on trouve également des jus, des édulcorants, des agents de texture, des conservateurs. Record battu avec les confitures Gerblé, qui n'affichent pas moins de 10 ingrédients pour la version aux abricots et 11 dans la recette aux fraises.



**PAS CHÈRE,
RICHÉ EN FRUITS**

15/20
U - Fraise 65 % de fruits
5,75 €/kg

Cette confiture, très riche en fraises, ravira les petites bourses. Pour ce prix, ne vous attendez pas à des fruits français, ni bio. Mais aucune trace de pesticides n'a été décelée.

**Le choix
de
60**

**ABORDABLE
ET ÉQUITABLE**
paysans d'ici
ABRICOT BIO
60% fruits

14/20
Paysans d'ici - Abricot bio
60 % fruits - 8,35 €/kg

Un prix raisonnable pour cette confiture plutôt haut de gamme, réalisée avec des abricots bio du Roussillon. À noter que Paysans d'ici est une marque de la société coopérative de production Ethiquable.

En plus du fruit et de l'eau, on y trouve de la dextrine de blé, des maltitols, des jus (cerises, aronia), des pectines, de l'acide citrique, des citrates de calcium, mais aussi du sucralose et du sorbate de potassium.

► La provenance des fruits, leur concentration, leur mode de production (bio ou traditionnel), et le type de sucre utilisé (de canne ou de betterave) expliquent une grande partie des différences de prix constatées : du simple au quintuple. En bas du panier, on trouve la confiture de fraises Carrefour Original à 2,70 € le kilo. Alors que la confiture de fraises Paysans d'ici, bio et plein champ, à 60 % de fruits, atteint tout de même 14,80 € le kilo.

LA CONFITURE RESTE UN PRODUIT PLAISIR

► Et les tarifs sont en hausse, comme pour le reste des produits alimentaires : en 2022, selon l'indice des prix à la consommation, le prix des confitures, compotes et miels a augmenté de 6 % en France. Mais la confiture reste un produit plaisir, et nul doute qu'elle restera sur la table du petit déjeuner. Quitte à l'étaler en couche plus mince... •

ANNE DEBROISE

Ingénieur : ANTOINE HAENTJENS

À retenir

- Plus de la moitié des produits étudiés contiennent des résidus de pesticides, dont certains interdits d'usage.
- Les confitures bio sont exemptes de pesticides.
- Le sucre permet de texturer et de conserver le produit : les confitures allégées compensent souvent avec des conservateurs, des gélifiants et des édulcorants artificiels.
- Les préparations de fruits sont parfois (mais pas toujours) une alternative riche en fruits et allégée en sucres. Vérifiez la composition !

Transferts hospitaliers Qui doit prendre en charge les frais ?

Zoom

Le transfert d'un établissement de soins à un autre, pour raisons médicales ou convenance personnelle, est possible mais n'est pas forcément pris en charge par l'Assurance maladie.



Juin 2022, le fils de Flora, 7 mois, tombe malade. Une bronchiolite lui vaut d'être hospitalisé en urgence au centre hospitalier d'Aubagne. Problème : les parents vivent à Lyon avec leur fils ainé. Ils souhaitent faire transférer le bébé près de chez eux. C'est leur droit : tout malade dispose du libre choix de son praticien et de son établissement de santé. Mais à qui revient le coût du transfert ?

LA MUTUELLE AU SECOURS DU PATIENT DEMANDEUR

Lorsque c'est l'hôpital qui le prescrit, c'est à lui d'en assumer les frais. C'est le cas lorsque qu'il ne dispose pas du plateau technique ou de l'équipe nécessaires pour assurer les soins. Bertrand, victime d'un infarctus à Auxerre et qui devait subir un pontage, s'est ainsi vu proposer un transfert vers un hôpital plus proche de son domicile car l'établissement d'Auxerre ne disposait pas des res-

Quand l'hôpital est prescripteur, il assume les frais.

sources nécessaires à l'opération. Dans ce cas, conformément à l'article 80 de la loi sur le financement de la Sécurité sociale, ce n'est pas à l'Assurance maladie ni au patient de payer mais à l'hôpital prescripteur.

Dans le cas de Flora, pas de prescription par l'hôpital pour un transfert à Lyon. C'est donc à elle de payer. Si vous êtes dans cette situation, le seul espoir consiste à bénéficier d'une couverture auprès d'un organisme dont vous êtes sociétaire (mutuelle, assurance).

Les garanties sont très variables d'un contrat à l'autre (assurance habitation, garanties accident de la vie ou, comme pour Flora, assurance de carte bancaire) et d'un organisme à l'autre : il faut les interroger sur leurs conditions d'assistance. Pour que le transfert se fasse, il faut

que l'état de santé de la personne le permette et... qu'il y ait de la place. « C'est la difficulté à laquelle nous sommes confrontés : trouver un lit disponible dans l'établissement demandé », souligne Renaud Berrivin du Groupe Inter mutuelles assistance (IMA), filiale d'assistance en Europe des mutuelles françaises Macif, Maif, Matmut... qui organisent les transferts pour leurs sociétaires. Et ça, rien ne le garantit. •

AUDREY CHABAL

Et si le transfert est retardé ?

L'établissement peut voir sa responsabilité engagée, « pour faute », en cas de retard ou d'absence de transfert. Cela est rarement le cas du seul fait du retard de mise en œuvre, mais en raison du défaut d'organisation ayant retardé ou empêché le transfert. Dans ce type de procédure, la jurisprudence pointe du doigt la nécessité d'établir « les causalités susceptibles d'avoir initié, favorisé ou aggravé » l'état du patient.

Interférences Implants cardiaques : quel matériel éviter

Enquête

Des rumeurs courent sur la dangerosité des plaques à induction et d'autres appareils du quotidien pour les personnes porteuses d'un stimulateur ou d'un défibrillateur cardiaques. Pourtant rien n'interdit leur utilisation...

Difficile de trouver des plaques en vitrocéramique encastrables pour les cuisines aménagées. Les grandes enseignes privilégient les plaques à induction, qui sont dangereuses pour les personnes implantées d'un défibrillateur automatique. En aucun cas, on ne peut approcher ce genre d'appareil », nous alerte par mail Nathalie, lectrice de «60».

LES CARDIOLOGUES SE VEULENT RASSURANTS

« Vous portez un pacemaker ? Cet appareil à induction est interdit pour vous », a asséné une vendeuse d'électroménager à un autre lecteur. Pourtant, « à moins de se coucher sur la table de cuisson, il n'y a pas de risque », tempère le Pr Pascal Defaye, cardiologue rythmologue au CHU de Grenoble et président du groupe de rythmologie et stimulation cardiaque de la Société française de cardiologie. Et heureusement car, effectivement, les appareils à induction sont de plus en plus répandus. Au contraire des plaques électriques classiques, ces appareils ne chauffent pas, mais envoient un

courant électrique à leur surface qui chauffe le récipient posé dessus. Des robots culinaires cuiseurs, très en vogue, adoptent, à leur tour, ce système de chauffe.

En France, environ 500 000 personnes portent un implant cardiaque, qu'il s'agisse d'un stimulateur (pacemaker) ou d'un défibrillateur. Ces dispositifs sont conçus pour réagir aux courants électriques.

Rappelons qu'à chaque battement, les muscles cardiaques émettent de très faibles courants électriques. Reliés au cœur par des sondes, les implants « écoutent » cette activité électrique et réagissent, si nécessaire, en envoyant des impulsions électriques. Les stimulateurs sont déclenchés quand le cœur est trop lent et les défibrillateurs inter-

viennent essentiellement quand il bat trop vite et peuvent, si celui-ci ne répond pas au message, envoyer aussi un choc électrique plus puissant.

500 000 personnes portent un implant cardiaque.

Avec ces dispositifs, le principal danger réside dans le fait que l'implant détecte un courant électrique extérieur et le confond avec celui du cœur. Le rythme cardiaque réel lui

échapperait alors et il n'interviendrait pas correctement. Le porteur risquerait alors une syncope, un arrêt cardiaque ou de recevoir un choc électrique inutile et douloureux, voire délétère sur un cœur fragile, s'il n'est pas administré à bon escient.

Sans interdire l'usage de leurs appareils, les fabricants se protègent. Dans les notices d'utilisation des plaques à induction, il est écrit : « Afin qu'il n'y ait pas d'interférences entre votre table de cuisson et un stimulateur cardiaque, ce dernier doit être conçu et réglé en conformité avec la réglementation qui le concerne. Ren-

BON À SAVOIR

Alors que les personnes implantées seraient naturellement tentées de surveiller leur cœur avec une application dédiée, Samsung proscrit l'utilisation de la fonction électrocardiogramme de ses montres connectées aux porteurs de tels dispositifs.

seignez-vous auprès de son fabricant ou de votre médecin traitant. »

En cas d'inquiétude, le Pr Mansourati, cardiologue rythmologue au CHU de Brest, recommande de se tourner vers « le spécialiste qui a implanté le dispositif et qui est plus informé ». Comme le Pr Defaye, il se veut rassurant : « Il suffit de conserver une distance de 30 cm avec l'appareil. »

LES AIMANTS : DES RISQUES MOINS CONNUS

Ni l'un ni l'autre n'ont rencontré un patient victime d'un dysfonctionnement de son implant lié à l'induction. Toutefois, d'autres risques, moins connus, sont à considérer : ceux provoqués par les aimants. En effet, stimulateurs et défibrillateurs sont aimantables afin que les médecins puissent réaliser certaines interven-

De réels dangers mais maîtrisés

• Les situations où les champs magnétiques et les courants

électriques peuvent être suffisamment puissants et proches d'un implant cardiaque pour en perturber le fonctionnement sont essentiellement médicales ou professionnelles : IRM, lithotripsie (ultrasons envoyés pour éliminer des

calculs rénaux), bistouri électrique, radiothérapie, électrothérapie...

Les soignants, comme la médecine du travail, doivent être alertés de la présence de l'implant afin d'en tenir compte au moment du traitement ou d'adapter le poste de travail.

• Les courants électriques émis par les appareils

d'**électrothérapie** utilisés en kinésithérapie ou vendus au grand public pour lutter contre des douleurs (par exemple Patch Urgo, Livia...), ou les combinaisons d'électrostimulation musculaire (EMS), utilisées en musculation, sont également à proscrire pour les porteurs d'implants cardiaques.

tions, comme le contrôle de la batterie. Mais, « les champs magnétiques, selon leur fréquence, peuvent avoir différents effets, allant du déplacement du matériel à l'échauffement des sondes, avec un risque au niveau du muscle cardiaque, en passant par la survenue de tension électrique au niveau du circuit électronique, voire des dommages au niveau des composants électroniques », détaille le Pr Mansourati.

Ainsi, la marque Apple signale la présence d'aimants ou de champs électromagnétiques susceptibles de perturber un dispositif cardiaque dans plusieurs de ses produits (iPhone, iPad, AppleWatch...).

Apple conseille de respecter une distance de 15 à 30 cm.

Elle conseille de respecter une distance de 15 cm avec l'implant et jusqu'à 30 cm pour ses chargeurs sans fil MagSafe. Une précaution à la fois bienvenue et suffisante pour les spécialistes.

Le Pr Mansourati alerte également sur les aimants souvent présents dans les housses de tablettes tactiles pour les maintenir fermées : « Un patient utilisait sa tablette alors qu'il était allongé. Il s'est endormi et la tablette est tombée sur sa poitrine. L'aimant de la housse se trouvait alors trop près du dispositif cardiaque. »

GARDEZ VOS DISTANCES AVEC LE TÉLÉPHONE

Si aucun incident n'est à signaler avec un téléphone, le cardiologue conseille néanmoins de ne pas le mettre, allumé, dans une poche près de la poitrine. Quid des portiques antivol des magasins ? « Ils sont sans risque à condition de ne pas rester trop longtemps au centre, mais inutile de les fuir ou de les traverser en courant », commente-t-il. Quant aux portiques d'aéroport et autres détecteurs de métaux, les porteurs d'implant cardiaque disposent d'une carte d'implant qu'ils présentent aux agents qui procèdent alors à une fouille manuelle.

Enfin, des soupçons de danger pèsent sur les fours à micro-ondes, mais « il faudrait rentrer dedans pour qu'il y ait un risque », rassure, là encore, le Pr Defaye. Il note, pour conclure, que « les implants sont destinés à ce que leurs porteurs mènent une vie normale » et qu'il serait dommage qu'ils « ne vivent plus à cause de peurs exagérées ». •

VALÉRIE DEVILLAINE



Agroalimentaire

Les aliments industriels sont-ils bien contrôlés ?

Enquête

Face aux récentes affaires de produits contaminés chez Buitoni et Kinder, les consommateurs ont de quoi s'inquiéter sur l'hygiène de l'industrie agroalimentaire. De nombreux garde-fous existent pourtant.

L'année 2022 a-t-elle été celle des scandales sanitaires ? On a tous en tête l'affaire Buitoni ou celle de Kinder. La première éclate le 18 mars, lorsque Nestlé, propriétaire de Buitoni, rappelle ses pizzas surgelées Fraîch'Up, fabriquées dans l'usine de Caudry (Nord). Elles provoquent 56 cas de syndrome hémoly-

En deux ans, il y aurait eu 6 000 produits alimentaires rappelés !

tique et urémique dont deux décès. En cause, « de nombreuses anomalies graves en matière de nettoyage et d'entretien général des locaux et matériels », comme le constatent les inspections sanitaires. De son côté, Kinder met sur le marché des chocolats

contaminés à la salmonelle, à l'origine de 150 cas environ de salmonellose à travers l'Europe. La responsabilité incombe à l'usine d'Arlon, en Belgique, et aux atermoiements du groupe Ferrero. Entre le début de l'affaire, en décembre 2021, et les rappels massifs de Kinder en avril 2022, il n'a cessé de traîner des pieds pour communiquer certaines informations clés.

À L'APPEL : BACTÉRIES, VIRUS, CORPS ÉTRANGERS !

L'affaire Buitoni est en cours d'instruction. Mais pour le reste ? D'après le site public rappel.conso.gouv.fr, ouvert depuis avril 2021, il y aurait eu pas moins de 6 000 produits alimentaires rappelés en deux ans ; loin devant la deuxième famille de rappels, concernant les voitures et autres moyens de locomotion (environ 1 000 alertes). « De nombreux rappels sont liés à la présence de virus ou bactéries pathogènes ainsi qu'à des contaminants comme l'oxyde d'éthylène, explique Virginie Grandin, codirectrice du laboratoire d'analyses privé Agroqual, situé à Caen. Les corps



Deux inspecteurs de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) contrôlent la marchandise dans une charcuterie de tradition.



Une enquêtrice de la DDPP vérifie le bon processus de cuisson de confits de canard.

étrangers comme des morceaux de plastique ou de métal arrivent après. » De quoi soulever des questions sur la sécurité alimentaire en France et en Europe... Celle-ci est pourtant encadrée par des règlements stricts, regroupés dans le « paquet Hygiène » que l'Europe a créé en 2006, après la crise de la "vache folle". Principe de base : les entreprises sont les premières responsables de la sécurité des aliments. « Elles sont tenues de ne commercialiser que des denrées sûres et de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour s'en assurer : processus stricts d'hygiène et de qualité, analyses, équipements, etc. » précise Pierre-Etienne Bouillot, professeur en droit

Les usines, les premières responsables de la sécurité alimentaire.

de la sécurité alimentaire à l'Université de Pau. D'où l'importance des autocontrôles que l'industriel doit instaurer, tout au long de la chaîne de production. Pour ce faire, il s'appuie sur le guide des bonnes pratiques, propre à chaque catégorie de produit alimentaire, en quelque sorte la base minimale des autocontrôles.

DES POINTS DE CONTRÔLE LIÉS AUX PRODUITS

Libre à chaque fabricant d'en ajouter ou pas. « Ces autocontrôles sont définis par une analyse des risques, ce que l'on appelle la méthode HACCP » (NDLR : en français, « Analyse des risques – Points critiques pour leur maîtrise »), explique Gaëta Le Colleter, directrice qualité, sécurité et environnement chez William Saurin (groupe

Cofigeo). Pour notre entreprise, ce plan est établi en fonction de la recette, sachant qu'une conserve de saucisses-lentilles, par exemple, présente des risques différents d'une choucroute. Et à chaque nouveau produit, lors des préséries et des essais en laboratoire, nous devons d'emblée formaliser ce plan, obligatoire, ne serait-ce que pour mener les tests sensoriels, et qui est mis à la disposition de l'autorité compétente, en l'occurrence la direction départementale de la protection des populations. » Selon le type de produit, les points critiques – à savoir les maillons de la chaîne les plus fragiles – changent du tout au tout. Pour une entreprise de conserves, ce sera le sertissage de la boîte et sa stérilisation : tout producteur doit tester sa stabilité – sous peine d'une altération microbienne –

bienne – par une mise en étuve de la conserve à 37 °C et 55 °C pendant sept jours. « C'est seulement à l'issue de ce dernier test que l'entrepôt de stockage délivre les lots pour la mise en vente », précise Gaëta Le Colleter. S'agissant d'une matière première fragile comme le poisson, les points critiques interviendront aussi en début de chaîne, « avec des contrôles de la température à réception des sardines et des thons, et plus encore avec l'analyse de l'histamine, précise Jean-François Feillet, directeur qualité de la conserverie Chancerelle, maison mère de la marque Connétable. Cette analyse est refaite sur les produits finis, au vu de la potentielle toxicité de cette molécule pour le consommateur. »

Et si un lot s'avère contaminé ? « Nous avons l'obligation de déclarer aux autorités un résultat défavorable, susceptible d'altérer la santé du consommateur », assure le professionnel. Cette mesure a été inscrite dans la loi EGALIM, à la suite de l'affaire, fin 2017, des laits infantiles Lactalis contaminés par des salmonelles.

REMONTER LE PROCESSUS DE FABRICATION

Désormais, le producteur est sommé d'alerter immédiatement les autorités sanitaires pour les produits non encore commercialisés (alors qu'auparavant, cette obligation ne concernait que les produits déjà mis sur le marché).

À chaque alerte de ce type, les autorités doivent intervenir rapidement. « Nous nous focalisons sur un stade précis de la fabrication ou bien nous partons de la réception des matières premières pour remonter tout le processus de fabrication jusqu'à l'expédition des produits finis », précise David Sironneau, enquêteur et co-secrétaire général de Solidaires CCRF-SCL, premier syndicat de la Direction

À consulter



La page Alim'confiance, accessible sur le site du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire (alim-confiance.gouv.fr), donne le niveau d'hygiène (sur quatre possibles) de milliers d'entreprises agroalimentaires, mais aussi de restaurants, de supermarchés, d'artisans de bouche, etc. Issu du dernier contrôle officiel effectué sur l'établissement, ce résultat reste visible durant un an.

Mais l'appréciation du risque par le fabricant peut être parfois très différente de celle du consommateur... C'est ce qui s'est passé avec Nestlé : d'après un document interne, des bactéries Escherichia coli auraient été retrouvées dans de la farine, dès 2021, lors d'un autocontrôle. Mais rien n'a bougé pour autant du côté de l'industriel. Sans parler des mauvaises pratiques qui risquent, un jour ou l'autre, de mettre le consommateur en danger.

DES FABRICANTS VERTUEUX... OU PAS

En témoigne un ancien chef d'équipe d'une grosse entreprise de salades traiteur, qui a souhaité garder l'anonymat : « J'y ai vu des choses anormales, comme des aliments avant conditionnement stockés juste à côté de bains de produits détergents, des chariots transportant la seroule ou les crudités sans couvercle, des machinistes qui goûtent le produit dans les chariots avec les doigts, et se resservent ensuite... ». Peu ragoûtant ! Sans parler du risque éventuel de contamination... Toutefois, d'autres professionnels jouent le jeu. Exemple : entre le 4 et le 7 février dernier, des centaines de préparations à base de poulet (grignottes et émincés), vendues sous diverses marques (Netto, Carrefour, Auchan, Le Gaulois), ont été rappelées.

générale de la répression des fraudes. « Il faut également vérifier l'intégralité des autocontrôles des derniers mois, ce qui peut prendre plusieurs jours pour les grosses entreprises. » Ils contrôlent aussi la traçabilité du produit et organisent, si besoin, les rappels, « ce qui incombe normalement à l'entreprise, reprend l'enquêteur. Si la contamination vient de la matière première, le producteur doit savoir exactement dans quels lots elle a été utilisée. » Toutes les alertes ne donnent cependant pas lieu à un rappel des produits ; souvent, l'industriel se contente d'un arrêt de la commercialisation et du retrait des stocks encore détenus par les enseignes. C'est lorsque le degré de dangerosité est jugé important qu'une campagne de rappel est organisée.

Que faire en cas de rappel ?

- Si un rappel de produit en vente est lancé, les clients doivent être prévenus par le fabricant ou le vendeur.
- Ces derniers ont le choix de la procédure : une mention sur les tickets de caisse, une alerte via la carte de fidélité des clients ou encore des affiches dans les rayons. Normalement, il suffit de rapporter le produit dans le magasin

où s'est fait l'achat pour être remboursé.

- Sans ticket de caisse et si le magasin refuse de reprendre le produit, il faut s'adresser au service clients du fabricant.
- Cela étant, aucune réglementation n'oblige le fabricant ou le distributeur à procéder au remboursement du produit ; certains le proposeront,

d'autres opteront pour des bons d'achat.

- Pour vérifier que des produits alimentaires présents dans vos placards ne sont pas concernés par des rappels, n'hésitez pas à consulter régulièrement la rubrique « Rappels de produits » sur notre site (60millions-mag.com) ou le site officiel (rappel.conso.gouv.fr).

lées pour « contamination possible par la bactérie *Listeria monocytogenes* ». Elles sortaient toutes de l'usine du groupe LDC, à Sablé-sur-Sarthe.

Le fabricant nous a expliqué que, « face à la présence de la bactérie sur des équipements de l'usine, et des auto-contrôles positifs, même si les quantités de bactérie étaient sous le seuil réglementaire, [nous avons] appliqué le principe de précaution ». Cette contamination touchait quatre lots, soit 600 produits ainsi rappelés. En attendant de résoudre le problème, l'entreprise nous a assurés faire ce que le jargon industriel appelle des « contrôles libératoires ». Elle mène des analyses sur un certain nombre de produits issus de la ligne de fabrication incriminée, et doit attendre les résultats avant de les mettre sur le marché.

PRESSION INSUFFISANTE DE L'AUTORITÉ PUBLIQUE

Alors, pourquoi autant d'accidents ont-ils eu lieu ces dernières années ? « Même si le fabricant est dans les clous, le risque zéro n'existe pas », reconnaît David Sironneau. Ne serait-ce que parce que tous les lots ne sont pas contrôlés en termes de microbiologie, métaux lourds, mycotoxines, etc. ». Mais pour Pierre-Étienne Bouillot de l'Université de droit de Pau, il faut aussi chercher du côté de l'impunité. « Certaines entreprises agroalimentaires peuvent être sciemment moins vigilantes afin d'augmenter les bénéfices. Leurs marges étant assez faibles, elles vont économiser quelques centimes sur un kilo de viande hachée, par exemple, en négligeant des autocontrôles sans être forcément dans la fraude. »

Jouer avec le feu, c'est tentant au vu des rares contrôles d'État. En quinze ans, la Direction générale de la répression des fraudes a en effet perdu près de 1 000 enquêteurs ; elle ne peut plus couvrir correctement tout le territoire. Au mieux, un



Contrôle des paramètres d'un four, dans une charcuterie de tradition.

établissement reçoit une visite obligatoire – et programmée – une fois par an si ses produits présentent un risque élevé, par exemple s'il importe une grosse partie de ses matières premières de Chine ou d'Inde... Et jusqu'à

Pour un risque élevé, une visite par an, obligatoire et programmée.

deux contrôles annuels pour les établissements manipulant des denrées crues comme la viande. Sinon, pour un risque faible, ce sera une fois tous les cinq ans. Dans l'intervalle, les enquêteurs peuvent toutefois décider de visites inopinées.

Reste que « la pression de l'autorité publique est insuffisante », pointe Pierre-Étienne Bouillot. Les affaires récentes en montrent les conséquences. De plus, la lenteur de la justice pose

question. Et pendant toute la durée de l'instruction, l'entreprise peut continuer à produire, dès lors qu'elle a donné des garanties de correction, pas toujours vérifiées par la suite. »

LES SANCTIONS SONT-ELLES APPLIQUÉES ?

Autre écueil : l'application des sanctions. En France, la détention d'une denrée alimentaire impropre à la consommation est passible d'une amende de 1 500 €. S'agissant de cas plus graves, notamment si l'infraction ou sa tentative a eu pour conséquence de rendre la marchandise dangereuse pour la santé humaine, le délit de tromperie peut être retenu. Avec, à la clé, une peine maximale de deux ans d'emprisonnement et de 300 000 € d'amende, voire sept ans et 750 000 € d'amende.

Ces peines sont-elles assez dissuasives ? « Une chose est sûre, elles le sont davantage qu'auparavant. Avant 2014, la tromperie était passible d'une amende maximale de 37 500 € », précise l'expert. Encore faut-il qu'elles soient réellement appliquées. Et cela, le grand public l'ignore. •

PATRICIA CHAIROPOULOS

BON À SAVOIR

Selon les données des autorités sanitaires européennes, la France a connu une hausse de 21,5 % des « toxi-infections alimentaires collectives » (TIAC) en 2021 par rapport à 2020. Soit 10 836 personnes, dont la moitié environ ont été hospitalisées et 17 sont décédées.

ÉQUIPEMENT & LOISIRS

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS DE DROIT
PAR HERVÉ CABIBBO ET MARIE PELLEFIGUE



En situation de handicap... et privés de soldes en ligne

Quelle accessibilité aux sites de vente en ligne pour les personnes en situation de handicap ? La société d'audit Access First a analysé l'accessibilité des sites marchands de quinze grandes enseignes durant les soldes d'hiver. Sur trois aspects étudiés – page dédiée à l'accessibilité, utilisation possible du clavier pour des opérations et d'un lecteur d'écran (vocal ou en braille) – aucune entreprise n'offre un service satisfaisant. Pire, douze sites n'ont aucune page dédiée aux personnes en situation de handicap, qui représentent pourtant 15 % des Français ! ●

BICYCLETTE

100 000 emplois à la clé d'ici à 2050 !

Face à la progression fulgurante des déplacements à bicyclette, un rapport parlementaire consacré à la « filière économique du vélo » a été remis au gouvernement. Dix mesures sont préconisées pour recréer un écosystème du vélo en France. Parmi elles : cibler le marché milieu et haut de gamme (vélo à assistance électrique, vélo-cargo, cyclotourisme...) et promouvoir ce moyen de transport décarboné. Pour cela, le rapport préconise

de tripler l'engagement public pour le vélo, aujourd'hui de 10 €/an/habitant, contre... 271 € pour les infrastructures automobiles. À la clé : la création de près de 100 000 emplois d'ici à 2050. ●



Question de droit ?



La réponse de la juriste
Virginie Potiron
Juriste à l'Institut national de la consommation

Ai-je besoin d'une autorisation d'urbanisme pour installer une serre dans mon jardin ?

ÇA DÉPEND car que ce soit un abri de jardin, une cabane ou une serre, sachez que ces annexes sont considérées comme des constructions classiques. C'est-à-dire qu'en fonction de leur surface de plancher, vous devrez éventuellement déposer, avant leur installation, soit une déclaration préalable de travaux, soit demander un permis de construire. Voici la règle : pour une serre de jardin inférieure à 5 m² ou d'une hauteur inférieure ou égale à 1,80 m, aucune autorisation n'est requise, hors secteur protégé. Entre 5 et 20 m² : vous devez déposer une déclaration préalable et au-delà, demander un permis de construire. Renseignez-vous auprès du vendeur de la serre ou de l'abri de jardin. En principe, il doit vous communiquer ces informations. ●



Les Français très connectés

Nous sommes de plus en plus connectés et équipés d'appareils numériques, mais la dématérialisation accélérée de la société creuse les écarts.

Le secrétariat d'état chargé de la Transition numérique et des télécommunications a publié son baromètre pour 2022. Cette étude analyse chaque année les pratiques numériques des Français, ainsi que la diffusion et l'utilisation des équipements dans les foyers.

Premier constat : l'accès à Internet est plus large, puisque 85 % de la population est équipée. Pour la première fois, la fibre optique domine, car elle est présente dans 56 % des foyers, contre 39 % en 2020. Aujourd'hui, la part des internautes dépasse 96 % de la population de moins de 70 ans. Passé 70 ans, elle chute à 63 %.

➤ 87 % des Français possèdent un smartphone

L'usage du numérique est plutôt intensif, puisqu'en moyenne, les Français regardent un écran 32 heures par semaine ; plus de la moitié d'entre eux consacrant plus de trois heures par jour à cette activité.

Parmi les équipements dominants dans les foyers, le téléviseur reste majoritaire, puisque 95 % des sondés en disposent. Autre appareil massivement adopté : le smartphone détenu par 87 % d'entre eux. Enfin, les objets connectés relatifs

à la santé, la sécurité, la domotique ou à l'électroménager ont fortement progressé en 2022 : 40 % des Français en utilisent désormais au moins un.

➤ Une meilleure prise en main des différentes fonctionnalités

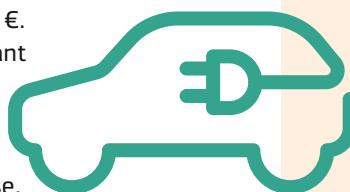
Le baromètre note une amélioration de l'accessibilité des appareils numériques et surtout une plus forte prise en main des différentes fonctionnalités. Ainsi 83 % des utilisateurs se servent du réglage de luminosité, 80 % du zoom écran et 60 % ont déjà eu recours au réglage de la taille de la police. L'audiodescription et l'inversion des couleurs sont, en revanche, moins exploitées, puisque seulement un tiers des utilisateurs s'en sert.

Si globalement la société se numérisé, 48 % des sondés éprouvent au moins une forme de difficulté qui les empêche d'utiliser les nouveaux outils et Internet, soit 13 points de plus qu'en 2020. Ainsi 54 % déclarent avoir du mal à réaliser des démarches en ligne (+16 points par rapport à 2020), surtout les plus vulnérables (non diplômés et plus de 70 ans). Ce rapport confirme les résultats de notre enquête sur l'accès aux services publics que nous avons publiée en février (n° 588). ● M. P.

Bonus écologique réservé

Attention aux nouvelles conditions d'acquisition du bonus écologique. Désormais, seuls les acheteurs de véhicules neufs fonctionnant à l'électricité, à l'hydrogène ou à une combinaison des deux, peuvent en bénéficier. Exit donc les autres véhicules hybrides. Autres nouveautés, un poids à ne pas dépasser (2,4 tonnes) et un prix d'achat du véhicule qui ne doit plus excéder 47 000 €. Jusqu'à fin 2022, les véhicules au-delà de ce prix pouvaient bénéficier d'un bonus de 2 000 €.

Le montant de l'aide a été révisé à la baisse,



5 000 € contre 6 000 € jusqu'à fin 2022, avec une limite maximale de 27 % du prix.

Les ménages modestes peuvent profiter d'une majoration de 2 000 €, sous conditions. Pour en savoir plus, visitez le site primealaconversion.gouv.fr ●

Grande enquête «60»

Vos appareils électroménagers vous donnent-ils satisfaction ? Exprimez-vous via le site www.60m.fr/electromenager ou en flashant ce QR code à l'aide de votre smartphone. ●





LES NOUVEAUX RENDEZ-VOUS DU MOIS

- **2** Lundi au vendredi à **10 h 30**
Samedi à **10 h 40**
- **3** Lundi au vendredi à **10 h 45**
Samedi à **11 h 15**
- **4** Lundi, mardi, jeudi,
vendredi, samedi et dimanche à **19 h 45**
- **5** Lundi, mardi,
mercredi, jeudi et vendredi à **14 h 30**

franceinfo:

Lundi, mardi, mercredi,
jeudi et vendredi
à **13 h 00 et 18 h 00**
Samedi et dimanche
à **13 h 00 et 20 h 00**

En replay sur [france.tv](#)



Près de 500 émissions ConsoMag à revoir sur le site

www.inc-conso.fr



LE MAGAZINE TÉLÉVISÉ DE TOUS LES CONSOMMATEURS

LE CONTRÔLE PARENTAL PAR DÉFAUT

Avec l'Union nationale
des associations familiales (Unaf)
Première diffusion le lundi 10 avril

COMMENT LUTTER CONTRE LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS

Avec l'Union fédérale
des consommateurs-
Que choisir
Première diffusion le mardi 11 avril

LES PROBIOTIQUES SONT-ILS VRAIMENT UTILES ? QU'EST-CE QUE C'EST ?

Avec l'Association pour
l'information et la défense
des consommateurs salariés-CGT
(Indecosa-CGT)
Première diffusion le mercredi 12 avril

SPÉCIAL BOIS

Avec France bois forêt

QU'EST-CE QUE LA GESTION FORESTIÈRE ?

Première diffusion le jeudi 13 avril

COMMENT LES GRAINES DEVIENTENT DES FORÊTS ?

Première diffusion le vendredi 14 avril

QUEL RÔLE PEUT AVOIR LA FORÊT DANS LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Première diffusion le lundi 17 avril

QU'EST-CE QU'UNE FORÊT PÉDAGOGIQUE ?

Première diffusion le mardi 18 avril

COMMENT CHOISIR SON PARQUET ?

Première diffusion le mercredi 19 avril

LA PALETTE BOIS, UN MODÈLE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Première diffusion le jeudi 20 avril

QU'EST-CE QUE LE LABEL BOIS DE FRANCE ?

Première diffusion le vendredi 21 avril

LE BOIS, GRAND VAINQUEUR DES JO POUR SON BILAN CARBONE

Première diffusion le lundi 24 avril

Lucie Martinez
La présentatrice
de ConsoMag vous
donne rendez-vous
sur France Télévisions
et sur les réseaux sociaux.
Pour intervenir dans ConsoMag,
rejoignez-nous sur les réseaux.



>>>

Noir, laine, couleurs Lessives spéciales : un bilan mitigé





Vous voulez du noir qui soit bien noir, des couleurs qui ne s'affadissent pas, de la laine ou de la soie qui restent douces comme au premier jour ? «60» a testé pour vous dix lessives de chaque catégorie. Avec des résultats en demi-teinte.

Pour peu que l'on soit fan de noir, grand amateur de vêtements colorés ou amoureux des pulls en laine, la question se pose : que valent les lessives spécialistes (terme utilisé par les industriels) ? Cela vaut-il le coup d'en acheter, en parallèle de notre lessive généraliste ? Pour

vous permettre d'y voir clair, «60» a passé au crible 10 lessives pour linge «noir et foncé», 10 autres pour linge «coloré» et enfin 10 pour linge «délicat, laine et soie».

► **Comme toujours pour ce type de produits**, nous avons testé leur efficacité à nettoyer des salissures de nature diverse, ainsi que la capa-

cité des lessives à respecter l'éclat du linge – il n'est pas censé devenir terne après quelques lavages.

CONSIDÉRER LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

► Mais nous sommes allés au-delà.

En effet, l'un des principaux critères d'achat des lessives spécialistes est d'avoir un respect du linge plus prononcé et spécifique. Un marron foncé n'est pas supposé s'éclaircir, une belle couleur framboise n'a pas à virer au rose et notre douillet pull en laine ne doit pas sortir couvert de bouloches ! Au paramètre «éclat des couleurs», nous avons donc ajouté

✓ Les résultats de notre essai

- +++ Très bon 20 à 17
 - ++ Bon 16,5 à 13
 - + Acceptable 12,5 à 10
 - Insuffisant 9,5 à 7
 - /- Très insuffisant 6,5 à 0
- Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.



POUR LINGE NOIR ET FONCÉ

| | PERSIL Lessive soin noir intense, au savon de Marseille | CARREFOUR Expert black | AUCHAN Black | FORMIL Black | ETAMINE DU LYS Linge noir & foncé | CASINO Black intense | GÉNIE Noir et foncé | MIR Raviveur Black | MONOPRIX Noir & foncé |
|--|---|------------------------|--------------|--------------|-----------------------------------|----------------------|---------------------|--------------------|-----------------------|
| • Label | Ecolabel européen et Cleanright | Non | Non | Non | Ecocert Ecodetergent | Non | Non | Cleanright | Non |
| • Nombre calculé de doses ⁽¹⁾ | 18 | 19 | 17 | 21 | 20 | 17 | 11 | 8 | 8 |
| • Prix indicatif | 4,98 € | 3,90 € | 3,20 € | 4,90 € | 7,30 € | 5,50 € | 4 € | 4,20 € | 3,60 € |
| • Coût d'un lavage | 0,28 € | 0,21 € | 0,19 € | 0,23 € | 0,36 € | 0,33 € | 0,36 € | 0,50 € | 0,43 € |
| Efficacité de lavage (35 %) | ++ | ++ | + | ++ | + | +++ | +++ | ++ | ++ |
| • Sur salissures grasses | + | +++ | + | ++ | - | +++ | +++ | + | +++ |
| • Sur salissures enzymatiques | ++ | ++ | ++ | ++ | + | ++ | ++ | ++ | ++ |
| • Sur salissures oxydables | ++ | ++ | ++ | ++ | + | ++ | ++ | ++ | ++ |
| Respect du linge (35 %) | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | +++ | ++ | ++ | + |
| • Maintien éclat des couleurs | + | ++ | ++ | ++ | + | ++ | ++ | ++ | ++ |
| • Tenue des couleurs ⁽²⁾ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | +++ | ++ | +++ | + |
| Ménag'Score (30 %) | B | D | C | D | B | E | E | E | E |
| • Score santé | B | C | C | D | B | E | E | E | E |
| • Score environnement | B | E | C | D | C | E | E | E | E |
| NOTE GLOBALE (100 %) | 14/20 | 14/20 | 13/20 | 12/20 | 12/20 | 12/20 | 11,5/20 | 11/20 | 10/20 |

(1) Notre centre d'essais a recalculé le nombre de doses en fonction des indications du fabricant et du référentiel « Dosage préconisé pour 3,5 kg de linge moyennement sale ou sale, et une eau moyennement dure ».



les critères suivants : « tenue des couleurs foncées » pour les tissus noirs ou foncés, « tenue des couleurs » pour les tissus colorés et « feutrage » pour les tissus en laine ou délicats.

► Nous avons aussi réalisé une étude des risques pour la santé de l'utilisateur et l'environnement. Cette démarche est d'autant plus importante que l'acheteur ne peut l'effectuer seul, quand bien même il serait toxicologue. Car la réglementation n'impose pas que les ingrédients soient listés de façon exhaustive sur l'étiquette. Les conservateurs, ●●●

L'acheteur ne peut évaluer seul les risques pour la santé.

Comment nous avons procédé

LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

Nous avons testé 10 lessives pour linge « noir et foncé », 10 pour linge « couleur » et 10 pour linge « délicat, laine et soie ». • L'efficacité de nettoyage et le respect du linge ont été évalués sur six matières de tissus, après lavage avec un programme court à 30 °C et un essorage de 1h 49 min à 1200 tours/min pour le linge noir ou les couleurs, ou de 39 min

à 600 tours/min pour les linge délicats.

- Le choix des salissures : grasses, enzymatiques ou oxydantes, avec plusieurs types de salissures standardisées pour chaque catégorie (14 au total).
- La préservation du noir (tissus noirs et foncés) et la tenue des couleurs (tissus colorés) ont été évaluées après 20 lavages à 40 °C. Le feutrage de la laine

(linge délicat) a été quantifié après une épreuve de six lavages successifs à 30 °C.

- Le Ménag'Score a été attribué après une évaluation des risques pour la santé et l'environnement qui a été faite d'après la liste des ingrédients (obtenue auprès des fabricants), et en tenant compte des modalités d'utilisation des produits.

| | SOUPLINE ⁽³⁾ Couleurs foncées | FORMIL Couleurs | CARREFOUR Expert Colors | ECOVER Couleur | AUCHAN Colors | EPSIL Perfect Couleurs | GÉNIE | ARIEL Color | MIR Raviveur Couleurs | CORA Lessive spécial couleurs | SOUPLINE ⁽³⁾ Couleurs |
|--------|---|--------------------|----------------------------|-------------------|------------------|---------------------------|------------|----------------|--------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| Non | Non | Non | Non | Non | Non | Cleanright | Cleanright | Cleanright | Cleanright | Non | Cleanright |
| 17 | 21 | 19 | 30 | 17 | 16 | 11 | 29 | 33 | 17 | 17 | 17 |
| 4,20 € | 4,50 € | 3,56 € | 15 € | 3,30 € | 2,60 € | 4,30 € | 12,60 € | 11,40 € | 4,20 € | 4,20 € | 4,20 € |
| 0,25 € | 0,22 € | 0,19 € | 0,50 € | 0,20 € | 0,16 € | 0,39 € | 0,43 € | 0,34 € | 0,25 € | 0,25 € | 0,25 € |
| + | ++ | ++ | ++ | + | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | + |
| + | +++ | ++ | + | + | ++ | +++ | + | + | ++ | ++ | + |
| + | ++ | ++ | ++ | + | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | + | + |
| + | ++ | ++ | ++ | + | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | + | + |
| + | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ |
| + | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ |
| + | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ |
| + | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ | ++ |
| E | C | C | D | C | D | E | E | E | E | E | E |
| E | D | C | D | C | D | E | E | E | E | E | E |
| E | B | D | D | C | E | E | E | E | E | E | E |
| 8,5/20 | 14/20 | 13/20 | 12,5/20 | 12/20 | 12/20 | 11/20 | 11/20 | 10,5/20 | 10,5/20 | 9/20 | |

La majorité des fabricants indique un nombre de doses supérieur. (2) Couleurs foncées pour la lessive spéciale « noir ». (3) Le fabricant nous a indiqué que ce produit est en fin de commercialisation.

●●● notamment, doivent figurer nommément, quelle que soit leur concentration, de même que 26 allergènes (dont plusieurs substances parfumantes) si leur concentration excède 0,01 % en poids.

DEUX PRODUITS LAVENT TRÈS BIEN LE NOIR

► Nous avons aussi calculé le coût d'un lavage. Car, pour deux lessives différentes, un flacon de même contenance ne permet pas forcément d'effectuer un nombre identique de lavages. Les prix affichés, qu'il s'agisse de celui du flacon ou celui du litre, ne donnent donc pas la possibilité de comparer les produits.

► Que ce soit des lessives pour le linge noir ou foncé ou celles

pour le linge de couleur, l'efficacité est plutôt au rendez-vous, puisque 13 produits sur 20 se révèlent « bons ». Avec même deux produits « très bons », Casino Black intense et Génie Noir et foncé. Ils se distinguent en particulier par leur capacité à éliminer les salissures grasses (huile minérale, graisse de bœuf, maquillage), et ils se défendent pour les salissures enzymatiques (chocolat, sauce vinaigrette, sang, boue et herbe) et pour les salissures oxydables (café, thé, myrtille, sauce tomate, vin rouge, moutarde et herbe).

L'efficacité est au rendez-vous pour 13 produits sur 20.

► Quant aux produits les moins efficaces, ils restent tout de même acceptables, avec une note comprise entre 10 et 12,5/20. Il s'agit d'Auchan Black, d'Etamine du Lys Linge noir & foncé et de Soupline Couleurs foncées d'un côté ; d'Auchan Colors et Soupline Couleurs de l'autre (notons, dans chaque catégorie, la présence des produits Auchan et Soupline).

► Du côté du respect du linge, les résultats sont, eux aussi, globalement « bons », puisqu'ils concernent six produits « noirs ou foncés » et les dix produits pour les couleurs.

Deux produits sortent du lot : Casino Black intense et Mir Raviveur Black, tous deux très bons. Tandis que deux produits sont seulement acceptables : Monoprix Noir & foncé et Soupline Couleurs foncées.

LES CHOSES SE GÂTENT AVEC LE MÉNAG'SCORE

► La promesse de combiner efficacité de nettoyage, maintien de l'éclat du linge et bonne tenue des couleurs est donc plutôt bien respectée. Les choses se gâtent quand on prend en compte le Ménag'Score. Qu'il s'agisse de la catégorie « linge noir ou foncé » ou de la catégorie « linge coloré », cinq lessives sur dix obtiennent un E, aussi bien pour le Ménag'Score global, que pour le score Santé et pour le score Environnement pris séparément.

► Rappelons qu'un Ménag'Score E signifie que le produit est fortement déconseillé à cause des risques qu'il fait peser sur la santé et sur l'environnement, en raison d'un nombre trop important de substances présentant des caractéristiques dommageables (allergisantes, irritantes ou toxiques). Aucun

Les résultats de notre essai

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.



POUR LINGE DÉLICAT

PERSIL
Lessive soin laine & soie, au savon de Marseille

| | |
|------------------------------------|--|
| • Label | Ecolabel européen et cleanright |
| • Nombre de doses ⁽¹⁾ | 18 |
| • Prix indicatif | 5 € |
| • Coût d'un lavage | 0,28 € |
| Efficacité de lavage (35 %) | + |
| • Sur salissures grasses | - |
| • Sur salissures enzymatiques | +++ |
| • Sur salissures oxydables | ++ |
| Respect du linge (35 %) | + |
| • Maintien de l'éclat des couleurs | + |
| • Feutrage | + |
| Ménag'Score (30 %) | B |
| • Score santé | B |
| • Score environnement | B |
| NOTE GLOBALE (100 %) | 12/20 |

(1) Notre centre d'essais a recalculé le nombre de doses en fonction des

(2) L'appréciation globale ne peut pas être supérieure à l'appréciation

n'obtient de A. La meilleure note – un B – ne concerne que deux produits de la catégorie « linge noir ou foncé », Persil Soin noir intense et Etamine du Lys Linge noir & foncé.

► Ces résultats, globalement très mauvais, ne viennent pas seulement du nombre élevé de substances contenues dans chaque produit : de 17 à 25 dans les lessives pour linge foncé, et de 18 à 40 dans les lessives pour linge de couleur (40 pour Ariel Color, mais la moyenne est de 25).

Ils tiennent aussi à la nature de ces substances. Par exemple, Soupline Couleurs foncées et Soupline Couleurs finissent en dernière place de leur catégorie respective pour le Ménag'Score, alors que les lessives





Laine et soie

| AUCHAN Wool & délicates | CARREFOUR Expert delicate | WOOLITE Laine, soie, délicats | ECOVER Laine & soie, Zéro % | SONETT Laine et soie sensitive | L'ARTISAN SAVONNIER Shampooing laine & délicat | GÉNIE | EPSIL Perfect laine & soie | MIR Raviveur laine |
|----------------------------|------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|---|-------------|-------------------------------|-----------------------|
| Non | Non | Cleanright | Non | Non | Ecocert Ecodetergent | Non | Cleanright | Cleanright |
| 17 | 19 | 17 | 22 | 17 | 30 | 11 | 17 | 33 |
| 3,20 € | 3,90 € | 20,90 € | 5,40 € | 6,50 € | 8,20 € | 3,90 € | 4,70 € | 6,50 € |
| 0,19 € | 0,21 € | 1,25 € | 0,24 € | 0,39 € | 0,27 € | 0,35 € | 0,28 € | 0,19 € |
| + | + | + | - | - | + | + | + | - |
| - | - | + | - | - | - | + | - | - |
| ++ | +++ | ++ | + | + | + | ++ | ++ | + |
| ++ | ++ | ++ | ++ | + | + | ++ | ++ | + |
| + | + | + | + | - | - | ++ | - | + |
| + | + | + | + | + | + | + | + | + |
| - | ++ | + | + | - | - | +++ | - | - |
| C | D | D | B | A | B | E | C | E |
| C | C | D | B | A | B | E | C | E |
| C | E | E | B | A | B | E | D | E |
| 10,5/20 | 10,5/20 | 10/20 | 9,5/20⁽²⁾ | 9,5/20⁽²⁾ | 9,5/20⁽²⁾ | 9/20 | 9/20 | 7,5/20 |

indications du fabricant et du référentiel « Dosage préconisé pour 3,5 kg de linge moyennement sale ou sale, et une eau moyennement dure ». La majorité des fabricants indique un nombre de doses supérieur sur l'efficacité.

PHOTOS PRODUITS : FABRICE PONCELET / 60D

ne contiennent « que » 18 substances. Entre autres, parce qu'elles cumulent trois conservateurs de la famille des isothiazolinones ; ou, pour Soupline Couleurs foncées, parce qu'elle contient du lilial, substance interdite dans les cosmétiques en Europe depuis le 1^{er} mars 2022. Notons que ce produit disparaît peu à peu des linéaires, on ne s'en plaindra pas !

LES TEXTILES DÉLICATS RESTENT TACHÉS

► Ces résultats sont d'autant plus ennuyeux que bon nombre des produits figurant en queue de classement pour le Ménag'Score affichent un label Sustainable Cleaning (Cleanright, attribué par les

professionnels du secteur, sans certificateur indépendant). La présence de ce label est susceptible de laisser croire au consommateur qu'il choisit un produit vertueux, même quand ce n'est pas le cas.

► Qu'en est-il des lessives dédiées au linge délicat, laine et soie ? Glo-

balement, elles sont peu efficaces : leur capacité à éliminer des taches est, au mieux, « acceptable », pour six produits et « insuffisante » pour les quatre autres.

En particulier, elles peinent à éliminer les salissures grasses. Il faut dire qu'elles sont en général formulées avec des ten-

siactifs plus doux, pour éviter d'endommager les fibres de laine ou de soie. Seuls deux produits (Woolite et Génie) ont une efficacité acceptable vis-à-vis des taches grasses. Tous les autres sont « insuffisants » et même « très insuffisants » pour deux d'entre eux (Sonett et L'Artisan savonnier).

► Soulignons toutefois que ces lessives sont assez performantes sur les salissures enzymatiques (les produits Persil et Carrefour sont même « très bons ») et, dans une moindre mesure, sur les salissures oxydables.

► Le volet « Respect du linge » n'est pas meilleur que le volet « Efficacité ». Un seul produit, Génie se

révèle « bon » (et même « très bon » en ce qui concerne le feutrage). Les autres sont seulement « acceptables » ou « insuffisants », dont trois produits « très insuffisants » pour le feutrage : Sonett, L'Artisan savonnier et Epsil Perfect (qui porte bien mal son nom).

UN NOMBRE PLUS LIMITÉ DE SUBSTANCES

► **Maigre réconfort**, le Ménag'Score des produits pour laine est plutôt meilleur que celui des lessives pour linge foncé et pour linge coloré. Cela vient du fait qu'ils contiennent souvent moins de substances chimiques agressives.

C'est en particulier le cas pour les tensioactifs (plus doux dans les lessives pour laine) et les enzymes (il n'y a généralement pas de protéases, afin de mieux respecter la laine). Cela explique que les lessives pour laine et tissus délicats présentent moins de substances, en moyenne, que les autres : 17 seulement, contre 21 pour les lessives « tissus foncés » et 25 pour les « tissus colorés ».

► **Mais ce n'est qu'une moyenne et le résultat du Ménag'Score dépend plutôt du choix de l'industriel** dans la formulation, que du

Une lessive généraliste devrait suffire

- En septembre 2022, nous avions testé 20 lessives généralistes. Les essais d'efficacité étant réalisés selon le même protocole que pour le linge « foncé » et pour le linge « couleurs » de ce numéro, nous pouvons comparer l'efficacité moyenne de ces lessives, par type de salissures.
- Avec une note moyenne de 16,47 contre les salissures grasses

et de 17,11 contre les salissures oxydables, les lessives généralistes sont plus efficaces vis-à-vis de ces deux types de salissures que les deux lessives spécialistes, dont la note moyenne avoisine 14. Mais elles sont un peu moins efficaces contre les salissures enzymatiques, puisqu'elles obtiennent 13,84, contre un peu plus de 14 pour les deux lessives spécialistes.

• La moindre efficacité des lessives spécialistes tient à leur formulation : plus axées sur la préservation du linge que les lessives généralistes, elles recourent à des tensioactifs plus doux. Elles renferment aussi plus de substances protectrices, ce qui leur vaut un Ménag'Score, en moyenne, inférieur à celui des lessives généralistes.

nombre de substances stricto sensu. Tous les cas de figure sont possibles. Ainsi, le produit Sonett se distingue avec seulement cinq substances et un A au Ménag'Score, tandis qu'à l'autre bout du spectre, le produit Mir Raviveur laine en renferme 29 et récolte un E.

Mais le produit Persil, avec ses 21 substances, récolte tout de même un B (global, ainsi qu'en santé et en environnement) ; alors que Woolite, qui ne contient que 15 substances, hérite d'un D (dont E en environnement).

► **Lessives laine et soie : six produits ont moins de 10/20.**

► **Bilan de ces insuffisances** : la meilleure note globale dans cette catégorie de lessives est 12/20 seulement, pour le produit Persil Soin laine & soie, tiré vers le haut par son bon

Ménag'Score, en accord avec son Eco-label européen. Mais six produits ont moins de 10/20, Mir Raviveur laine arrivant bon dernier avec 7,5/20. À cette aune, il n'est pas étonnant que le marché des lessives spécialistes, de toute façon bien inférieur à celui des lessives généralistes, soit orienté à la baisse, alors que le marché traditionnel progresse. ●

CÉCILE KLINGLER

Ingénieur : EMMANUEL CHEVALLIER



- | | |
|-----------------|---|
| NOIR | 14/20 - Persil Soin noir intense - 4,98 € |
| COULEURS | 14/20 - Formil Couleurs 4,50 € |
| LAINE | 12/20 - Persil Soin laine & soie - 5 € |

Ces lessives présentent le meilleur compromis entre une bonne efficacité de lavage et un bon respect du linge, le tout avec une formulation n'incluant pas de substances vraiment problématiques (donc un Ménag'Score correct), et avec, enfin, un coût de revient par lavage acceptable.

À retenir

- L'efficacité et le respect du linge des lessives « noir ou foncé » et des lessives pour les couleurs sont globalement corrects, alors qu'ils laissent souvent à désirer pour les lessives « laine ».
- Le Ménag'Score des lessives « laine » est globalement bien meilleur que le celui des lessives « noir ou foncé » et des lessives pour les couleurs, calamiteux pour 10 produits sur 20.
- Le label Cleanright est souvent apposé à des produits ayant pourtant un très mauvais Ménag'Score.

Prenez votre consommation en main

**ABONNEZ-VOUS
POUR 1 AN
et réalisez jusqu'à
23 % D'ÉCONOMIE**



LE MENSUEL

Des essais comparatifs de produits et de services, des enquêtes fouillées, des informations juridiques, des conseils pratiques...

+ LES HORS-SÉRIES THÉMATIQUES

Des guides pratiques complets autour de l'alimentation, la santé, l'environnement, l'argent, le logement...



+ LE HORS-SÉRIE SPÉCIAL IMPÔTS

+ L'ACCÈS AUX SERVICES

NUMÉRIQUES DE «60»

(Ordinateur, tablette et smartphone)

- Accès illimité aux versions numériques des anciens numéros.
- Accès aux versions numériques des mensuels et hors-séries compris dans votre abonnement.



+ LE SERVICE « 60 RÉPOND »

Service téléphonique d'information juridique.

Nos experts répondent en direct à toutes vos questions.



DÉCOUVREZ NOS FORMULES
100 % NUMÉRIQUES
sur www.60millions-mag.com

BULLETIN D'ABONNEMENT

590

À compléter et à renvoyer sous enveloppe sans l'affranchir à : 60 Millions de consommateurs – Service Abonnements – Libre réponse 96316 – 59789 Lille Cedex 9



OUI, je m'abonne à *60 Millions de consommateurs*.
Je choisis l'abonnement suivant :

ABONNEMENT ÉCLAIRÉ 49 € au lieu de ~~59,70 €~~

soit **18 % d'économie** : 1 an, soit 11 numéros + hors-série Impôts
+ Accès aux services numériques de «60»

ABONNEMENT EXPERT 83 € au lieu de ~~108 €~~

soit **23 % d'économie** : 1 an, soit 11 numéros + hors-série Impôts
+ 7 hors-séries thématiques + Service « 60 RÉPOND » + Accès aux services numériques de «60»

Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 30/04/2023. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à réception du 1^{er} numéro. La collecte et le traitement de vos données sont réalisés par notre prestataire de gestion des abonnements TBS Blue sous la responsabilité de l'Institut national de la consommation (INC), éditeur de *60 Millions de consommateurs*, situé au Polaris, 76, avenue Pierre Brossolette, CS10037, 92240 Malakoff, à des fins de gestion de votre commande sur la base de la relation commerciale vous liant. Si vous ne fournissez pas l'ensemble des champs mentionnés ci-dessus (hormis téléphone et e-mail), notre prestataire ne pourra pas traiter votre commande. Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à partir de votre dernier achat. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition, d'effacement de vos données et définir vos directives post-mortem, à l'adresse suivante : dpo@inc60.fr. À tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Nous réutiliserons vos données pour vous adresser des offres commerciales, sauf opposition en cochant cette case Vos coordonnées (hormis téléphone et e-mail) pourront être envoyées à des organismes extérieurs (presse et recherche de dons). Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case (Délais de livraison du 1^{er} numéro entre dix et trente jours, à réception de votre bulletin d'abonnement).

MES COORDONNÉES

Mme M.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone* _____

Email* _____

*Facultatif

MON RÈGLEMENT

Je choisis de régler par :

Chèque à l'ordre de **60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS**

Carte bancaire :

N° : _____

Expire fin : _____

Date & signature obligatoires

E-commerce Un marchand peut en cacher un autre

Enquête

Amazon, Boulanger, Cdiscount, Fnac... Sur les sites de ces géants du commerce en ligne, des vendeurs tiers ne proposent pas toujours les mêmes garanties que leurs hôtes. Identifiez-les et restez vigilant !

Une paire d'écouteurs sans fil, des livres d'occasion, une table de jardin, des vêtements... l'an dernier, les Français ont réalisé, en moyenne, 54 achats sur Internet, pour un montant total de 3 500 €, selon la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (Fevad) ! Une somme dépensée sur les sites de grandes enseignes, parfois auprès de leurs partenaires : des vendeurs tiers réunis sous la bannière « place de marché », aussi appelée « marketplace ».

UN MODÈLE LUCRATIF POUR LES PLATEFORMES

« Pour proposer le plus de choix, nous étouffons notre catalogue depuis des années en y intégrant les marchandises de vendeurs tiers », explique Jonathan Gorges, directeur de la place de marché Cdiscount.com qui compte 80 millions de références. « Aujourd'hui, ce sont près de 14 000 partenaires qui proposent leurs produits sur notre plateforme, en plus de nos articles. » Il est donc possible d'acheter sur Cdiscount des produits autres que ceux de Cdiscount. Idem sur les sites de la Fnac,

Boulanger mais aussi du géant américain Amazon, lequel travaille avec environ deux millions de commerçants partenaires !

Un modèle lucratif. « Sur chaque vente réalisée, la place de marché

La qualité des marchandises et du service varie selon le partenaire.

prend une commission comprise entre 4 et 25 % selon la nature de l'article », estime Hugo Weber, directeur de la communication de l'entreprise Mirakl, qui aide les professionnels

à créer leur marketplace. Problème : la qualité des marchandises et du service peut varier sensiblement d'un partenaire à l'autre.

Béatrice, 56 ans, l'a appris à ses dépens après un achat réalisé sur fnac.com. « Début 2023, mon séche-cheveux Dyson sous garantie acheté auprès d'un vendeur tiers tombe en panne, raconte-t-elle. Dans la foulée, je l'envoie au SAV du fabricant pour le faire réparer. » Quelques jours plus tard, la réponse écrite d'un expert technique de Dyson l'estompe : « Après avoir examiné la machine que vous avez renvoyée, je peux confirmer

que cet article est une contrefaçon [...] Si vous souhaitez acheter un produit Dyson plus tard, nous vous suggérons respectueusement d'acheter auprès de détaillants connus ou de Dyson. »

Furieuse, la consommatrice se retourne contre la Fnac et exige le remboursement, que l'enseigne lui accorde, en reconnaissant – un euphémisme ! – une erreur de livraison.

DES COMPTES FERMÉS SUITE À DES PLAINTES

« La moindre des choses serait de proposer le remplacement de l'appareil, déplore Béatrice. Quand on sélectionne mal ses vendeurs tiers, on assume son erreur ! » Questionnée, la Fnac affirme que le compte du commerçant a été fermé. Mais c'est un cas loin d'être isolé : en 2021, l'enseigne a déréférencé 231 comptes de professionnels qui affichaient un taux de réclamations trop important.

Pour éviter les mauvaises surprises, mieux vaut donc ouvrir l'œil avant d'acheter sur une place de marché. Pour vous accompagner, « 60 » a passé à la loupe les sites marchands de Cdiscount, Amazon, Fnac et Boulanger.



VENDEURS PROFESSIONNELS : IDENTIFIEZ-LES !

Ce produit est-il vendu par la grande enseigne ou par un de ses partenaires ? C'est la première question à vous poser avant d'acheter. Sur fnac.com et boulanger.com, c'est simple : quand rien n'est indiqué à côté du nom de l'article, c'est qu'il est commercialisé par l'enseigne. Sur Cdiscount, il faut ouvrir la fiche produit pour afficher le nom du vendeur en haut de l'annonce. Même opération sur Amazon qui signale l'identité du commerçant à droite de la fiche.

Vérifiez le lieu d'expédition

Si vous avez affaire à une grande enseigne, pas besoin d'effectuer de vérifications plus poussées sur le vendeur, a priori fiable. Si le produit que vous convoitez est proposé par un vendeur tiers, lisez les avis publiés récemment. La plupart sont mauvais ? Passez votre chemin, même si l'entreprise affiche une bonne note générale ! Il suffit qu'un professionnel peu sérieux ait pris récemment les rênes de la société pour compromettre son bon fonctionnement.

En cliquant sur le nom du vendeur, vous accéderez à des informations clés, comme sa politique de remboursement et de retour, ou encore son lieu d'expédition. Une donnée importante. « Il est préférable d'acheter auprès d'un vendeur dont l'activité est située en France ou en Europe qu'au-

près d'un commerçant installé à l'autre bout du monde », conseille Jean-Jacques Latour, directeur expertise cybersécurité chez cybermalveillance.gouv.fr.

Consultez le site infogreffe.fr

« Si le vendeur tiers expédie depuis un autre continent, les délais d'envoi et de retour s'allongent considérablement. Sans parler du respect du droit des consommateurs, aléatoire lorsque l'on traite avec un commerçant situé en dehors de l'Union européenne », précise-t-il. Certains marchands ne s'embarrassent pas de la réglementation européenne à laquelle ils sont soumis. En cliquant sur le nom du



vendeur, vous trouverez aussi les numéros RCS et Siret. Effectuez alors une recherche sur infogreffe.fr, pour vérifier des informations cruciales, comme l'existence légale de l'entreprise et l'adresse du siège social. Certaines fiches ne les précisent pas. Dans ce cas, tapez le nom du commerçant dans un moteur de recherche, suivi du mot-clé « Siret » ou « numéro RCS ». Cliquez ensuite sur le lien du site societe.com, qui détient généralement ces informations.●

GARANTIES : C'EST LA JUNGLE

Il existe deux types de garanties. D'un côté, la garantie légale de conformité, gratuite pendant deux ans après l'achat d'un produit. De l'autre, les garanties commerciales des professionnels, facultatives et souvent facturées.

Amazon propose la « Garantie de A à Z »

Des quatre plateformes étudiées, seule Amazon inclut une protection commerciale gratuite pouvant s'appliquer avec un vendeur tiers : la « Garantie A à Z ». Elle couvre, en principe, l'état des articles et leur livraison dans les délais. Si Amazon reconnaît le préjudice subi par le consommateur, ce dernier est remboursé. La plateforme se réserve le droit de ne pas justifier ses décisions, mais assure que sa protection fonctionne dans la plupart des litiges.

Pour les autres, pas de protections commerciales dédiées

Cdiscount propose une garantie « Satisfait ou remboursé 60 jours ». Une protection facturée environ 5 % de la valeur de l'article et valable dans le cadre d'une transaction avec un commerçant partenaire. Après réception du produit, le client dispose de 60 jours pour renvoyer le produit, s'il n'est pas satisfait. Un bémol : à l'issue de la procédure, le bénéficiaire est remboursé en bons d'achat utilisables sur Cdiscount.com ! Et 5 ou 10 % sont déduits de la valeur totale du bon si vous oubliez de renvoyer la notice ou le produit dans son carton d'origine. Fnac.com et Boulanger.com, quant à eux, proposent bien des extensions de garantie de trois à cinq ans, ou des abonnements à la réparation, mais pas de protections commerciales dédiées aux transactions avec un vendeur tiers. Un peu dommage, au regard du nombre faramineux d'articles proposés par les commerçants partenaires.●

BON À SAVOIR

Sur amazon.fr, la durée de rétractation est passée de 14 à 30 jours. Une politique commerciale de retour valable pour tous les vendeurs de la plateforme, qui rechignent parfois à l'appliquer. Dans ce cas, Amazon affirme les recadrer. Si les articles ne sont pas renvoyés dans leur état d'origine, Amazon peut les refuser et bloquer tout remboursement.

LITIGES : FAITES VALOIR VOS DROITS

Toutes les plateformes le mentionnent dans leurs conditions générales de vente (à consulter avant d'acheter) : à moins que l'acheteur ne bénéficie d'une garantie particulière, elles se dédouanent généralement de toute responsabilité lorsqu'un litige éclate entre un client et un vendeur tiers.

Le droit à la rétractation

En cas de problème de livraison ou de conformité du produit, il faut directement s'adresser au marchand partenaire. Heureusement, plusieurs dispositions existent pour obtenir le remplacement ou le remboursement de l'article si la question se pose. S'il ne vous satisfait pas, utilisez votre droit de rétractation. Valable 14 jours après la réception du colis,

30 chez Amazon, il permet d'obtenir le remboursement intégral de la commande, à condition, bien sûr, de renvoyer l'article au vendeur. Pour invoquer ce droit, vous pouvez remplir le formulaire en ligne dédié dans les conditions générales de vente ou remplir le bordereau de retour joint à la livraison. Renvoyez ensuite, de préférence en recommandé, le colis à l'adresse du professionnel. Sachez que les frais de retour sont, en général, à votre charge. À réception du colis, le professionnel a deux semaines pour opérer le remboursement.

Votre bien dysfonctionne moins de deux ans après la livraison ? Bonne nouvelle, il est couvert par la garantie légale de conformité, gratuite. Invoquez-la (article L. 217-9 du code de

la consommation) dans un courrier recommandé adressé au siège du professionnel, dans lequel vous demandez la réparation ou le remplacement de l'appareil. Sans réponse au bout d'un mois, exigez son remboursement intégral dans un second courrier.

Le recours au médiateur

Si le commerçant n'accède pas à cette nouvelle demande, reste l'étape de la médiation. Pour trouver les coordonnées du médiateur, rendez-vous dans les conditions générales de vente du professionnel, c'est une mention obligatoire. Puis remplissez le formulaire de saisine. Dans de nombreux cas, les médiateurs parviennent à trouver une solution qui satisfait les deux parties.●

Vous n'êtes pas livré ? Tentez le chargeback

Contraindre l'émetteur de sa carte bancaire (Visa, Mastercard...) à restituer des fonds en cas de litige : c'est ce que permet le « chargeback », ou la rétrofacturation.
Pour demander un remboursement via cette procédure, joignez les éléments clés du dossier dans un mail et envoyez-le à votre banque. Pensez aussi à mentionner le code lié au litige rencontré. Pour signaler une commande non reçue, indiquez 13.1 pour Visa et 4855 pour Mastercard. Une fois le courriel transmis, la banque est supposée contacter la société émettrice de votre carte bancaire pour débloquer la situation... En théorie ! « Les banques françaises traînent encore trop des pieds pour lancer des procédures de chargeback, déplore

Elphège Tignel, responsable de la communication du Centre européen des consommateurs. Quand elles jouent le jeu, le remboursement peut arriver vite. »



VENDEURS PARTICULIERS : UN STATUT QUI CHANGE LES RÈGLES

Il n'y a pas que les professionnels qui vendent sur Amazon et autres plateformes. Les particuliers y font aussi recette.

problème existait avant l'achat de l'article, à l'aide, par exemple, d'un diagnostic réalisé par un expert au coût parfois dissuasif !

Les règles diffèrent

Or ce statut de vendeur particulier, qui doit être mentionné par la marketplace, change les règles, surtout pendant un litige : ni la garantie légale de conformité ni le droit de rétractation ne peuvent être invoqués. Toutefois, des recours existent. Si le bien n'est pas livré ou qu'il arrive abîmé, l'acheteur peut demander le remboursement au titre de l'article 1610 du code civil par courrier recommandé. Si le produit présente un défaut caché, vous pouvez invoquer la garantie légale des vices cachés, invocable deux ans maximum après la découverte du défaut. Mais ce sera à vous d'apporter la preuve que le

Une protection moindre

L'acheteur étant moins protégé dans une transaction avec un particulier, il est conseillé, si l'on a le choix, de traiter avec un professionnel. Le statut du vendeur (pro ou particulier) doit être mentionné dans sa fiche. Une donnée qui mériterait d'être inscrite à côté de la photo d'appel des produits. Gageons que l'entrée en vigueur courant 2024 du règlement européen sur les services numériques (Digital Services Act), supposé obliger les grandes plateformes à davantage de transparence, facilite l'accès à cette information.●

ADRIAN DE SAN ISIDORO
Juriste : THOMAS GONÇALVES

Automobile

Le rétrofit électrique patine depuis trois ans

Enquête

Convertir un véhicule thermique en électrique est autorisé depuis avril 2020. Reste que les kits pour y parvenir sont souvent chers et ne sont disponibles que pour très peu de modèles.

Le rétrofit électrique consiste à transformer un véhicule thermique en un véhicule électrique. Cette transformation a longtemps été interdite en France. En avril 2020, le législateur l'autorise à la condition de passer par des entreprises agréées, capables d'homologuer le véhicule nouvellement électrique. Mieux, il incite les automobilistes à le faire via la création, fin 2021, d'une « prime au rétrofit électrique ». Un grand vent d'enthousiasme souffle alors sur ce nouveau secteur.

L'AMBITION : PARTICIPER À LA DÉCARBONATION

Une dizaine de spécialistes annoncent alors vouloir, dans les cinq ans, transformer 1 % du parc automobile, soit 360 000 véhicules. Le rétrofit est présenté comme une des solutions majeures pour électrifier nos voitures afin d'atteindre les ambitions de décarbonation du pays. En 2023, on est cependant loin du compte. Où sont les freins à cette transformation massive de nos véhicules thermiques ? Est-ce que les propriétaires pourront bientôt

procéder à cette bascule pour un coût raisonnable ? Il semblerait qu'il faille patienter encore.

LE NOMBRE DE MODÈLES RESTE FAIBLE

Cette transformation ne pose pas d'énormes soucis techniques. Le rétrofit s'opère par la suppression de tous les éléments de la chaîne de traction (moteur, réservoir, pot d'échappement...) puis par l'installation d'un moteur électrique et de batteries. « Le plus difficile est de réussir à placer des batteries dans un véhicule qui n'est pas prévu pour cela », concède Emmanuel Flahaut, président et co-fondateur

de Retrofleet, entreprise spécialisée dans le domaine. Si, techniquement, il y a peu d'obstacles, tous les véhicules ne peuvent pas bénéficier de cette transformation.

Le rétrofit
est réalisé
par une
entreprise
homologuée.

Sur le plan réglementaire, elle ne peut concerner que les véhicules de plus de cinq ans. Et le rétrofit doit être réalisé par une entreprise spécialisée qui dispose de l'homologation du fabricant pour transformer votre véhicule. Les entreprises de rétrofit garantissent alors le nouveau véhicule deux ans au



minimum et jusqu'à dix ans pour les batteries.

Actuellement, le nombre de modèles sur lequel il est possible d'intervenir est faible. Chez Transition-One, par exemple, il y a seulement six modèles : Fiat 500, Renault Twingo 2, Kangoo 2, Clio 3, Mini et Volkswagen Polo 4. L'entreprise R-Fit développe, elle, des kits à destination de voitures de collection Citroën et Renault, à savoir la 2CV (modèles 6, AK400 et AK350), la 4L (GTL, Clan et Savane) et la R5 (TL ou GTL). Lormauto se concentre sur la Twingo.

DES PRIX ENCORE TROP ÉLEVÉS

Il faut aussi savoir que le coût de l'opération peut être élevé. Sur le site de Transition One, l'opération est annoncée à 5 000 € pour une autonomie de 100 km. Mais il s'agit d'un tarif avec la prime au rétrofit déduite. Cette prime varie de 2 500 à 6 000 € selon les conditions de ressources et d'usage du véhicule. Elle peut être majorée de 1 000 € si vous résidez en Zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) (pour connaître tous les détails : service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35285).

Le prix de l'opération chez Transition One est en fait de 12 000 €, ramené entre 5 000 à 9 500 € selon la prime octroyée. À 5 000 €, le prix est intéressant mais nul formulaire de commande sur le site.



L'entreprise R-Fit s'est spécialisée dans les packs à destination des voitures de collection Citroën (à gauche, la 2 CV) et Renault (à droite, la R5) ou la 4L. Pour les nostalgiques...

Chez R-Fit, le rétrofit d'une 2 CV avec 90 km d'autonomie coûte 14 900 €. Soit 7 900 à 12 400 € à débourser après déduction des primes. Pour la pose du kit 4L, le montant de la conversion est de 17 900 € pour 78 km d'autonomie, soit 10 900 € minimum de votre poche. Malgré les aides, ces restes à charge demeurent élevés et l'offre est limitée à des modèles très anciens pour le moment. « Nous nous adressons à des gens qui souhaitent conserver leur auto plutôt que de l'envoyer à la casse. C'est un acte sociétal important », intervient Stéphane Wimez président de R-Fit. « Mais, précise-t-il, s'ils ont des convictions, il faut qu'ils s'y retrouvent aussi économiquement. » Il faut donc que les prix baissent. Ce qui prendra encore un peu de temps.

EN ATTENTE DE SOLUTIONS INDUSTRIELLES

Le coût des batteries est actuellement un des freins à la démocratisation du rétrofit. « Le pack de batteries représente 40 % du prix d'un kit de rétrofit », indique Stéphane Wimez. Le président explique qu'actuellement, les packs de batteries qu'ils fabriquent lui reviennent aux alentours de 400 € par kWh. Or, selon lui, un constructeur automobile comme Renault, au regard de sa capacité de production de véhicules électriques, parvient à des coûts de revient de l'ordre de 100 €/kWh. « Si, demain, nous pouvions utiliser ces composants, nous aurions un prix de revient divisé par quatre, bien plus séduisant », avance Stéphane Wimez.

Voir plus grand pour mettre sur le marché des produits moins chers est un avis partagé du côté de Retrofleet. Emmanuel Flahaut confirme : « Les start-up ont démontré qu'elles peuvent faire des prototypes. Mais pour avoir des prix abordables, sans avoir recours à des primes et des bonus de l'État, il faut des solutions industrielles. » Le gouvernement le pense également.

BON À SAVOIR

Le rétrofit existe aussi pour les deux-roues. Transition One, par exemple, propose des kits pour Solex et pour la mobylette 103 de Peugeot. Une aide financière est également prévue. Elle s'élève à 1 100 € si le bénéficiaire est une personne physique dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 22 983 €. Plus un bonus de 1 000 € si le bénéficiaire vit en ZFE-m. Reste que les kits de rétrofit pour les deux-roues ne courent pas non plus les rues. Comme pour les automobilistes, il va falloir patienter.

Fin 2022, il a lancé une concertation avec les professionnels du rétrofit pour trouver des solutions. Au Mondial de l'Automobile, il a

également annoncé une enveloppe de 20 millions d'euros « à destination des professionnels du rétrofit, pour financer des solutions permettant de passer cette technologie à l'échelle industrielle

afin d'en faire baisser le coût unitaire ». Renault semble avoir entendu le message puisqu'il s'est associé à R-Fit pour les kits de 4L et, dans quelques mois, ceux pour R5 et Twingo première génération. Une nouvelle dynamique est donc lancée. Mais, selon les professionnels interrogés, il faudra au moins trois ou quatre ans avant que les véhicules de grande diffusion puissent bénéficier d'un kit de rétrofit à un prix abordable..

PASCAL NGUYËN

ARGENT & LOGEMENT

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS DE DROIT
PAR MARIE PELLEFIGUE AVEC LAURENCE OLLIVIER

De la souplesse dans le taux

Le taux d'usure, qui sert de plafond aux emprunts, est calculé par la Banque de France. Jusqu'à présent, il correspondait à la moyenne des taux de prêts accordés au trimestre précédent, majorée d'un tiers. Mais avec l'augmentation brutale des taux de crédit, cette méthode de calcul pénalisait les emprunteurs car les taux de marché progressaient plus vite que la moyenne trimestrielle. Désormais – et à titre provisoire – le taux d'usure sera calculé chaque mois, contre chaque trimestre auparavant, ce qui devrait permettre de débloquer des dossiers de financement.●

+4,75 %

C'est la forte augmentation du prix des péages autoroutiers que subissent les véhicules des particuliers depuis le 1^{er} février. L'an passé à la même date, elle n'avait été "que" de 2%. Attention, il s'agit d'une moyenne nationale, il est donc possible que des gestionnaires appliquent des hausses plus importantes.



Nos livrets retrouvent des couleurs

Bonne nouvelle pour les épargnants : depuis le 1^{er} février, le taux des livrets réglementés a bondi ! Le Livret A, plafonné à 22 950 €, offre désormais une rémunération de 3 %. Au-delà, les intérêts s'accumulent. En complément, vous pouvez ouvrir un Livret de développement durable et solidaire (LDDS), à 3 % également, mais plafonné à 12 000 €. Le Livret d'épargne populaire (LEP), lui, rapporte désormais 6,10 %, et est plafonné à 7 700 €. Mais sa détention est soumise à conditions. Enfin, les jeunes, de 12 à 25 ans, ont le Livret Jeune, plafonné à 1 600 €. Son taux, variable, ne peut pas descendre en dessous de celui du Livret A et de nombreux réseaux proposent entre 3,20 et 3,50 %. Pour tous ces livrets, les intérêts sont nets de tout impôt et de prélèvements sociaux !●

L'audit énergétique obligatoire

Initialement prévue le 1^{er} septembre et repoussée au 1^{er} avril, une nouvelle obligation va toucher les propriétaires de maisons individuelles ou d'immeubles en mono-propriété. S'ils veulent céder leurs biens et que ces derniers sont très énergivores, c'est-à-dire qu'ils affichent un diagnostic de performance énergétique (DPE) F ou G, ils devront procéder à un audit énergétique (entre 400 et 2 000 € en fonction de la surface). Ce document liste les points noirs et indique les travaux pour les éradiquer.●

TRANSPORTS

Les taxis plus chers en France

Depuis le 1^{er} février, le prix minimum pour une course de taxi est fixé à 7,30 €, celui du kilomètre parcouru est passé de 1,12 € à 1,21 €, soit plus de 8 % de progression. Attention, à l'échelon local, ces limites peuvent être modifiées par un arrêté préfectoral ou des règles particulières. Par exemple, les tarifs forfaits pour rallier les aéroports depuis Paris (rive droite/rive gauche) passent à 55 €/62 € pour Roissy Charles-de-Gaulle et à 41 €/35 € pour Orly.●





par
Françoise
Hébert-Wimart
Juriste à l'INC*

Réparation : impact sur la durée de la garantie de conformité

Si je fais réparer un article acheté à un professionnel dans le cadre de la garantie de conformité, sa durée est-elle prolongée ?

Oui, pour toutes les transactions réalisées depuis le 1^{er} janvier 2022 (article L217-13 du code de la consommation). Que le bien soit neuf ou d'occasion, s'il présente un défaut dans les deux ans suivant son acquisition, vous pouvez faire jouer cette garantie. Elle permet de demander au vendeur la réparation ou le remplacement de l'article. Si vous optez pour la première solution, la durée de la garantie est prolongée de six mois. Elle passe donc de vingt-quatre à trente mois.

La garantie de conformité est-elle également suspendue durant la période de réparation ?

Tout à fait. Pour les contrats conclus depuis le 1^{er} janvier 2022, le délai de la garantie de conformité est suspendu durant toute la durée de remise en état du bien (article L217-28). Celle-ci court à compter de la demande d'intervention ou de la mise à disposition pour réparation (selon la date la plus favorable pour le consommateur) jusqu'à la délivrance du bien réparé.

En cas de réparation, le professionnel est-il tenu de m'informer de la nouvelle date d'échéance de la garantie ?

Malheureusement, non. Nous ne pouvons que déplorer cette absence qui nuit aux intérêts des consommateurs. À vous, donc, de vous informer sur vos droits et d'effectuer vos calculs afin de profiter le plus longtemps possible de la protection de la garantie de conformité. Enfin, en cas de résistance du vendeur, rappelez-lui qu'il s'expose à une amende de 15 000 € en cas de refus de suspendre le délai de garantie durant la remise en état du bien (article L241-15). ●

*Institut national de la consommation

 Lire la fiche *Garanties du vendeur : tout savoir avant d'acheter* sur le site de l'Institut national de la consommation : inc-conso.fr

Tableau de bord

TARIFS BANCAIRES

+8,30 % C'est l'augmentation

moyenne sur un an du prix d'une assurance perte et vol des moyens de paiements, soit la plus forte hausse de l'étude de Panorabanques.com. La progression des autres frais a été nettement plus modérée dans tous les réseaux bancaires, avec une évolution moyenne de 0,3 % pour cette année, largement moins que l'inflation. ●



LOGEMENT

Nouvelle déclaration au fisc

Si vous êtes propriétaire, vous avez jusqu'au 30 juin pour effectuer une nouvelle déclaration sur le site des impôts dans votre espace personnel. Vous y trouverez la liste de vos biens immobiliers et devrez indiquer, pour chacun, s'il s'agit d'une résidence principale ou secondaire, d'un logement vacant, prêté ou loué. Si le bien est loué ou prêté, il faudra renseigner le nom du locataire ou de l'occupant, ainsi que la date du bail ou période d'occupation. Grâce à cette démarche, l'administration fiscale identifiera les biens qui restent taxables au titre de la résidence secondaire (seule la résidence principale est exonérée de la taxe d'habitation), voire préleva la taxe sur les logements vacants, prévue dans les zones tendues. Attention, cette démarche doit être effectuée avant la date limite, à défaut vous risquez une amende de 150 € par bien dont l'occupation n'aurait pas été précisée. Si vous ne pouvez pas faire de déclaration en ligne, ces formalités sont accessibles dans votre centre des impôts ou via un numéro Vert : le 0809 401 401 (appel non surtaxé). ●

| Hausse des frais bancaires annuels | | | | |
|---|----------|----------|----------|---------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | Évolution sur un an |
| • Frais bancaires moyens | 216,70 € | 219,90 € | 220,60 € | +0,3 % |
| • CB à débit différé | 43 € | 43,30 € | 43,70 € | +1 % |
| • Retrait distributeur hors de sa banque (par an) | 8,60 € | 12 € | 12,75 € | +6,25 % |
| • Assurance perte et vol des moyens de paiement | - | 24,40 € | 26,50 € | +8,30 % |

Source : Panorabanques.com

Alimentation Qui profite de l'inflation ?

Enquête

Qui fait des efforts pour limiter la hausse des prix alimentaires ? Qui profite de la situation ? Les plus voraces ne sont pas ceux qu'on croit.

L'inflation sur les produits alimentaires galope : déjà +13,3 % en janvier sur un an selon l'Insee. Le rythme des hausses devrait malheureusement se poursuivre jusqu'en juin, avant de plafonner jusqu'à la fin de l'année. Pour les ménages, cela représentera un surcoût moyen annuel de 790 € à débourser par rapport aux mêmes courses de 2021, selon notre partenaire NielsenIQ. Pas moins de 13 millions de foyers sont désormais fragilisés financièrement (+25 points par rapport à mai 2022), aux côtés des 3 millions qui ne s'en sortent plus du tout.

Face à cette situation, les grandes surfaces limitent-elles la hausse, comme elles le proclament dans leurs campagnes commerciales et médiatiques ? Les industriels abusent-ils de la situation, comme l'affirment Leclerc, Super U et Carrefour ? Quand elles y sont localement confrontées, la plupart des enseignes de la grande distribution se livrent une bataille autour des stars des rayons, par exemple Carte Noire,

Le rythme des hausses devrait se poursuivre jusqu'en juin.

Coca-Cola, Nutella, ou Président. Les marges sur ces produits sont faibles en cas de concurrence frontale des magasins. Sur les produits moins connus, les distributeurs négocient chaque année jusqu'à fin février des conditions tarifaires souvent très dures avec les fournisseurs.

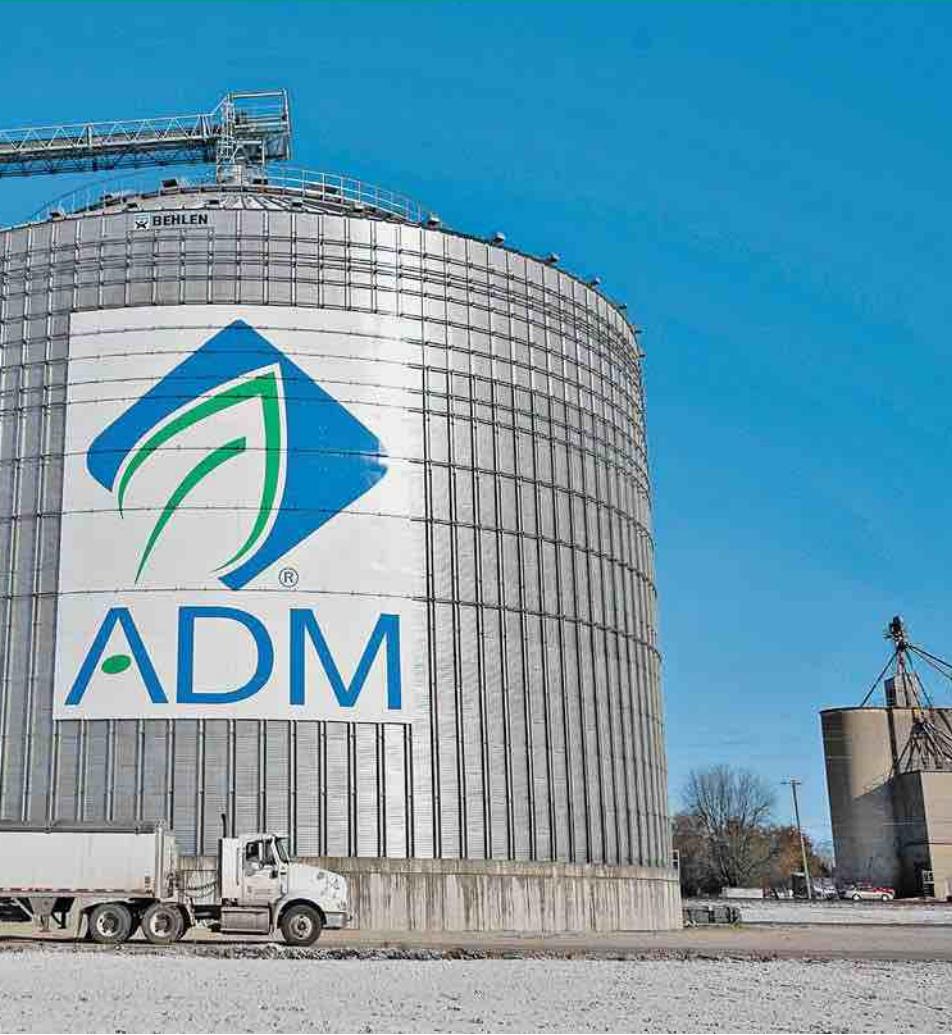
Les enseignes se rattrapent sur leurs produits de marque propre et leurs premiers prix, sur



lesquels ils margent davantage, entre 20 et 50 %. C'est le modèle de Lidl et d'Aldi.

Les efforts en direction des consommateurs ne concernent qu'un quart des produits, ceux qui changent au gré des campagnes de promotion... Et encore : la plupart de ces opéra-





tions sont financées par les fournisseurs. À la fin de l'année, les distributeurs devront dégager une marge brute de 25 à 30 % qu'il n'est pas question de baisser : elle est nécessaire pour obtenir un bénéfice net de 2 à 3 %. Ce qui n'est pas mal pour un secteur qui a réalisé un chiffre d'affaires de 228 milliards en 2021, soit +4,4 % par rapport à l'année précédente. Ce modèle a-t-il changé avec la période d'inflation ? Les enseignes et leurs fournisseurs rognent-ils sur les marges pour amortir le choc ? « J'aimerais que les parlementaires ouvrent une commission d'enquête sur les origines de l'inflation, sur ce qui se passe sur le front des prix depuis les transports jusqu'aux consommateurs », demandaient publiquement Michel-Édouard Leclerc en juin dernier, estimant que « beaucoup des hausses demandées sont des hausses d'anticipation, voire de spéculation ». Face à ces suspicions, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a diligenté une enquête sur d'éventuels abus et le Sénat s'est emparé du sujet.

L'INDUSTRIE, PERDANTE ENTRE 2019 ET 2022

L'Inspection générale des finances s'est penchée sur l'évolution des marges des uns et des autres. verdict : entre 2019 et 2022, l'excédent brut d'exploitation (EBE) de l'agriculture a bondi de 12 %. Cette progression est due, pour l'essentiel, à celle des revenus des agriculteurs, « directement liés à la flambée des prix mondiaux des céréales » sur lesquels nous reviendrons.

L'industrie est la grande perdante de la période. Son excédent d'exploitation a chuté de 16 %. La hausse de ses coûts « n'est pas compensée par celle des

Le Top 10 des plus fortes hausses au mois de février

| | | |
|--|----------------------------|---------|
| | Viande surgelée | +30 % |
| | Papier hygiénique | +21 % |
| | Huile | +20,2 % |
| | Beurre, crème | +19,5 % |
| | Œufs | +18,4 % |
| | Sucre et édulcolorants | +17,8 % |
| | Légumes en conserve | +16,5 % |
| | Pains industriels | +15,7 % |
| | Charcuterie | +15,2 % |
| | Pâtes alimentaires | +14,7 % |
| | Pizzas et fastfood surgelé | +14,6 % |

Fin février, le panier de «60» affichait déjà +15,5 %. Il ne sera pas loin de +20 % cet été. Avec 30 %, on atteint un record pour la viande, notamment les steaks hachés surgelés. Le beurre, les œufs, la charcuterie, les légumes en conserve et les pains industriels sont en forte hausse depuis trois mois. Bonnes nouvelles : les pâtes premier prix ont chuté de près de 20 % depuis décembre. La hausse sur un an n'est plus que de 15 %, alors qu'on était à près de 50 % il y a six mois. Et le prix du café semble stabilisé, et sort du Top 10, au profit du sucre et des édulcorants.

prix de vente à la grande distribution ». D'après les estimations de l'Inspection des finances, « la baisse des bénéfices de l'industrie agroalimentaire a contribué, à elle seule, à réduire la hausse des prix à la consommation des biens alimentaires de 1,3 % ». Merci à l'industrie d'avoir amorti le choc pour le consommateur, même si c'est probablement sous la pression de la distribution.

Pour ce qui concerne le commerce justement, les bénéfices ont reculé de

L'inspection générale des finances s'est penchée sur les marges.

1 %, essentiellement « sous l'effet des hausses de salaires ». Par exemple, si la grande distribution a diminué sa marge sur les pâtes et le bœuf haché, elle l'a augmentée sur le camembert et les yaourts. Non seulement les distributeurs n'ont fait aucun effort global sur leur marge brute, mais leur vindicte répétitive à l'encontre des fournisseurs, qui seraient trop gourmands, n'est pas fondée.

PRATIQUES DÉLOYALES ET TOURS DE PASSE-PASSE

Pire encore, le rapport parlementaire que Leclerc a appelé de ses vœux épingle plusieurs pratiques déloyales. Des distributeurs ont ainsi fait valser des étiquettes sans avoir subi d'augmentation du tarif d'achat auprès du fournisseur, profitant ainsi de l'ambiance haussière. « Ces pratiques sont facilitées par le fait que les consommateurs s'attendent à constater une forte inflation dans les rayons », expliquent le sénateur Daniel Gremillet et la sénatrice Anne-Catherine Loisier dans leur rapport. Autre pratique démontrée : des distributeurs ont refusé des hausses de fournisseurs, en misant sur une rupture de contrat. Dans le cadre réglementaire, le fournisseur est obligé de continuer à livrer durant le préavis de rupture, qui s'étale de huit à douze mois. Avantage : ces livraisons se font au tarif de 2022. « Le distributeur peut donc afficher un prix de vente plus bas puisqu'il achète encore le produit à l'ancien tarif, ou alors augmenter sans avoir eu à supporter une hausse du coût d'achat. »

Côté fournisseurs, on n'est pas en reste. Trop souvent, l'industriel justifie l'augmentation du coût des matières premières en se référant à des cours de marché, plutôt qu'à des factures d'achat. Le cours du blé du jour ne signifie pas forcément que l'industriel s'est approvisionné ce jour-là. Il choisit l'indicateur qui l'arrange.

Pour répercuter la hausse de l'électricité, certains ont pris la référence du marché « spot » (le prix fixé pour une livraison immédiate), qui a justement augmenté de 300 % à la date choisie par l'industriel, alors que les contrats sont en fait négociés sur des marchés de plus long terme, où la hausse est plutôt de 30 %.

Autre tour de passe-passe : des industriels demandent des hausses étrangement variables selon l'enseigne. Les fournisseurs d'eaux en bouteille ont ainsi réclamé des augmentations allant de 8 à 22 %. Pour les glaces, les revalorisations demandées varient de 3 à 15 % selon les fournisseurs pour les mêmes marques. Même constat pour deux multinationales de la bière : elles ont présenté des nouveaux prix allant du simple au double selon l'enseigne. Certes, les volumes achetés peuvent justifier une variation de prix, mais pas dans ces proportions. Nous sommes donc entre bluffeurs, sur le dos des consommateurs. Philippe Chalmin, président de

Électricité :
+30 % sur
les marchés
à long terme,
au final 300 %.

l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, l'affirme toutefois : « Il n'y a eu d'abus généralisé ni d'un côté ni de l'autre ».

Les grands profiteurs de l'inflation alimentaire, il en existe, mais ils se trouvent bien en amont. Ils sont inconnus du grand public, situés à l'étranger et ont tiré de la crise actuelle des profits colossaux.

LES PROFITEURS DE LA TENDANCE HAUSSIÈRE

Du jus d'orange au blé tendre, en passant par le beurre, le sucre ou même le cheddar... toutes les matières premières agricoles font l'objet de cotations au niveau mondial. Sur ces marchés à terme, les producteurs vendent aux industriels leurs futures récoltes et leurs stocks. Mais ce ne sont plus les seuls intervenants.

Certains acteurs « ne cherchent pas à se procurer ces matières premières afin de les transformer en produits, comme le ferait un industriel, mais simplement en vue de profiter de la tendance haussière », constatent nos sénateurs. Ces goinfres sont les multinationales du négoce et les banques d'affaires

Produits de marques : les plus fortes hausses 2022





Les multinationales du négoce avec leurs stocks et ce qu'elles contrôlent sont les premiers profiteurs.

américaines. Sur le blé, par exemple, ces dernières sont intervenues juste avant la hausse des prix, « parce qu'elles ont eu l'opportunité d'acheter et de revendre plus cher », déplore Jean-François Dubost, directeur du plaidoyer du CCFD-Terre solidaire.

LES MULTINATIONALES DU NÉGOCE, MAÎTRES DU JEU

Parce que tout acheteur doit déclarer son activité sur la place de Paris, on sait qui est un industriel ou pas. Le CCFD a établi qu'en juin 2022, huit opérations d'achat de céréales sur dix avaient été passées par des acteurs qui ne sont ni dans l'industrie, ni dans le commerce.

Juste avant que les prix agricoles ne s'envolent à cause du conflit ukrainien, les banques américaines ont conseillé à leurs clients d'investir massivement sur les produits financiers liés aux matières premières agricoles. Bank of America, Goldman Sachs, Morgan Stanley, ou J.P. Morgan ont vu alors leurs commissions exploser. « Cela a créé une bulle spéculative dont l'ensemble des consommateurs mondiaux ont été les victimes », affirme Public Eye, une ONG suisse. Avant les établissements financiers, les premiers

De discrètes sociétés engrangent des bénéfices record.

grands profiteurs de la crise sont les multinationales du négoce. Elles sont le maître d'un jeu où elles gagnent à chaque fois avec leurs stocks, dont personne ne connaît l'ampleur. Ce marché est aux mains de quatre groupes qu'on appelle les « ABCD », à cause de leurs initiales : Archer Daniels Midland (ADM), Bunge, Cargill et le groupe Louis Dreyfus. « Il est probable que le quintuplement du prix d'un conteneur traduise un effet d'aubaine pour les entreprises qui les commercialisent », admet le rapport du Sénat.

UN EMPIRE : RAFFINERIES, PLANTATIONS, MINES...

Depuis deux ans, ces discrètes sociétés ont engrangé des bénéfices records, constate Public Eye. Le numéro 1 mondial, Cargill, qui ne publie plus ses chiffres, n'a pas démenti la divulgation par Bloomberg de ses 6,7 milliards de dollars de bénéfices au premier semestre 2022. « Il est assez cynique que toute cette richesse ait été accumulée par une multinationale qui se targue de nourrir le monde », commente l'association suisse, qui a enquêté sur ces entreprises basées sur son territoire.

Ces quatre négociants exploitent 1 300 navires dont 650 par le seul Cargill. Mais ils ne se contentent plus de

transporter les matières premières. Ils contrôlent des plantations, des mines, des raffineries, des réseaux de stations-service... « C'est surtout leur accès exclusif aux informations sur le marché qui leur permet de dégager tant de bénéfices, explique Public Eye. Les négociants profitent toujours de la hausse et de la volatilité des prix, et plus les fluctuations sont fortes, plus les bénéfices sont élevés. » Plus de la moitié du commerce mondial des céréales et du café, 40 % du cacao, 35 % du sucre, 40 % du charbon et un baril de pétrole sur trois passent par eux.

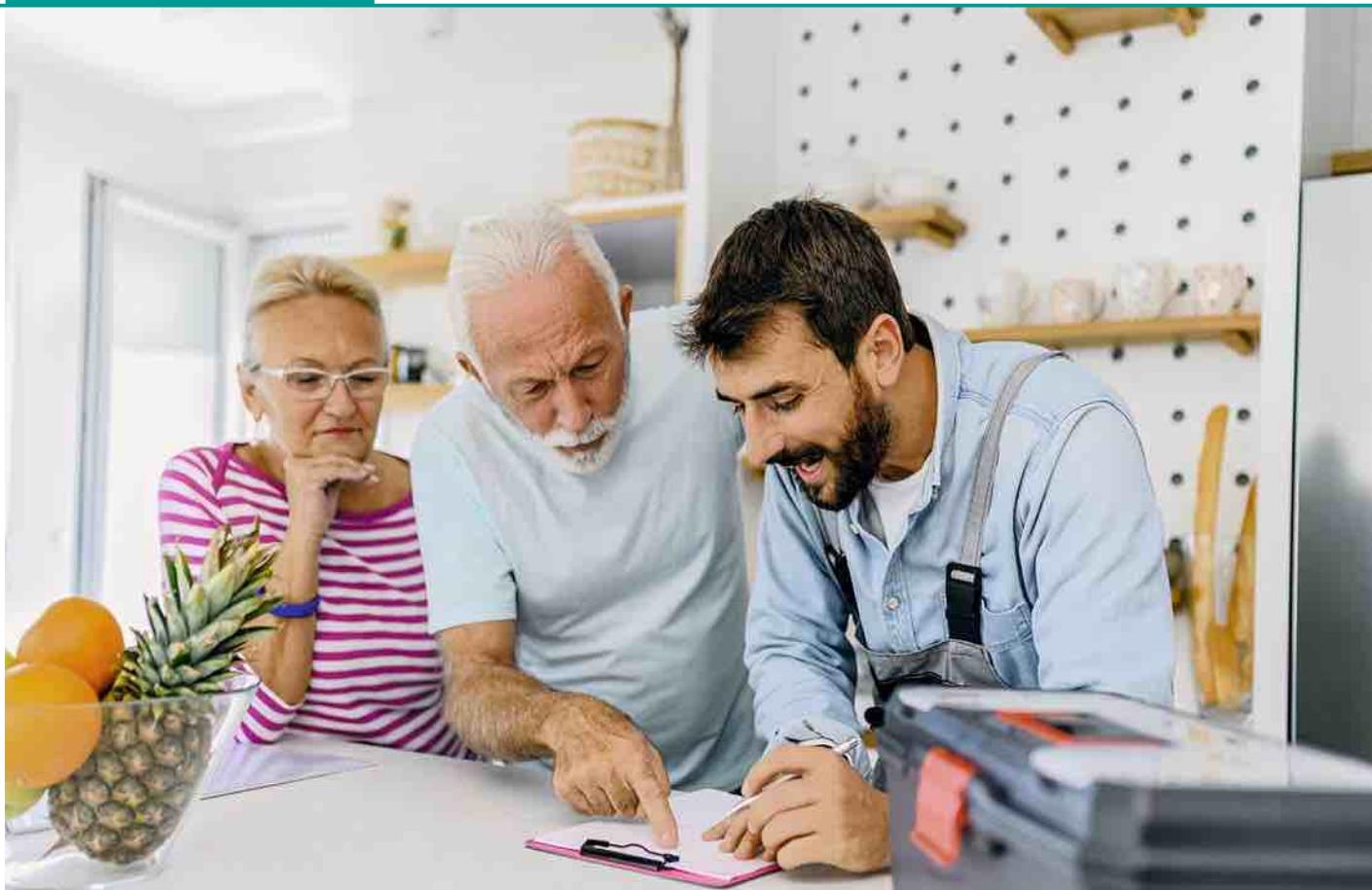
« Les volumes totaux de blé et de maïs échangés sur les marchés mondiaux n'ont pas vraiment varié par rapport à l'année dernière, observe Jean-François Dubost. D'autres pays fournisseurs ont compensé le manque d'export russe et ukrainien. »

UN DÉVOIEMENT DES MARCHÉS

En mai 2022, The Washington Post résumait bien la situation : « La volatilité des prix est mauvaise pour les personnes qui doivent se nourrir, mais bonne pour les investisseurs, les spéculateurs et les négociants. »

À l'origine, les marchés à terme permettaient aux exploitants agricoles d'avoir une garantie sur le prix de revente de leurs récoltes. « Depuis 2020, les acteurs financiers ont pris le pas sur les acteurs commerciaux, constate Jean-François Dubost, cela entraîne un dévoiement de ces marchés. » Pour y mettre fin, le CCFD-Terre solidaire propose de contraindre les acheteurs les plus importants à communiquer leur stock, comme c'est le cas pour les États. Et d'abaisser le plafond du nombre d'opérations possibles sur ces marchés. Il faudra pour cela une volonté politique mondiale de régulation. Selon certains experts d'ONG, la spéculation aurait amplifié de près de 40 % la hausse des matières premières en 2022. ●

LIONEL MAUGAIN



Travaux et services Jamais sans devis !

Pratique

Indispensable pour éviter les mauvaises surprises et vous protéger en cas de litige, vous devez prêter une attention particulière au contenu d'un devis pour travaux. Tout savoir en huit questions-réponses.

L'établissement d'un devis peut-il être payant ?

Oui, mais pas toujours. Cela peut notamment être le cas si la facturation est en usage dans le secteur (croquis réalisé par un architecte, par exemple...), si l'établissement du devis requiert un déplacement sur les lieux et/ou des travaux

préalables de la part du professionnel. Par exemple, un échafaudage pour effectuer un diagnostic sur une toiture ou une recherche de panne de moteur sur une voiture. Toutefois, aucune somme d'argent ne peut vous être réclamée sans information préalable claire sur la facturation du devis et son coût.

En revanche, la réglementation impose le devis gratuit dans les secteurs suivants : déménagement, pompes funèbres, vente de produits d'optique médicale, appareils auditifs, services à la personne, produits et prestations destinés à compenser la perte d'autonomie, location automobile et certains actes de santé.

Un professionnel peut-il refuser de vous le remettre ?

Non, même lorsque l'établissement d'un devis est facultatif, le professionnel reste tenu de vous en établir un sur simple demande. La fourniture d'un devis reste obligatoire pour le dépannage, la réparation et l'entretien dans le secteur du bâtiment et de l'équipement de la maison.

C'est également vrai pour les services à la personne (pour les prestations supérieures ou égales à 100 € TTC par mois), la location de véhicules, l'optique médicale, l'appareillage auditif, les produits et prestations destinés à compenser la perte d'autonomie (sous certaines conditions). Enfin, pour les déménagements, les prestations funéraires ou les interventions de certains professionnels de santé.

Le professionnel qui ne remet pas de devis à son client s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 3 000 € pour un entrepreneur individuel et à 15 000 € pour une société.

A-t-il la même valeur qu'un contrat ?

Oui. Une fois signé par le client, le devis prend immédiatement valeur de contrat. Il vous engage tout autant que le professionnel. Ce dernier doit en respecter les termes aussi bien sur l'étendue des travaux, leur coût que sur les délais d'exécution. En cas de manquement, il pourra d'ailleurs être sanctionné.

Une fois le devis en main, est-il possible de se dédire ?

La remise d'un devis ne vous engage pas tant qu'il n'est pas signé. Vous pouvez ou non y donner suite. L'idéal ? Faire jouer la concurrence entre professionnels en sollicitant deux à trois devis.

Et ensuite, prendre le temps de la réflexion avant de vous décider. Car attention, une fois signé, en principe, vous ne pouvez plus changer d'avavis ni vous rétracter. Sauf dans

deux cas. Si vous avez été démarché à domicile par un artisan ou que vous avez conclu le devis à distance (par Internet ou téléphone) : vous disposez alors d'un délai légal de rétractation de quatorze jours pour annuler sans pénalités. Attention ! Ce délai ne s'applique pas aux travaux et réparations d'urgence (fuite d'eau, panne de chaudière...).

Une fois signé par le client, le devis prend valeur de contrat.

Deuxième cas, si votre chantier n'a pas commencé et que le professionnel a plus de sept jours de retard par rapport à la date mentionnée dans votre devis : vous pouvez alors vous dédire sans aucun frais. Et si aucune date ne figure sur votre devis, ce délai est porté à trente jours. Une précision importante : dans tous les cas où vous vous rétractez, prenez la précaution d'adresser au professionnel une lettre d'annulation en recommandé avec avis de réception.

Le devis a-t-il une date limite de validité ?

Oui, en principe tout devis doit être daté et mentionner sa date de validité. Durant ce laps de temps, le professionnel s'engage à maintenir les conditions de l'offre de service ou de travaux qu'il vous propose. Cette période est généralement fixée à trois mois mais elle peut être plus longue ou plus courte, aucun minimum légal n'étant fixé.

À ce titre, sachez que depuis l'envolée des prix des matières premières certains professionnels ont raccourci la durée de validité de leur devis à un mois. Un point à regarder de près donc car, si vous ne vous êtes pas décidés, au-delà de cette date, l'offre initiale tombe. Rien n'empêche alors le professionnel de modifier son devis et de revoir ses tarifs à la hausse !

Doit-il mentionner la durée des travaux ?

Oui. C'est même stipulé par l'article L111-1 du code de la consommation. Il prévoit qu'en l'absence d'exécution immédiate du contrat, le professionnel communique au consommateur, de manière lisible et compréhensible, la date ou le délai auquel il s'engage à livrer le bien ou à exécuter le service.

Et si rien n'est précisé ? L'article L216-1 du code de la consommation tranche la question : à défaut d'indication ou d'accord quant à la date de délivrance ou de fourniture, le professionnel délivre le bien ou fournit le service sans retard injustifié et, au plus tard, trente jours après la conclusion du contrat.

Ces dispositions permettent, en cas de retard injustifié et hors cas de force majeure, de mettre le professionnel en demeure d'exécuter sa prestation dans des délais raisonnables ; cela par l'intermédiaire d'une lettre recommandée avec AR. Si la date de début et de fin ou la durée des travaux

Que doit-il contenir ?

Dans le secteur du bâtiment et de l'équipement de la maison, le devis doit comporter les mentions suivantes :

- la date ;
- le nom et l'adresse de l'entreprise ;
- le nom du client et le lieu d'exécution de la prestation ;
- le décompte détaillé, en quantité et en prix, de chaque prestation et produit nécessaires à l'opération prévue ;
- les frais de déplacement, le cas échéant ;
- l'indication du caractère gratuit ou payant, du devis ;
- la somme globale à payer hors taxes et toutes taxes comprises ;
- les modalités de paiement ;
- la durée de validité de l'offre.

Dans les autres domaines d'activité (santé, services...), la plupart des indications ci-dessus sont en général reprises.



ne figure pas sur le devis, demandez qu'elle soit ajoutée. Prévoyez aussi des pénalités en cas de retard, notamment si le chantier est important. Mentionnez par écrit les modalités de règlement, avec un solde à payer au moment de la réception des travaux, représentant au moins 10 % du total. Ainsi, en cas de problème, vous disposerez d'un moyen de pression sur l'entrepreneur.

Que risque le professionnel qui ne respecte pas le devis ?

Prix, prestations, travaux, délais... Le professionnel a l'obligation de

Demandez que soient indiqués le début et la fin des travaux.

respecter les conditions décrites dans le devis. À défaut, puisqu'il ne respecte pas le contrat, et s'il n'obtempère pas à l'amiable, vous pourrez le mettre en demeure d'exécuter

la prestation convenue, objet du devis que vous avez signé.

Et si votre démarche reste sans réponse, les textes vous autorisent à prendre l'initiative de mettre fin au contrat, de préférence par courrier recommandé avec AR. Le professionnel devra alors vous

rembourser intégralement sous quatorze jours maximum. Au-delà, les sommes seront majorées, et ce, jusqu'à 50 % et même un peu plus dans certains cas (art. L242-4 du code de la consommation). Sans réponse, vous pouvez saisir un médiateur de la consommation ou un conciliateur de justice afin de tenter de trouver une solution amiable à votre litige.

En dernier recours, vous pourrez saisir le tribunal judiciaire afin de faire condamner le professionnel àachever sa prestation et, à défaut, de vous indemniser. En pratique, s'il est défaillant, ce pourra être son assurance qui interviendra.



Devis médicaux : le droit de savoir

La remise d'un devis gratuit et obligatoire s'impose aussi à un certain nombre de professionnels de santé exerçant à titre libéral et aux centres de santé. C'est le cas pour les prestations d'optique-lunetterie, d'appareillage auditif et tout acte ou intervention incluant la fourniture d'un dispositif médical sur mesure. Le professionnel doit alors vous remettre un devis préalablement à la vente des produits concernés

ou de l'intervention. La même obligation pèse sur les prestations de chirurgie esthétique supérieures ou égales à 300 € ou lorsqu'une anesthésie générale est nécessaire. Enfin, quel que soit le professionnel de santé (médecin, masseur-kinésithérapeute...), en cas de dépassement d'honoraires, une information écrite préalable doit être remise au patient, dès lors que le montant des honoraires facturés

est égal ou supérieur à 70 €, dépassement d'honoraires inclus. Même lorsque le devis est facultatif, l'article L1111-3 du code de la santé publique permet à toute personne d'obtenir « une information gratuite sur les frais auxquels elle pourrait être exposée à l'occasion d'activités de prévention, de diagnostic et de soins et, le cas échéant, sur les conditions de leur prise en charge et de dispense d'avance des frais ».

L'artisan peut-il augmenter ses prix après avoir signé ?

Une fois paraphé, le montant convenu par les deux parties pour réaliser les travaux ou la prestation détaillée dans le devis est ferme et définitif. Par conséquent, même si en cours de réalisation les tarifs des matériaux et/ou de la main-d'œuvre augmentent, c'est, en principe, au professionnel d'en assumer le surcoût.

Attention toutefois, depuis la flambée récente du prix des matériaux, de plus en plus de devis de travaux intègrent des clauses spécifiques, par exemple d'actualisation et/ou de révision des prix. Mais cela ne donne pas pour autant carte blanche au professionnel pour vous infliger des augmentations effrénées ! Car, dans un tel cas, des indices d'indexation – consultables sur le site insee.fr – s'appliquent en fonction de la nature de chaque travail exécuté. Ils doivent d'ailleurs figurer dans votre devis. En cas de doute, vous pouvez ainsi contrôler la légalité de la hausse appliquée. ●

LAURENCE OLLIVIER

→ Lire la fiche « Les devis » sur le site de l'Institut national de la consommation : inc-conso.fr

Découvrez nos anciens numéros

Une mine d'informations utiles pour consommer juste et en parfaite connaissance de cause

4€80
le numéro



N° 589 (Mars 2023)

NOS ESSAIS

- Baguettes et croissants
- Écouteurs sans fil

N° 586 (Décembre 2022)

NOS ESSAIS

- Champagnes et crémants
- Truites et saumons
- Épurateurs d'air

N° 583 (Septembre 2022)

NOS ESSAIS

- Lessives
- Galettes et steaks végétaux
- Répéteurs Wi-Fi

N° 588 (Février 2023)

NOS ESSAIS

- Services publics
- Cafés en grains, moulus, en capsules
- Centrales vapeur

N° 585 (Novembre 2022)

NOS ESSAIS

- Les sauces : ketchup, mayonnaise, soja, barbecue
- Téléviseurs 4K

N° 582 (Juillet-Août 2022)

NOS ESSAIS

- Antimoustiques
- Vins rosés
- Mozzarellas

N° 587 (Janvier 2023)

NOS ESSAIS

- Cosmétiques
- Couscous, poisson, moussaka...
- Batteries externes des téléphones et ordinateurs

N° 584 (Octobre 2022)

NOS ESSAIS

- Appareils auditifs
- Céréales, mueslis, gâteaux et biscuits
- Aspirateurs balais et traîneaux

N° 581 (Juin 2022)

NOS ESSAIS

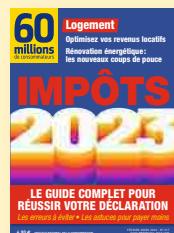
- Crèmes minceur
- Diagnostics énergie
- Alarmes sans fil

Découvrez nos hors-séries

6€90
le hors-série



HS 218
(Avril-Mai 2023)



HS 217
(Fév.-Mars 2023)



HS 216
(Janv.-Fév. 2023)



HS 215
(Oct.-Nov. 2022)

Retrouvez
tous les numéros
en scannant ce code



BON DE COMMANDE

À compléter et à renvoyer sous enveloppe sans l'affranchir à :

60 Millions de consommateurs - Service Abonnements - Libre réponse 96316 - 59789 Lille Cedex

Je coche les cases des numéros mensuels ou hors-séries que je souhaite recevoir :

| Hors-séries | <input type="checkbox"/> HS218 <input type="checkbox"/> HS217 <input type="checkbox"/> HS216 <input type="checkbox"/> HS215 | PRIX UNITAIRE 6,90 € | QUANTITÉ | PRIXTOTAL |
|---------------|---|-------------------------|----------|-----------|
| Mensuels | <input type="checkbox"/> N° 589 <input type="checkbox"/> N° 588 <input type="checkbox"/> N° 587 <input type="checkbox"/> N° 586 <input type="checkbox"/> N° 585 <input type="checkbox"/> N° 584 <input type="checkbox"/> N° 583 <input type="checkbox"/> N° 582 <input type="checkbox"/> N° 581 | 4,80 € | | |
| Frais de port | | 1€ /produit | | |
| | | | TOTAL | |

MES COORDONNÉES Mme M.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville

Téléphone

Email _____

MON RÈGLEMENT

Je choisis de régler par :

Chèque à l'ordre de 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS

Carte bancaire :

N° :

Expire fin :

Date & signature obligatoires

Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 30/04/2023. La collecte et le traitement de vos données sont réalisés par notre prestataire de gestion des abonnements TBS Blue sous la responsabilité de l'institut national de la consommation (INC), éditeur de 60 Millions de consommateurs, situé au Polaris, 76, avenue Pierre Brossellette, CS 10037, 92240 Malakoff, à des fins de gestion de votre commande sur la base de la relation commerciale vous liant. Si vous ne fournissez pas l'ensemble des champs mentionnés ci-dessus (hormis téléphone et e-mail), notre prestataire ne pourra pas traiter votre commande. Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à partir de votre dernier achat, sauf prescriptions légales. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation de portabilité, d'opposition, d'effacement, d'effacement de vos données et définir vos directives post-mortem à l'adresse ddp@inc60.fr. A tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Vos coordonnées (hormis téléphone et e-mail) pourront être envoyées à des organismes extérieurs (presse et recherche de dons). Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case Pour l'achat d'anciens numéros, vous ne disposez pas d'un droit de rétractation.

- + SIMPLE
- + PRATIQUE
- + RAPIDE

Passez votre commande en ligne sur
<https://www.60millions-mag.com>
ou sur l'appli 60 Millions



Rénovation énergétique Jouez les chasseurs de primes

Pratique

Rénover son logement est un bon moyen de réduire sa consommation et ses factures d'énergie. Des aides financières existent. Prenez le temps de les identifier avant de vous lancer dans les travaux.

Nous avons été prospectés par téléphone pour un changement de chaudière et de radiateurs à 1 € via MaPrimeRénov, raconte Hervé. On se demande si ce n'est pas une arnaque. » Hervé a raison de se montrer méfiant, il ne devrait pas avoir reçu cet appel. Le démarchage téléphonique pour la rénovation énergétique est interdit depuis fin juillet 2020. Il ne faut donc pas hésiter à signaler l'entreprise à la Répression des fraudes (sur le site signal.conso.gouv.fr).

DES MONTANTS DE PRIMES LIÉS AUX REVENUS

Des aides financières sont bien accordées pour faire des rénovations énergétiques. Attention aux confusions entretenues par les démarcheurs pour faire croire que le client n'aura rien ou presque à payer. Les montants varient, selon les travaux, les revenus et au fil des évolutions réglementaires. Il faut donc faire le point en fonction de votre situation au moment où vous voulez vous lancer.

Trois aides principales peuvent être utilisées : les primes énergie

(aussi appelées certificats d'économie d'énergie), MaPrimeRénov' et les aides des collectivités locales (région, agglomération, département...) Les primes énergie sont versées par les fournisseurs d'énergie et de carburants (EDF, TotalEnergies,

Carrefour...) qui ont l'obligation d'inciter à réaliser des économies. Ils versent ces primes pour la réalisation de travaux et en contrepartie, ils récupèrent des certificats qu'ils doivent transmettre à l'État. Il en découle une première règle qui vaut

Coups de pouce chauffage

Remplacement d'une chaudière au fioul⁽¹⁾ par...

| | Ménages modestes* | Autres ménages* |
|--|-------------------|-----------------|
| • Chaudière biomasse performante | 5 000 € | 4 000 € |
| • Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau (dont hybride) | 5 000 € | 4 000 € |
| • Pompe à chaleur géothermique | 5 000 € | 5 000 € |
| • Système solaire combiné | 5 000 € | 4 000 € |
| • Raccordement à un réseau de chaleur Enr & R ⁽²⁾ | 1 000 € | 900 € |

Remplacement chaudière à gaz ou au charbon par...

| | | |
|--|---------|---------|
| • Chaudière biomasse performante | 4 000 € | 2 500 € |
| • Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau (dont hybride) | 4 000 € | 2 500 € |
| • Pompe à chaleur géothermique | 5 000 € | 5 000 € |
| • Système solaire combiné | 4 000 € | 2 500 € |
| • Raccordement à un réseau de chaleur Enr & R ⁽²⁾ | 700 € | 400 € |

Remplacement d'un équipement de chauffage à charbon par...

| | | |
|--|-------|-------|
| • Appareil indépendant chauffage au bois très performant | 800 € | 500 € |
|--|-------|-------|

* Pour connaître les plafonds de ressources, téléchargez le guide des aides financières 2023 sur france-renov.gouv.fr/aides#trouver-les-aides-adaptes-votre-besoin. (1) Pour les devis signés avant le 30/06/2023 avec pose avant le 31/12/2023. (2) Réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération.



pour toutes les primes : la demande doit être effectuée avant la signature du ou des devis. Si tout est déjà signé, l'aide n'est pas incitative, et ne sera donc pas accordée. Une deuxième règle vaut également pour toutes les primes : les travaux doivent être réalisés par des professionnels Reconnus garants de l'environnement (RGE).

COUPS DE POUCE... À SURVEILLER

Les primes des fournisseurs se divisent en « coups de pouce » et en « opérations standard ». Les « coups de pouce » correspondent à des opérations que l'État souhaite encourager et pour lesquelles des montants minimaux sont fixés (voir tableau ci-contre). Attention aux évolutions ! Le remplacement d'une chaudière au fioul fait l'objet d'une prime majorée

Une prime majorée pour remplacer une chaudière au fioul.

jusqu'au 30 juin (opération engagée avant le 30 juin, à finaliser le 31 décembre 2023). Son montant sera ensuite aligné sur la prime pour le remplacement

des chaudières à gaz et au charbon. Il repassera donc de 5 000 à 4 000 € pour un ménage modeste. Autre point de vigilance, les pouvoirs publics changent parfois d'avis. Ils peuvent prolonger des « super bonus » ; ou en créer de nouveaux, comme ils viennent de le faire pour la pompe à chaleur géothermique. Cette dernière bénéficie, depuis mars, d'une prime de 5 000 €, quel que soit le revenu des ménages.

Ajoutons qu'il n'existe plus que deux types de « coups de pouce » : ceux pour le chauffage, présentés dans le tableau ci-contre, et ceux pour des

« rénovations performantes » (opérations permettant de réaliser 55 % d'économies en maison individuelle, 35 % en immeuble collectif).

... MAIS AUSSI OPÉRATIONS STANDARD

Les fournisseurs versent aussi des primes énergie pour des « opérations standard ». Ils choisissent sur une liste prédéfinie les travaux qu'ils veulent soutenir et les montants qu'ils accordent. Il faut donc partir à la chasse aux primes pour trouver le fournisseur qui offrira le meilleur montant pour l'opération visée. Nous nous sommes livrés à de rapides simulations pour l'isolation de combles perdus de 70 m² dans une maison de 150 m² à Rennes, habitée par quatre personnes avec un revenu de référence de 45 000 €. Résultat : une prime allant de 470 € (EDF) à

711 € (Auchan, sous forme de carte cadeau), avec plusieurs propositions d'Engie, Carrefour ou E.Leclerc entre 600 et 700 €.

Deuxième aide principale, MaPrimeRénov'. Géré par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), ce dispositif a remplacé le crédit d'impôt avec l'ambition que l'argent soit versé plus rapidement.

MAPRIMERÉNOV' : ENCORE DES DOSSIERS BLOQUÉS

La promesse est loin d'être toujours tenue, MaPrimeRénov' ayant connu, et connaissant encore, des ratés avec des dossiers bloqués de longs mois. MaPrimeRénov' cible les propriét-

taires de logement et en priorité les plus modestes. Nous détaillons les montants accordés en fonction des revenus pour les opérations en habitat individuel dans le tableau ci-contre et les conditions de MaPrimeRénov' Copropriétés dans l'encadré ci-dessous.

La troisième catégorie d'aides est moins médiatisée. Il s'agit des primes versées par des instances locales (région, département, agglomération...). Elles sont pourtant non négligeables. Il est possible de s'en faire une idée en consultant le site de l'Agence nationale pour

l'information sur le logement (Anil) : anil.org/aides-locales-travaux. Ces trois types d'aides peuvent se cumuler. Il faut donc les envisager ensemble avant de se lancer. D'autant plus que le cumul peut conduire à un écrémement de MaPrimeRénov'. Le total des aides ne doit en effet jamais dépasser 100 % de la dépense éligible. Le montant de MaPrimeRénov' sera diminué si le plafond est atteint. En cas de cumul avec une prime énergie, MaPrimeRénov' sera aussi recalculée afin que le total ne dépasse pas 90 % de la dépense éligible pour les ménages aux revenus très modestes, 75 % pour les modestes, 60 % pour les intermédiaires et 40 % pour les supérieurs.

Cependant, les aides suffisent rarement à financer toute l'opération, contrairement à ce que disent les démarcheurs. Il y a donc un reste à charge qui peut être couvert par des avances spécifiques pour les ménages modestes et très modestes (voir n° 588, janvier 2023) ou, pour tous, par un éco prêt à taux zéro (Éco-PTZ).

DES BANQUES MOINS FRILEUSES

Comme son nom l'indique, ce prêt est sans intérêt et peut s'étaler sur quinze ans, voire vingt ans pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale. Les banques se sont montrées jusqu'à présent assez frileuses pour le distribuer et l'État a donc modifié, depuis l'été dernier, la procédure pour les bénéficiaires de MaPrimeRénov'. Ils peuvent faire leur demande d'ÉcoPTZ avec la notification d'attribution MaPrimeRénov' transmise par l'Anah, sans avoir à fournir le détail des travaux. La banque n'a plus à se prononcer qu'en fonction de leur capacité de remboursement.

Si besoin, les salariés du secteur privé peuvent aussi solliciter l'organisme Action Logement qui distribue des prêts pour de nombreux travaux



Des aides pour les logements en copropriété

La rénovation est aussi une nécessité en logements collectifs. Des accompagnements existent, ils sont même obligatoires pour bénéficier de certaines aides. La prime MaPrimeRénov' Copropriétés est réservée aux travaux effectués sur les parties communes et sur les parties privatives

déclarées d'intérêt collectif. Ces travaux doivent permettre une rénovation énergétique globale entraînant un gain d'au moins 35 %. MaPrimeRénov' Copropriété est versée directement au syndicat des copropriétaires. Elle représente 25 % du montant des travaux, plafonnée à 25 000 € par logement. Des primes

individuelles complémentaires de 1 500 € et 3 000 €, respectivement pour les ménages modestes et très modestes, peuvent être obtenues. Il est également possible de solliciter les fournisseurs d'énergie pour bénéficier des Coups de pouce rénovation globale dans le logement collectif.

Le montant de MaPrimeRénov'

| Équipements et matériaux éligibles | Revenus très modestes* | Revenus modestes* | Revenus intermédiaires* | Revenus supérieurs* | Plafond de dépenses |
|---|------------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|----------------------|
| Bois | | | | | |
| • Chaudière bois automatique | 10 000 € | 8 000 € | 4 000 € | Non éligible | 18 000 € |
| • Chaudière bois manuelle | 8 000 € | 6 500 € | 3 000 € | Non éligible | 16 000 € |
| • Poêle ou cuisinière à granulés | 2 500 € | 2 000 € | 1 500 € | Non éligible | 5 000 € |
| • Poêle et cuisinière à bûches | 2 500 € | 2 000 € | 1 000 € | Non éligible | 4 000 € |
| • Foyer fermé, insert | 2 500 € | 1 500 € | 800 € | Non éligible | 4 000 € |
| Solaire | | | | | |
| • Système solaire combiné en métropole | 10 000 € | 8 000 € | 4 000 € | Non éligible | 16 000 € |
| • Chauffe-eau solaire individuel | 4 000 € | 3 000 € | 2 000 € | Non éligible | 7 000 € |
| • Panneaux solaires hybrides eau (partie thermique) | 2 500 € | 2 000 € | 1 000 € | Non éligible | 4 000 € |
| Pompes à chaleur | | | | | |
| • Pompe à chaleur géothermique/solarothermique (dont hybride) | 10 000 € | 8 000 € | 4 000 € | Non éligible | 18 000 € |
| • Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybride) | 4 000 € | 3 000 € | 2 000 € | Non éligible | 12 000 € |
| • Chauffe-eau thermodynamique | 1 200 € | 800 € | 400 € | Non éligible | 3 500 € |
| Isolation | | | | | |
| • Isolation des murs par l'extérieur (100 m ² max) | 75 €/m ² | 60 €/m ² | 40 €/m ² | Non éligible | 150 €/m ² |
| • Isolation des murs par l'intérieur | 25 €/m ² | 20 €/m ² | 15 €/m ² | Non éligible | 70 €/m ² |
| • Isolation des rampants et plafond de combles | 25 €/m ² | 20 € | 15 €/m ² | Non éligible | 75 €/m ² |
| • Isolation d'une toiture terrasse | 75 €/m ² | 60 €/m ² | 40 €/m ² | Non éligible | 180 €/m ² |
| • Isolation fenêtres/portes-fenêtres (remplacement simple vitrage) | 100 €/unité | 80 €/unité | 40 €/unité | Non éligible | 1 000 €/unité |
| Divers | | | | | |
| • Raccordement réseau de chaleur ou de froid | 1 200 € | 800 € | 400 € | Non éligible | 1 800 € |
| • Dépose d'une cuve fioul | 1 200 € | 800 € | 400 € | Non éligible | 4 000 € |
| • Ventilation double flux | 2 500 € | 2 000 € | 1 500 € | Non éligible | 6 000 € |
| • Protection des parois vitrées ou opaques contre le rayonnement solaire (uniquement outre-mer) | 25 €/m ² | 20 €/m ² | 15 €/m ² | Non éligible | 200 €/m ² |
| • Audit énergétique (hors obligation réglementaire) | 500 € | 400 € | 300 € | Non éligible | 800 € |
| • Forfait "Assistance à maîtrise d'ouvrage" | 150 € | 150 € | 150 € | 150 € | NC |
| • Bonus "Sortie de passoire énergétique" | 1 500 € | 1 500 € | 1 000 € | 500 € | NC |
| • Bonus "Bâtiment basse consommation" | 1 500 € | 1 500 € | 1 000 € | 500 € | NC |
| • Forfait rénovation globale (uniquement pour maison individuelle) | ** | ** | 10 000 € | 5 000 € | 50 000 € |

* Pour connaître les plafonds de ressources, téléchargez le guide des aides financières 2023 sur france-renov.gouv.fr/aides#trouver-les-aides-adaptes-votre-besoin.

** Possibilité de bénéficié de MaPrimeRénov Sérénité.

incluant la rénovation énergétique. Ils sont à taux préférentiel (1,5 %, depuis le 1^{er} mars) avec des remboursements lissés sur dix ans.

N'HÉSITEZ PAS À VOUS RENSEIGNER

Les propriétaires bailleurs qui louent dans le cadre du dispositif Loc'Avantages peuvent également bénéficier de subventions de l'Anah. Les retrai-

tés du régime général peuvent, eux, se tourner vers leur caisse pour obtenir des aides pour des isolations ou un remplacement de chaudière. On l'aura compris, impossible d'être exhaustif ! Ces éléments devraient vous aider à y voir plus clair et vous inciter à prendre contact avec un conseiller France Rénov pour préparer votre projet. •

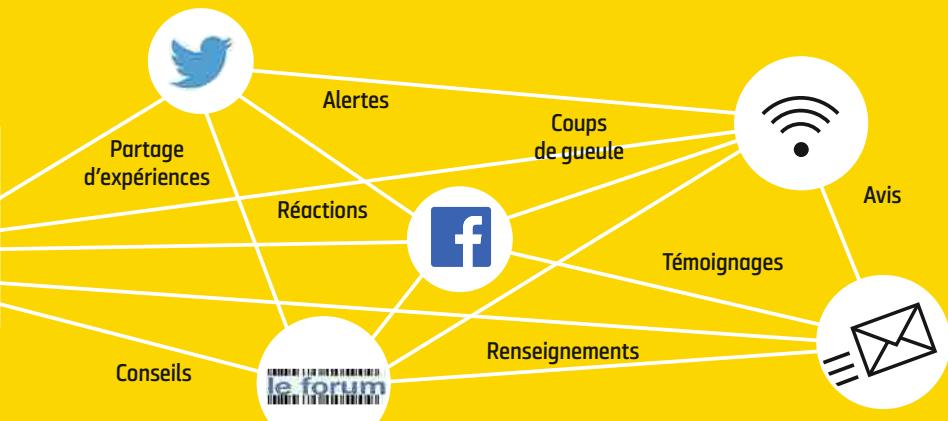
FANNY GUIBERT



BON À SAVOIR

Tous les renseignements utiles sont disponibles sur france-renov.gouv.fr. Il permet notamment d'entrer en contact avec un conseiller France Rénov'. La rubrique Aides permet de réaliser des simulations. Elle donne aussi accès, en téléchargement, à un guide des aides financières 2023 très complet. Il est également possible de se renseigner en appelant le 08 08 80 07 00.

RÉSEAU 60



À 60 millions, on est plus forts !

Cette rubrique est composée de lettres choisies parmi les milliers de messages que nous recevons chaque mois par voie postale, électronique ou via les réseaux sociaux. Notre sélection reflète les problèmes les plus fréquents que vous rencontrez. Pour plus d'informations et de conseils, consultez notre site www.60millions-mag.com ou une association de consommateurs (adresses page 18)

L'excellence a bon dos

Paul L., par courriel

Conforama pèse de tout son poids

J'aimerais vous signaler une clause du service après-vente de Conforama parfaitement scandaleuse et impossible à respecter. La « Garantie Confo Excellence » demande que les matériels en panne de moins de 30 kg soient retournés par La Poste ! Comment emballer selon des normes strictes de La Poste un four multifonction de 24 kg ? Et comment l'y acheminer ? C'est au-delà des moyens physiques d'une grande partie des consommateurs ! Contactée, l'enseigne ne transige pas : Il faut faire ce qui est demandé par la « Garantie Confo Excellence ». C'est dire que cette méthode scélérate est inapplicable, que Confo se débarrasse du problème (et du client) sans frais.

Tarification particulière

Laurence D., par courriel

Au ciné, plus c'est long, plus c'est cher

« Les gérants du CinéTriskell de Luçon (Vendée) ont décidé d'appliquer une majoration d'1 € pour les films de plus de 2 h 15 et de 2 € pour ceux de plus de 3 heures. J'aimerais savoir si c'est légal et si j'ai le droit de refuser de payer la majoration demandée ? »



LA RÉPONSE DE 60

Interrogé sur les raisons de cette tarification particulière, le directeur des CinéTriskell s'explique : « La principale raison est énergétique : notre facture d'électricité pourrait passer de 39 000 € par an à 138 000 €. Soit j'applique cette hausse en fonction du film, soit j'augmente le prix de toutes les entrées, et là tout le monde trinque ! » Dans les faits, rien n'interdit à l'exploitant de pratiquer ce type de majoration pour des séances qu'il qualifie de longue durée. Cependant, les tarifs des billets doivent être affichés clairement et sans ambiguïté (article L112-2 du code de la consommation). Le CinéTriskell a bien signalé, sur son site, la hausse de tarif pour ce film ; cette augmentation est donc légale et ne peut être contestée.



Certifié ou non ? Olivier G., par courriel

L'équitable fait ses preuves

Une marque de chocolat se présente comme équitable sans mentionner d'organisme certificateur. Est-ce légal ?

LA RÉPONSE DE 60

Tout produit portant une allégation de commerce équitable doit respecter sa définition légale (article 94 de la loi du 31 juillet 2014). Elle repose sur six critères tels que des prix rémunérateurs pour les producteurs, des contrats commerciaux pluriannuels ou encore la transparence des filières. Pour la rendre plus exigeante, la loi Climat et résilience promulguée en août 2021 impose que, depuis le 1^{er} janvier 2023, toute allégation de ce type soit rattachée à un label de commerce équitable. Mais le décret d'application n'étant pas encore paru, on peut encore trouver des allégations fantaisistes. Sachez toutefois que même avec un label équitable officiel, la marque n'a pas l'obligation de mentionner l'organisme certificateur.

Pas sans la clé ! Patrick A., par courriel



Orange impose l'abonnement

Les possesseurs de la première clé TV d'Orange, payée une quarantaine d'euros et utile pour retrouver les programmes depuis n'importe quel téléviseur connecté, ne pourront plus l'utiliser à partir de fin mars 2023. La solution ? Utiliser la nouvelle version de cette clé, facturée 4 € par mois... il n'y a pas de petits profits !

Rétraction bafouée

Patrick Perrault/76 Grand-Couronne

Ils baratinent sur votre droit

J'ai souscrit par mégarde une assurance au moment de payer un article sur Internet. Contacté, l'e-commerçant m'affirme que le délai de rétractation de sept jours est dépassé... alors que la loi prévoit un délai de quatorze jours pour les assurances. Comment être remboursé ?

LA RÉPONSE DE 60

Pour les contrats d'assurance vendus en complément d'un bien ou d'un service (appelés aussi contrats affinitaires), conclus depuis le 1^{er} janvier 2023, le délai est passé de quatorze à trente jours, à compter de la date de souscription. Bien plus, donc, que les sept jours estimés par votre e-commerçant. Pour obtenir l'annulation, adressez à l'adresse mentionnée sur les conditions d'assurance un courrier recommandé avec AR. Dans le pli, rappelez la date de souscription et votre numéro de bénéficiaire. Puisitez l'article A112-10 du code des assurances et demandez l'annulation de votre assurance.



À l'unité, c'était possible Pierre-Marie A., (59)

À un comprimé près

Je suis allé en pharmacie me faire délivrer un antibiotique prescrit par mon médecin pour une rhinopharyngite. La posologie était d'un comprimé d'amoxicilline trois fois par jour pendant cinq jours, soit 15 comprimés. La boîte n'en contenait que 14, le pharmacien m'en a fourni une seconde, avec 13 comprimés inutiles sur 14. Elle sera remboursée par la Sécu, donc par la collectivité, au bénéfice du labo et du pharmacien. Pourquoi le labo ne commercialise-t-il pas une boîte de 16 comprimés avec, à la clef, un gaspillage moindre ? Si je m'en étais rendu compte, j'aurais refusé la seconde boîte ; cela n'aurait probablement pas changé grand-chose à mon traitement. Le procédé n'a sans doute rien d'il/legal mais est un peu choquant. Qu'en pensez-vous ?

LA RÉPONSE DE 60

Depuis 2004, la loi impose un conditionnement adapté à la posologie et à la durée du traitement pour les spécialités susceptibles d'être remboursées – pour des raisons économiques et de protection de la santé. L'amoxicilline est donc commercialisée par boîte de trois, six ou quatorze comprimés pour s'adapter aux différents besoins. Ensuite, l'amoxicilline fait l'objet de tensions d'approvisionnement, aussi fait-elle partie des spécialités qui peuvent être dispensées à l'unité depuis un arrêté du 1^{er} mars 2022. Et la Direction générale de la santé (DGS) recommande, depuis le 12 décembre, de prioriser la dispensation à l'unité « dès que cela est possible ». Enfin, le pharmacien aurait dû contrôler la prescription au regard de l'indication. La DGS a en effet rappelé que « les antibiotiques ne doivent pas être prescrits dans des situations qui ne le nécessitent pas », citant en tête des exemples... la rhinopharyngite.

Une définition subtile Christel A., par courriel

De la bresaola italienne... au bœuf brésilien

J'ai acheté de la bresaola labellisée IGP de marque « Tradizioni d'Italia ». Je me suis aperçue qu'il était précisé « viande origine Brésil ». Est-il normal qu'un produit IGP, soit Indication géographique protégée, puisse être fait avec une viande venant du bout du monde et ayant certainement contribué à la déforestation de l'Amazonie ? Je suis généralement très attentive aux étiquettes, mais là je me suis fiée au label, pensant acheter un produit italien de qualité.



LA RÉPONSE DE 60

« L'Indication géographique protégée (IGP) identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique, selon le site de l'Institut national de l'origine et de la qualité (Inao). Pour le vin, toutes les opérations réalisées depuis la récolte du raisin jusqu'à la fin

du processus d'élaboration du vin sont réalisées dans la zone géographique considérée. » Pour les autres produits, il faut qu'au moins une étape de la production, transformation ou élaboration ait lieu dans cette aire. Dans le cas de l'IGP « Bresaola della Valtellina », les étapes devant impérativement se dérouler dans cet ensemble de vallées alpines italiennes sont les suivantes : parage, salage à sec,



embossage, séchage, maturation, découpe en tranches et en portions, et conditionnement. Le cahier des charges souligne également qu'elle doit être fabriquée exclusivement à partir de viande provenant de cuisses de bovins âgés

de 18 mois à 4 ans, mais ne mentionne pas de restriction concernant le lieu d'élevage et d'abattage des animaux. Ainsi, le produit que vous avez acheté peut tout à fait prétendre à l'IGP, même si la viande est importée du Brésil !

Correspondances taxées

Mylène Dubresson/17 Saint-Saturnin-du-Bois

Quand la SNCF se paie sur la bête



Je note que deux tarifs sont pratiqués pour les animaux de compagnie dans les trains. Si vous prenez le billet en gare, vous payez un forfait de 7 € pour le trajet, peu importe le nombre de correspondances. En revanche, si vous prenez le même billet sur le site de réservation de SNCF Connect, vous payez 7 € par correspondance pour votre chat ou votre chien. Soit 21 € dans mon cas ! Non seulement cette politique tarifaire est injuste pour les personnes obligées de passer par SNCF Connect, qui doivent payer plus cher. Mais elle est aussi incompréhensible : un animal laissé à ses pieds ou sur ses genoux ne prend pas de place du tout !



LA RÉPONSE DE 60

La SNCF confirme que, depuis l'été dernier, le prix à payer est bien de 7 € par train et non par trajet. Elle précise que jusqu'à la fin mars, l'ancienne tarification a pu être appliquée.

Révisions et suivi M. F., par courriel

Volkswagen, très exclusif !

J'ai acheté une Golf de 2018 dans une concession Volkswagen en 2020. Les révisions ont été effectuées jusqu'à 64 000 km chez Volkswagen et les suivantes chez mon garagiste. Mon véhicule a 98 000 km et j'ai dû remplacer la courroie de distribution qui, selon les recommandations du constructeur, doit l'être à 210 000 km. J'ai fait une demande de prise en charge et je viens d'obtenir un refus. Motif : pas d'entretien chez Volkswagen depuis les 64 000 km. Ai-je un recours ?



LA RÉPONSE DE 60

Ce refus d'entretien, régulièrement évoqué, n'est pas acceptable. Les clients sont libres d'opter pour le garagiste de leur choix pour l'entretien courant d'un véhicule. Ils doivent seulement pouvoir démontrer qu'ils ont fait réviser leur voiture par un professionnel aux intervalles prescrits. Pour ce qui est de la courroie de distribution, il est, hélas, trop

tard pour faire jouer la garantie légale de conformité qui est applicable pendant deux ans après livraison. Vous pouvez, en revanche, jouer la carte de la garantie pour vice caché qui peut être invoquée dans les deux ans qui suivent la découverte du vice. Notez que le défaut en question ne doit pas relever du vieillissement normal du produit et ne doit pas être imputable à l'utilisateur.

« » Anticiper, ça ne paye pas toujours Éric M., par courriel

Ma caution s'est évaporée !

En juillet 2022, j'ai remboursé par anticipation mon prêt immobilier contracté à la Banque populaire Val de France. En contactant la banque, un agent m'a répondu que je ne récupérerai pas ma caution bancaire, qui s'élève quand même à 2 500 €, parce que j'ai remboursé par anticipation. En douze ans, je n'ai eu aucun incident de paiement. Comment dois-je procéder pour récupérer mon argent ?



LA RÉPONSE DE 60

Lorsque vous montez votre dossier de crédit immobilier, la banque exige une garantie pour se couvrir en cas d'impayés. Elle peut prendre la forme d'une hypothèque sur le bien acheté ou, comme cela arrive le plus souvent, d'une caution d'une société spécialisée, acquise en contrepartie du versement d'une certaine somme. Cela peut être la caution de la

société Crédit Logement, qui appartient à l'ensemble des banques françaises ou directement celle de la filiale de votre banque. Le montant demandé par les banques est un peu moins élevé, mais vous ne la récupérez pas à la fin du remboursement du prêt. Cela semble être votre cas. Crédit Logement restitue environ 70 % de cette somme, une fois la totalité du crédit remboursé, par anticipation ou non.



Raymond H.
Le post du mois

Vaches à lait ?

Un pack de lait Lactel matin léger demi-écrémé payé 8 € en décembre 2022, a été acheté 12,72 € début février 2023 soit une augmentation de 50,9 %. Michel-Édouard Leclerc que l'on voit dans tous les médias défendre avec vigueur les consommateurs et vanter la politique de son enseigne, ne nous prend-il pas pour des vaches à lait ?

« » Tant pis pour l'erreur ! Françoise Ramond/34 Plaissan

Le contrat s'applique

J'ai un litige avec ma complémentaire santé, à propos d'un remboursement de lunettes. J'ai souscrit un contrat renforcé par des garanties complémentaires optionnelles. Le contrat de base prévoyait un remboursement de 200 € pour des verres complexes et 280 € pour la garantie optionnelle. Il stipulait clairement que ces montants se cumulaient. Je devrais donc être remboursée d'un montant total de 480 €. Mais la mutuelle m'a informée, par courrier, que le contrat comportait une erreur qui allait être corrigée et que le remboursement de la garantie optionnelle inclut celui du contrat de base et qu'ils ne s'additionnent pas. Mon remboursement ne serait donc que de 280 € ! Je ne suis pas responsable de cette erreur, suis-je en droit de réclamer les 480 € ?



RÉPONSE DE 60

Vous êtes en droit d'exiger le remboursement prévu, car le contrat tel qu'il est rédigé et auquel vous avez souscrit doit s'appliquer (article 1103 du code civil). En cas de refus, vous pouvez

contacter le service clientèle. Et si le problème n'est pas résolu, procédez à la saisine du médiateur de la consommation désigné par la mutuelle (mention obligatoirement sur son site Internet).



- Vous recherchez des conseils.
- Vous souhaitez réagir à un article.

- Vous avez subi un préjudice.
- Ça vous choque, ça vous agace.

- Vous êtes victime d'une arnaque.
- Vous voulez lancer une alerte.



Devenez consom'acteur : racontez-vous, écrivez-nous !

Le Polaris, 76, avenue Pierre Brossolette, CS 10037, 92240 Malakoff ou redactionweb@inc60.fr



LA FLÈCHE DE MADAME 60

Chaque mois, Madame 60 évoque sa vie, ses humeurs, pointe les situations absurdes et n'hésite pas à cibler les responsables de ses galères de consommatrice.

Risotto à 1 €

Alex est étudiant, Léa l'a été, ce sont les deux (grands) enfants de la même mère, en l'occurrence moi. Ils sont tellement différents que je ne sais parfois plus quoi penser quand on discute ensemble. Ce qui arrive tous les dimanches, lors de notre déjeuner familial.

On évoquait donc dimanche l'un des sujets du moment, le coût de la vie et les difficultés actuelles des jeunes pour se nourrir correctement. J'avais lu sur le site de «60» que 30 % des 18-35 ans ne déjeunaient pas tous les jours.

« Franchement, en France, des jeunes qui ne mangent pas à leur faim... »

– Oui enfin, maman, faut relativiser, réagit Alex. Il m'arrive souvent de sauter un repas. Pourtant j'ai les moyens de me nourrir normalement. C'est juste qu'on a un rythme de vie décalé... »

Il n'en fallait pas plus pour piquer Léa.

« C'est toujours comme ça avec toi, Alex. Tu prends ton exemple comme si c'était la réalité de tous les jeunes. Tu es au courant des files d'attente des étudiants pour bénéficier de colis alimentaires ? Tu les as vues ? Je connais des étudiants qui les prennent car ils ne peuvent plus se nourrir. Leurs parents sont à sec aussi. Être étudiant sans aides, c'est devoir se débrouiller avec 50 € par mois pour se nourrir, se soigner et s'habiller. Forcément, on est obligé d'arbitrer. Donc on ne mange pas le midi, ou le soir, parce qu'on n'a plus une thune. Je trouve incompréhensible que le Parlement ait abandonné le repas pour tous les étudiants à 1 € ». Alex écoute, placide comme à son habitude. Il connaît le sujet : « D'abord, le repas à 1 € pour tous, ils ne l'ont pas abandonné, Léa. Il était déjà en place mais seulement pour les boursiers, et il est toujours là pour eux. Ils ont

juste décidé de ne pas l'étendre à tous. Vois-tu, je le comprends parfaitement, moi. Est-ce normal que les fils ou filles de bonne famille, qui n'ont aucun problème de fins de mois en bénéficient aussi ? Ceux-là, ils peuvent quand même payer 3,30 € leur repas, non ?

– Alex, tu sais bien qu'ils sont minoritaires à la fac, les fils de bonne famille, comme tu dis. À 1 €, l'étudiant de base peut avoir un repas complet. À 3,30 €, il va s'en passer car il n'a pas le budget. Ton argument sur les jeunes bourgeois qui viendraient profiter du dispositif, doit-il servir de prétexte pour supprimer la mesure ?

– Non pas la supprimer, mais la réservier aux boursiers, à ceux qui en ont besoin.

– Y'a des millions de non-boursiers qui prennent l'inflation en pleine figure, s'énerve Léa. Comment veux-tu que les parents puissent les aider, alors qu'eux-mêmes ne s'en sortent plus !»



Ily a des files d'attente d'étudiants pour avoir des colis alimentaires.



Je m'interpose : « Les enfants, on n'est pas à l'Assemblée nationale ! », pensant faire retomber la pression. C'est un flop. « Bon, vous allez finir le risotto, je vous l'ai fait avec amour, sans critères économiques ». Alex reprend : « Léa, y'a au moins un truc qui est accessible depuis le début de l'année, important à nos âges, et nécessaire en cette période de m... Tu vois ce que je veux dire ? » Il fait un geste équivoque et un clin d'œil à sa sœur. Je ne comprends rien. Léa et Alex partent dans un fou rire. « Mais enfin, de quoi parlez-vous ?

– D'un accessoire qu'on a gratis, rigole Alex.

– Et qui t'empêche d'être grand-mère pour le moment », complète Léa. »

Ok, j'ai compris, il s'agit du préservatif gratuit pour les jeunes. Ah, mes gamins ! ●

Par courrier : 60 Millions de consommateurs, Madame 60, Le Polaris, 76 avenue Pierre Brossolette, CS 10037, 92240 Malakoff. Par courriel : redactionweb@inc60.fr

60 SECONDES POUR RETENIR L'ESSENTIEL

Les goinfres

La spéculation des sociétés de négoce et des banques d'affaires aurait amplifié de près de 40 % la hausse du coût des matières premières en 2022. Ce qui concourt largement à l'inflation. p. 50

La déception

Effets secondaires, contre-indications et efficacité aléatoire, les produits antiallergiques, dont l'étiquetage peut aussi laisser à désirer, sont à prendre avec (grande) précaution. p. 8

Le chiffre marquant

10 000 €

C'est le montant maximal qu'un ménage aux revenus très modestes peut percevoir pour l'installation d'une pompe à chaleur, dans le cadre du dispositif MaPrimeRénov'. p. 58



L'alerte

Près de la moitié des 30 lessives spéciales – noir, couleurs ou laine – de notre essai affichent un Ménag'Score E. Elles sont donc fortement déconseillées, surtout pour l'environnement. p. 35

60 SECONDES POUR RETENIR L'ESSENTIEL

La mention spéciale

15/20

U Fraises

Riche en fruit et sans aucune trace de pesticides, cette confiture à prix serré affiche, en plus, le meilleur rapport qualité prix de sa catégorie. p. 19



La rumeur à tordre

Non, les personnes équipées d'un implant cardiaque ne risquent pas leur vie en cuisinant sur une table à induction, les cardiologues sont catégoriques. p. 26



la question qui fâche

En deux ans, 6 000 produits alimentaires ont été rappelés, notamment en raison de la présence de contaminants et de bactéries. Faut-il revoir les contrôles sanitaires ? p. 28

la mise en garde

Les grandes enseignes hébergent sur leurs sites Internet des vendeurs tiers. Or leurs délais de livraison ou leurs garanties peuvent varier. p. 42



la mise à niveau

Échanger le moteur de sa voiture thermique contre un électrique, c'est possible mais encore faut-il avoir le modèle qui s'y prête et des moyens car la facture est salée. p. 46

Prochain numéro le 27 avril

Ne manquez pas notre hors-série

HORS-SÉRIE > SANTÉ & ENVIRONNEMENT

60 millions
de consommateurs

Santé
Centres dentaires
Bientôt la fin des arnaques

68 PRODUITS À LA LOUPE



Punaises, souris, cafards, mites...

COMMENT S'EN DÉBARRASSER

- Les solutions naturelles et efficaces
- Les insecticides les moins toxiques
- Les coûts à prévoir pour une intervention

AVRIL-MAI 2018
N°218

6,90 € INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

www.60millions-mag.com

Actuellement en kiosque et en version numérique
sur www.60millions-mag.com et sur tablettes

